

Rapport sur la qualité 2023

Annexe au Bilan annuel



Résumé

2023 a été une année charnière pour l'OEB. Nous avons célébré le 50^e anniversaire de la Convention sur le brevet européen (CBE) et les avantages qu'elle a apportés. En tant que **cadre juridique clair, cohérent et homogène**, la CBE assure la prévisibilité et la stabilité du droit des brevets dans toute l'Europe. Elle constitue une base solide pour tous les acteurs de l'écosystème de l'innovation, stimulant la compétitivité et soutenant l'innovation dans le monde. La CBE intègre la **qualité à chaque étape de la procédure** de délivrance des brevets et garantit des procédures rigoureuses ainsi que la possibilité pour les parties intéressées d'être entendues, assurant ainsi des normes élevées de qualité des brevets.

Une autre pierre angulaire de la qualité de l'OEB est sa capacité à **attirer et à fidéliser les meilleurs talents**. À l'heure actuelle, l'OEB compte quelque 4 000 examinateurs hautement qualifiés, experts dans leurs domaines techniques. En 2023, nous avons intégré 100 nouveaux examinateurs, dont 64 % titulaires d'un doctorat et 64 % ayant une expérience dans l'industrie. Les nouvelles recrues reçoivent plus de 60 jours de formation au cours des deux premières années seulement, notamment un nouveau module dispensé par l'epi et BusinessEurope sur la valeur des brevets de haute qualité pour l'industrie. Étant donné que de nombreux agents restent en poste à l'Office tout au long de leur carrière, des initiatives spécifiques ont été mises en place pour le partage des connaissances et, le cas échéant, l'élargissement des compétences et la reconversion. Ces mesures garantissent que le personnel reste au fait des dernières technologies, des changements juridiques et des nouveaux outils.

La charte de qualité de l'OEB, adoptée en 2022 par l'industrie, le personnel de l'OEB et les États membres de l'OEB, reconnaît l'importance de brevets de haute qualité pour l'industrie, la concurrence et la société. Le cheminement vers une qualité élevée commence bien avant qu'une demande ne soit déposée auprès de l'OEB. Les mandataires en brevets européens et les demandeurs qu'ils représentent jouent un rôle essentiel dans la garantie de la qualité dès le début du processus de délivrance des brevets, ce que l'on appelle la **qualité à la source**. Tout comme nous investissons massivement dans la formation du personnel de l'OEB, l'Académie européenne des brevets propose une formation en ligne aux mandataires en brevets européens potentiels et qualifiés, ainsi que des événements réguliers tels que la Journée annuelle des utilisateurs. Ces activités jettent les bases d'une procédure de délivrance des brevets se déroulant sans heurts, en aidant les demandeurs à rédiger des demandes de grande qualité.

En 2023, nos bases de données sur l'état de la technique ont été enrichies de 7 millions de publications de brevets pour atteindre 153 millions. Elles comprennent également une base de données sur la littérature non-brevet correspondant à 39 millions de documents en texte intégral, ainsi qu'une collection de 5 millions de documents liés aux normes. D'autres améliorations ont été apportées à notre outil de recherche de pointe ANSERA, avec une formation ciblée soutenant la transition et augmentant l'utilisation de cet outil de 75 % en 2022 à 93 % en 2023. De puissantes ressources d'information technique ont également été mises à la disposition des demandeurs à chaque étape de la procédure de délivrance des brevets, et des améliorations ont été apportées

La haute qualité du système des brevets est à la fois **une responsabilité partagée et un parcours commun**, entrepris en partenariat avec les demandeurs et leurs représentants légaux.

La qualité est soutenue par l'accès des examinateurs et des demandeurs **aux meilleurs outils et ressources**.

tout au long de l'année à notre outil d'interface utilisateur MyEPO, afin d'aider les utilisateurs dans leurs interactions avec l'Office.

En 2023, plusieurs améliorations ont été apportées aux outils utilisés à ce stade, avec un nouvel outil d'acheminement des dossiers, assisté par intelligence artificielle (IA), garantissant que chaque demande est attribuée à la division disposant de l'expertise la plus appropriée. Dans le cadre d'une approche par étapes, avec des contrôles de qualité rigoureux, nous avons également constaté une utilisation croissante de l'IA pour classer les états de la technique entrants.

En 2023, nous avons continué à mettre l'accent sur l'identification des états de la technique pertinents dès le début de la procédure. Des états de la technique détruisant la nouveauté ou l'activité inventive ont été cités dans 83,7 % de nos rapports de recherche et **une opinion écrite négative a été émise dans 93 % des cas**. En outre, nos auditeurs qualité indépendants ont trouvé un état de la technique plus pertinent dans seulement 4 % des rapports de recherche audités en 2023. Pour renforcer encore nos produits de recherche, nous avons mis en place un nouveau flux de travail numérique en novembre 2023. Ainsi, **toutes les recherches et toutes les opinions écrites sont vérifiées par les trois membres de la division** avant d'être envoyées au demandeur. Le respect des délais au stade de la recherche est essentiel pour les demandeurs, car il leur permet de prendre des décisions en connaissance de cause. En 2023, 92,3 % des recherches ont été envoyées dans les délais. À la suite du rapport de recherche et de l'opinion, sur un total de 10 000 demandes types déposées auprès de l'OEB, environ 1 200 ne passent pas à la phase d'examen quant au fond.

Depuis 2010, nous exigeons du demandeur qu'il réponde à tout rapport de recherche et opinion négatifs. Si nous examinons le nombre de notifications nécessaires pour parvenir à une décision sur chaque demande, nous constatons que, depuis 2018, le chiffre est remarquablement stable avec une moyenne de 1,61 notifications d'examen avant délivrance. L'introduction de l'espace partagé dans MyEPO Portfolio en 2023 change la façon dont les demandeurs et les examinateurs interagissent, en permettant des interactions en temps réel au cours de la procédure de délivrance des brevets. Nos utilisateurs nous disent également qu'ils apprécient la cohérence dans l'application de la CBE. Grâce à des actions ciblées, nous constatons une plus grande cohérence dans les domaines techniques dans notre tableau de bord sur l'harmonisation de la pratique. Dans le cadre de cette procédure d'examen approfondi, quelque 2 900 demandes sur un échantillon type de 10 000 dépôts initiaux sont retirées au cours de l'examen et environ 5 700 sont délivrées.

La procédure de délivrance des brevets commence par **le dépôt, l'acheminement et la classification**.

La prochaine étape du parcours de qualité consiste à fournir une **recherche complète et une opinion écrite détaillée** dans un délai de six mois seulement.

Pour les demandeurs qui choisissent de passer au stade de l'examen, nous nous efforçons de fournir un service **complet et cohérent**.

Une faible minorité des demandes donne lieu à une opposition. C'est le cas de 134 demandes sur un échantillon type de 10 000 dépôts. Chaque dossier est traité par une division d'opposition composée de trois examinateurs très expérimentés, qui peuvent être épaulés par un membre juriste si cela s'avère nécessaire. En 2023, 2,3 % des brevets délivrés ont fait l'objet d'une opposition. Des variations significatives ont été observées selon les domaines, allant d'un maximum de 9,7 % dans l'agroalimentaire à un minimum de 0,8 % dans le domaine numérique. La technologie de visioconférence utilisée dans le cadre des oppositions offre une transparence accrue : plus de 2 000 observateurs publics assistent chaque année aux procédures orales, ce qui est nettement supérieur aux niveaux antérieurs à la pandémie. La CBE garantit également le droit de former un recours contre des décisions rendues par l'OEB. En examinant et en statuant sur les recours, les chambres de recours contribuent à maintenir des normes de haute qualité. En général, environ 70 demandes sur 10 000 déposées parviennent aux chambres de recours.

Pour mieux nous améliorer et évaluer nos progrès, nous devons envisager la qualité sous de nombreux angles différents, fixer des objectifs clairs et définir des actions précises. Notre **processus d'audit indépendant** a été amélioré et renforcé. Nos **enquêtes régulières et approfondies sur la satisfaction des utilisateurs** révèlent un niveau élevé de satisfaction à l'égard de nos services : seuls 4 % d'entre eux se déclarent insatisfaits. Mais nous analysons soigneusement ces résultats pour déterminer les domaines dans lesquels nous pouvons nous améliorer. **Toutes les réclamations et tous les commentaires font l'objet d'un suivi** et d'un rapport, et le nouveau **service de médiation (Ombuds)** s'est avéré populaire au cours de sa première année d'existence, fournissant des retours d'information précieux à notre système en vue d'une amélioration continue. Le dialogue approfondi que nous entretenons avec nos utilisateurs par l'intermédiaire du **Comité consultatif permanent auprès de l'OEB (SACEPO)** et de ses nombreux groupes de travail, les plus de 50 réunions organisées en 2023 avec des organes représentatifs ainsi que des réunions individuelles alimentent notre processus d'amélioration de la qualité. En 2023, nous avons également amélioré et triplé le nombre de **groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP)** avec trois sessions couvrant les recherches et les opinions écrites, les délivrances et les notifications intermédiaires.

L'année 2023 a été marquée par d'importantes initiatives et réalisations en matière de qualité, notamment :

- des investissements dans notre personnel par le biais du recrutement et de la formation
- des outils améliorés pour les demandeurs et le personnel
- la vérification de tous les rapports de recherche et de toutes les opinions écrites par trois membres de la division
- un nouveau tableau de bord sur l'harmonisation de la pratique et des actions ciblées
- une réduction de 20 % de l'arriéré d'oppositions par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie
- l'élargissement du programme des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP)
- la publication de notre Plan d'action pour la qualité 2024 et de nouveaux indicateurs clés de performance (KPI) pour la qualité

Ces initiatives et bien d'autres encore sont présentées dans ce rapport complet, qui suit le parcours de la procédure de délivrance des brevets en examinant les mesures prises pour en améliorer la qualité à chaque étape. En 2024,

Dans les procédures d'opposition, l'objectif de l'OEB est d'agir avec la plus grande impartialité, de fournir une procédure d'opposition équitable et transparente, et de rendre des décisions juridiquement valables dans le respect des délais.

La qualité n'est pas seulement un cheminement commun avec nos utilisateurs, c'est un voyage sans destination finale, car il est toujours possible de l'améliorer.

notre engagement en faveur de la qualité reste inébranlable. Nous continuons d'investir dans des technologies de pointe, telles que l'IA, et développons nos programmes de formation pour nous assurer que nos examinateurs disposent des connaissances et des compétences les plus récentes. Le renforcement de notre dialogue avec les utilisateurs et la promotion d'un environnement collaboratif seront essentiels alors que nous nous efforçons d'établir de nouvelles normes mondiales en matière de qualité des brevets. Nos actions pour 2024 sont présentées dans notre Plan d'action pour la qualité 2024, ainsi que nos KPI relatifs à la qualité, qui améliorent encore la transparence et la responsabilité.

Sommaire

1.	Les fondements solides de la qualité à l'OEB	8
1.1	La CBE assure la sécurité juridique et la prévisibilité	8
1.2	La qualité grâce à notre personnel	14
1.3	Ressources pour des produits et services de haute qualité	19
2.	Le parcours vers la qualité est une responsabilité partagée	26
2.1	Le parcours vers la qualité commence à la source	27
2.2	Soutenir la qualité à la source	29
2.3	Ressources à la disposition des demandeurs	30
2.4	Fournir des outils de pointe à nos utilisateurs	31
3.	Le parcours vers la qualité : dépôt, acheminement et classification	33
3.1	Un système flexible offrant des options aux demandeurs	34
3.2	Transmettre le bon dossier à la bonne division, au bon moment	35
3.3	Classifier l'état de la technique	36
4.	Le parcours vers la qualité : recherche et opinions écrites	38
4.1	Identifier l'état de la technique le plus pertinent	39
4.2	Fournir des opinions écrites exhaustives	42
4.3	Mesures prises en 2023 pour améliorer la qualité : recherches et opinions écrites	43
4.4	Résultats obtenus : recherche et opinion écrite	44
5.	Le parcours vers la qualité : l'examen	47
5.1	Une procédure d'examen approfondi	48
5.2	Résultats d'une procédure d'examen approfondi	50
5.3	Mesures prises en 2023 pour améliorer la qualité : procédure d'examen	52
5.4	Résultats obtenus : examen	55
6.	Le parcours vers la qualité : l'opposition	61
6.1	Baisse des taux d'opposition	62
6.2	Résultats relatifs à l'opposition	63
6.3	Mesures prises en 2023 pour améliorer la qualité : procédure d'opposition	64
6.4	Résultats obtenus : opposition	65
7.	Le cadre de l'OEB pour l'amélioration continue	67
7.1	Évaluer notre qualité à chaque étape du processus	68

7.2	Amélioration de la transparence	79
7.3	Système de gestion de la qualité entièrement certifié	81
7.4	Organes directeurs	81
8.	Conclusion et perspectives pour 2024	82
Annexe 1 Rapport sur la qualité 2023 – Annexe SQAP		86
1.	Format du programme SQAP en 2023	86
2.	Conclusions des SQAP sur les rapports de recherche et les opinions écrites	87
3.	Résultats des SQAP sur les notifications intermédiaires	89
4.	Résultats des SQAP sur les brevets délivrés	91
5.	Actions découlant des conclusions des SQAP	92
6.	Évolution des SQAP	93

1. Les fondements solides de la qualité à l'OEB



Faits marquants

50 ans de CBE, offrant sécurité juridique et prévisibilité : divisions de recherche, d'examen et d'opposition comptant trois examinateurs experts ; droit établi d'être entendu par le biais de procédures orales dans le cadre de l'examen, observations de tiers, opposition et recours.

Couverture étendue : protection uniforme des brevets s'étendant à 39 États membres, un État autorisant l'extension et cinq États autorisant la validation, l'ensemble représentant plus de 700 millions d'habitants.

Un personnel d'examineurs experts : le personnel compte 4 000 examinateurs hautement qualifiés, ayant reçu une formation juridique spécialisée et engagés dans un processus de formation professionnelle continue.

Ressources étendues en matière d'état de la technique : une importante collection de 153 millions de publications de brevets provenant de 106 pays, plus de 5 millions de documents de normes et l'accès à 10 000 revues.

Système de classification mondial : le système de classification coopérative des brevets (CPC) a été adopté par 38 pays, dont 23 États membres de l'OEB et le Maroc.



Réalisations en 2023

Lancement réussi du brevet unitaire : harmonisation de la protection des brevets dans 17 États membres de l'UE. Le fait que l'OEB soit chargé de l'administration du brevet unitaire est une indication claire de la qualité de nos produits et services. Le brevet européen à effet unitaire est entré en vigueur le 1^{er} juin 2023, harmonisant la protection des brevets dans 17 États membres de l'UE.

Investissement en personnel : 100 nouveaux examinateurs ont été recrutés, contre 77 en 2022, dont 64 % sont titulaires d'un doctorat ou en cours d'obtention, et 64 % viennent de l'industrie. Formation de 200 examinateurs aux technologies 5G et 6G.

Outils avancés pour les examinateurs : 1 500 examinateurs ont participé à une formation ciblée sur l'outil sophistiqué SEARCH basé sur ANSERA.

Investissement dans les flux de travail numériques : mise en œuvre de flux de travail numériques pour acheminer les demandes à tous les membres des divisions d'examen et assurer un traitement collaboratif par l'intermédiaire de MyEPO.

1.1 La CBE assure la sécurité juridique et la prévisibilité

En 2023, l'Office européen des brevets (OEB) a célébré le cinquantième anniversaire de la création du système du brevet européen. La signature de la Convention sur le brevet européen (CBE) à Munich le 5 octobre 1973 a marqué l'avènement d'une nouvelle ère de développement technologique et économique, qui continue aujourd'hui encore de façonner nos vies. La CBE continue d'apporter une valeur ajoutée aux demandeurs, à l'industrie, à l'innovation et à la société européenne d'aujourd'hui en garantissant la sécurité juridique et la prévisibilité dans le domaine du droit des brevets.

La qualité est au cœur des activités de l'OEB depuis le premier jour. En mars 1980, le premier président de l'OEB, Bob van Benthem, a déclaré qu'"il est essentiel que les systèmes de brevets d'aujourd'hui et de demain délivrent des brevets solides. Le nouveau système européen est un tel système". Il a également reconnu le besoin d'efficacité : "Lors de l'élaboration des lignes directrices, l'objectif principal était de parvenir à une procédure de délivrance rapide sans restreindre le droit légitime du demandeur à exprimer son opinion"

(juin 1977), et de s'orienter vers le service : "Il est rappelé à l'examineur qu'il doit s'efforcer d'être constructif et utile" (juin 1977).

Mais 2023 n'est pas seulement une année de réflexion sur la solidité des fondements du système du brevet européen et de l'OEB. C'est aussi le moment d'envisager l'avenir, et, le 1^{er} juin 2023, le brevet européen à effet unitaire (brevet unitaire) est entré en vigueur. Il combine la haute qualité reconnue des brevets délivrés par l'OEB et la sécurité juridique renforcée offerte par la juridiction unifiée du brevet (JUB), apportant des avantages significatifs à la qualité des brevets et au contexte d'application des droits en Europe. L'OEB est chargé de traiter et d'enregistrer les demandes d'effet unitaire, ainsi que de superviser l'administration et la tenue du registre du brevet unitaire.

Couverture géographique des brevets délivrés par l'OEB

L'OEB fournit une protection uniforme des champs d'application s'étendant à 39 États membres, un État autorisant l'extension et cinq États autorisant la validation, l'ensemble représentant plus de 700 millions d'habitants.

Figure 1 : Couverture géographique des brevets délivrés par l'OEB

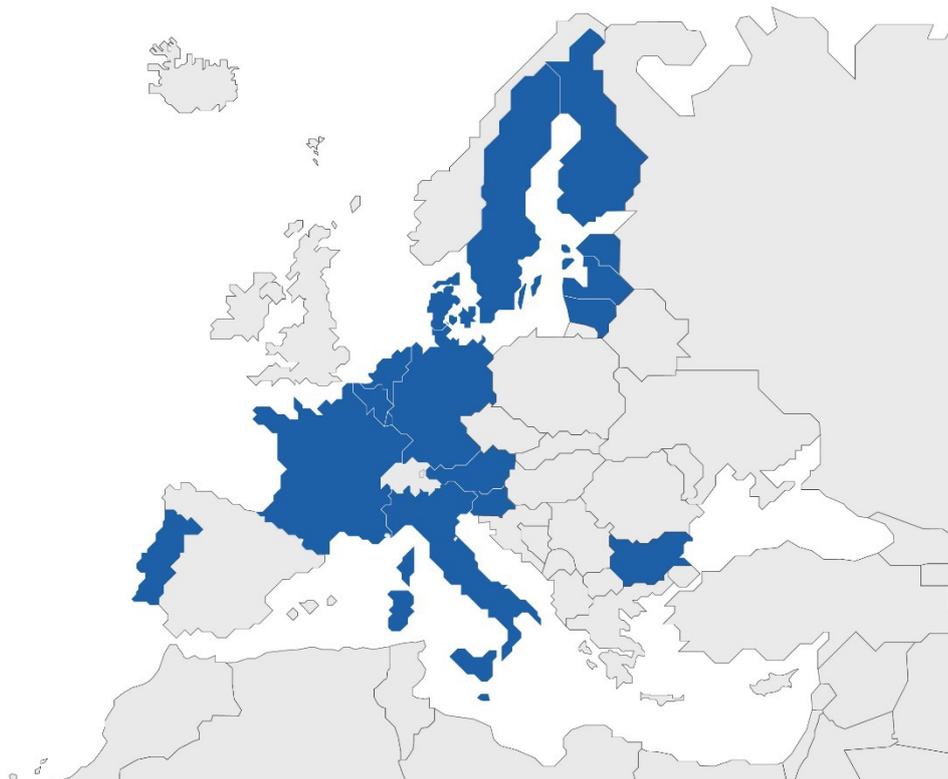


Source : OEB

Le brevet européen à effet unitaire¹ a un statut juridique dans les 17 États membres de l'UE qui ont ratifié l'Accord relatif à la une juridiction unifiée du brevet (AJUB). Il est prévu que d'autres États membres de l'UE ratifient cet accord dans les années à venir.

¹ epo.org/fr/applying/european/unitary/unitary-patent

Figure 2 : Couverture géographique du brevet unitaire - 17 États en coopération renforcée ayant déjà ratifié l'accord



Source : OEB

La solide réputation de qualité de l'OEB a engendré une coopération étroite avec d'autres offices de brevets dans le monde entier.

L'OEB est reconnu pour la qualité des recherches de niveau international, comme en témoigne le nombre croissant d'offices nationaux de brevets en Europe qui confient à l'OEB tout ou partie de leur travail de recherche dans le cadre de la procédure nationale. À la fin de l'année 2023, l'OEB avait signé des accords de travail sur la coopération en matière de recherche avec 17 de ses États membres. En 2023, l'OEB a effectué un total de 233 334 actions de recherche, dont 26 873 étaient des recherches nationales. En outre, l'OEB effectue des recherches de type international en vertu de l'article 15 (5) du PCT (sans opinion écrite) pour trois États membres.

L'importance de la qualité et de la coopération s'étend bien au-delà de nos États membres. Par exemple, dans le cadre du programme "Patent Prosecution Highway"² (PPH), les demandeurs peuvent bénéficier d'un traitement accéléré dans 17 autres offices de brevets qui prennent en considération les produits du travail de l'OEB. En outre, le partenariat renforcé³ (RP) est un programme de coopération dans le cadre duquel l'OEB et ses offices partenaires respectifs s'engagent dans des activités de coopération approfondies et étendues dans tous les domaines du système des brevets. Les demandes précédemment

² epo.org/fr/applying/international/patent-prosecution-highway

³ epo.org/fr/about-us/services-and-activities/international-european-cooperation/international-bilateral/reinforced-partnership-programme

déposées auprès de l'OEB sont systématiquement réutilisées dans les procédures de délivrance de brevets des offices partenaires.

La Convention sur le brevet européen nous distingue

La CBE garantit un niveau important de qualité tant des brevets que des services tout au long de la procédure de délivrance des brevets.

La division de recherche, telle que définie à l'article 17 de la CBE,⁴ est chargée de préparer des rapports de recherche complets et exhaustifs. En plus du rapport de recherche qui identifie les états de la technique pertinents, l'OEB fournit également au demandeur un avis détaillé au stade de la recherche sur la brevetabilité de la demande. Livrés dans un délai de six mois pour les premiers dépôts, ces deux documents fournissent aux demandeurs les informations qui leur permettent de prendre en temps utile des décisions commerciales et d'investissement concernant leurs demandes. Depuis le 1^{er} novembre 2023 et à la suite d'un projet pilote réussi en 2022, la division à trois examinateurs est désormais impliquée dans la préparation du rapport de recherche et de l'avis. De plus amples détails sur ce changement important visant à améliorer la qualité sont présentés plus loin dans ce rapport.

La division d'examen (article 18 CBE⁵) est ensuite chargée de mener l'examen quant au fond. Cette division, unique parmi les plus grands offices de brevets au monde, réunit trois experts techniques hautement qualifiés qui doivent signer une décision de délivrance ou de rejet après un examen détaillé et approfondi de la demande. Avec un nombre croissant de demandes couvrant différentes technologies, l'OEB est particulièrement bien placé pour relever ce défi, d'autant plus que la division d'examen fait de plus en plus appel à des examinateurs issus de différents domaines techniques afin de s'assurer que tous les aspects de la demande sont correctement évalués. La division d'examen peut être complétée par un juriste expert si nécessaire.

En tant que mesure supplémentaire d'assurance de la qualité, la CBE garantit le droit des demandeurs d'être entendus. La CBE reconnaît également l'importance des tiers et des concurrents dans le système des brevets en prévoyant des dispositions qui permettent aux tiers de présenter des observations⁶ et de s'opposer⁷ aux brevets délivrés. Les procédures orales, aussi bien dans l'examen que dans l'opposition, se déroulent devant une division composée de trois membres.

Afin d'accroître la qualité de l'opposition, le président et le premier membre d'une division d'opposition sont toujours issus d'un groupe central d'examineurs très expérimentés, disposant de l'expérience technique et procédurale nécessaire. En 2023, 70 % des divisions d'opposition ne comprenaient aucun des membres de la division d'examen initiale ayant délivré les brevets faisant l'objet d'une opposition. Dans les autres cas, un examinateur de la division d'examen initiale avait été inclus afin de garantir un niveau approprié de connaissances techniques au sein de la division d'opposition.

⁴ epo.org/fr/legal/epc/2020/a17.html

⁵ epo.org/fr/legal/epc/2020/a18.html

⁶ epo.org/fr/legal/epc/2020/a115.html.

⁷ epo.org/fr/legal/epc/2020/a99.html

Dans les procédures d'examen et d'opposition, il est possible de former un recours contre toute décision⁸ devant les chambres de recours indépendantes de l'OEB.⁹

L'OEB joue un rôle clé dans Traité de coopération en matière de brevets

L'OEB traite des demandes de brevet internationales au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Au total, 65,4 % des utilisateurs européens choisissent l'OEB comme office récepteur pour le dépôt de leurs demandes PCT. Au niveau mondial, l'OEB est la première administration chargée de la recherche internationale (ISA), responsable de 30,6 % de tous les rapports de recherche internationale en 2023, ainsi que de 58,8 % de tous les examens préliminaires internationaux. Ces chiffres illustrent la confiance que nos utilisateurs placent dans nos services PCT et la valeur ajoutée exceptionnelle que l'OEB apporte au travail qu'il effectue dans le cadre du PCT.

- Les recherches et les opinions écrites de l'OEB dans le cadre du PCT sont effectuées avec le même degré d'exhaustivité et de rigueur que celles que nous préparons dans le cadre de la CBE.
- Lorsque l'OEB a établi le rapport de recherche internationale, les demandes passent directement à l'examen après l'entrée dans la phase européenne, sans nouvelle recherche complète. Cela permet aux déposants d'économiser du temps et de l'argent, car ils n'ont pas à payer et à attendre les résultats d'une nouvelle recherche.
- Lors de l'ouverture de la phase européenne de la procédure, les demandes PCT, notamment PCT directes, sont généralement traitées par les examinateurs qui étaient responsables de ces demandes pendant la phase internationale. Il en résulte une cohérence d'approche des demandes.

L'OEB participe également à des échanges internationaux sur des sujets relatifs à la qualité qui sont utiles à ses utilisateurs. La réunion des administrations internationales dans le cadre du PCT et son sous-groupe spécialisé sur la qualité constituent des forums importants pour la mise en conformité et l'échange d'informations avec d'autres offices de brevets agissant en tant qu'ISA selon le PCT.

Les Directives de l'OEB relatives à l'examen sont claires, cohérentes et régulièrement mises à jour

Tous les cadres juridiques doivent s'adapter au changement. L'interprétation de la CBE continue d'évoluer en réponse aux développements technologiques et à la jurisprudence des chambres de recours. Les Directives de l'OEB relatives à l'examen¹⁰ constituent un point de référence utile pour l'interprétation et sont élaborées en tenant compte des commentaires des utilisateurs.

Le cycle de révision des Directives a été repensé en 2023 afin de favoriser davantage le dialogue avec nos utilisateurs internes et externes et d'améliorer la

⁸ epo.org/fr/legal/epc/2020/a106.html.

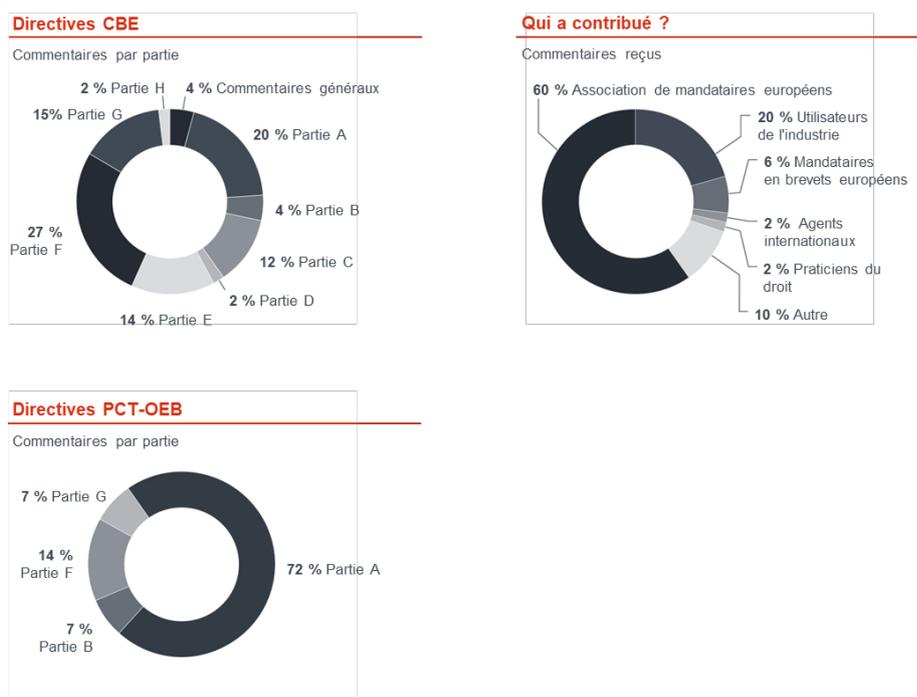
⁹ epo.org/fr/case-law/appeals

¹⁰ epo.org/fr/legal/guidelines-epc

transparence. Par exemple, la consultation des groupes de travail du SACEPO¹¹ sur les directives, qui se tient l'été, a été étendue à huit semaines afin de laisser suffisamment de temps pour recevoir des commentaires. Pour améliorer la transparence au-delà du groupe de travail du SACEPO sur les directives, la page web qui leur est consacrée¹² a été révisée afin de fournir un accès plus facile et plus direct à toute une série d'informations qui s'y rapportent. De plus, le Comité "Droit des brevets" est informé du résultat de ces consultations et des modifications des Directives.

Lors de la consultation publique en ligne des utilisateurs sur les directives en 2023, 112 commentaires ont été reçus sur les directives CBE et 15 sur les directives PCT de l'OEB. Ces commentaires portaient sur des sujets très divers, tels que la procédure orale par visioconférence, l'adaptation de la description, les anticorps, les listages de séquences d'acides aminés et la nouvelle règle 56bis CBE. Lors de la consultation en 2023 du groupe de travail du SACEPO sur les directives, 187 commentaires ont été reçus pour les Directives CBE et PCT de l'OEB. 48 autres commentaires ont été reçus d'experts internes de l'OEB. Nombre d'entre eux ont été pris en compte dans la dernière révision des Directives, qui est entrée en vigueur en mars 2024.

Figure 3 : Consultation concernant les Directives CBE et PCT-OEB – printemps 2023



Source : OEB

Simplifier nos pratiques et procédures pour améliorer la qualité et réduire la complexité

Outre les changements apportés aux Directives, les flux de travail et les procédures doivent également être revus et, le cas échéant, adaptés. À cette fin, un Bureau de simplification de la procédure de délivrance de brevets a été créé

¹¹ Le Comité consultatif permanent auprès de l'OEB, epo.org/fr/about-us/services-and-activities/Consultingourusers/sacepo/members

¹² epo.org/fr/legal/guidelines-epc

en mars 2023 en tant qu'initiative exécutive interoffices. Son objectif est d'aider à promouvoir la transformation numérique et d'assurer le plus haut niveau de convergence opérationnelle et procédurale dans la mise en œuvre des changements de procédure. Le Bureau a été mandaté pour :

- analyser les pratiques et les flux de travail de la procédure de délivrance de brevets
- identifier les simplifications possibles
- proposer des moyens d'y parvenir en accord avec les priorités opérationnelles et les objectifs stratégiques

Finalement, le travail du Bureau devrait permettre d'améliorer la qualité et l'efficacité des procédures en matière de brevets pour les utilisateurs internes et externes. Jusqu'à présent, ses efforts ont abouti à deux séries de modifications juridiques qui ont été mises en œuvre en 2023 et au début de 2024.

1.2 La qualité grâce à notre personnel

La réussite de l'OEB en tant qu'organisation repose en partie sur sa faculté à recruter et fidéliser les meilleurs professionnels. Nous devons également veiller à l'optimisation continue des connaissances et aptitudes de nos agents, tout au long de leur carrière. En outre, nous prenons des mesures pour conserver les connaissances lorsque l'agent s'en va en investissant dans le transfert de connaissances. La formation restera au cœur de la qualité des produits et services de l'OEB.

1.2.1 Nous recrutons les meilleurs professionnels

Nouveaux professionnels arrivés en 2023

En 2023, nous avons accueilli 100 nouveaux examinateurs de 17 nationalités différentes, dont 36 % de femmes. Quelque 64 % d'entre eux sont titulaires d'un doctorat ou en cours d'obtention, et 64 % peuvent se prévaloir d'une expérience dans l'industrie ou le secteur privé. Cela porte à 4 486 le nombre d'agents de la DG1 chargés de l'examen et des formalités. En prévision des besoins futurs en personnel, nous recruterons un nombre encore plus important de personnes en 2024.

Afin de faciliter le recrutement et l'intégration, tant pour l'OEB que pour les candidats retenus, nous avons mis en place un concept de "pipeline" pour près de 200 candidats prometteurs. Cela a permis non seulement d'optimiser le processus d'intégration des nouveaux arrivants en 2023, mais aussi de répondre à nos besoins permanents en matière de recrutement. Les candidats du pipeline bénéficient d'une formation de base en matière de propriété intellectuelle, ce qui leur permet de commencer leur carrière à l'OEB avec des connaissances approfondies.

Le programme de jeunes professionnels

Notre engagement à recruter des talents divers pour l'OEB se concrétise dans le programme "Pan-European Seal" pour jeunes professionnels.¹³ Ce programme de trois ans vise à préparer une nouvelle génération de professionnels de la propriété intellectuelle afin de renforcer le futur Réseau européen en matière de brevets (REB). Depuis le lancement du programme en 2015, l'OEB a accueilli neuf groupes totalisant 580 jeunes professionnels de 34 nationalités différentes, dont 63 % de femmes. Ce programme a donc contribué de manière significative au développement professionnel des diplômés dans l'ensemble des États membres.

Figure 4 : La promotion 2023 des jeunes professionnels à Munich



Source : OEB

Retenir les talents

L'OEB étant considéré comme un employeur attractif, nous sommes en mesure de conserver au sein de l'OEB des expériences et des connaissances précieuses, ce qui améliore considérablement la qualité de notre travail. Lorsque des collègues partent, nous veillons à ce que leur expertise soit transférée à de nouveaux collègues. Le taux de rotation de notre personnel est très faible. En 2023, par exemple, le taux de rotation des examinateurs était de 2,06 %, en comptant ceux qui ont pris leur retraite.

Tableau 1 : Taux de rotation du personnel par catégorie

Fonction	2022	Taux de rotation 2022	2023	Taux de rotation 2023
Examineur	85	2,14 %	82	2,06 %
Chambres de recours	8	4,23 %	12	6,67 %
Personnel de soutien à la procédure en matière de brevets	22	4,21 %	23	4,61 %
Autre	73	4,93 %	74	5,10 %
	188	3,05 %	191	3,12 %

* Le taux de rotation est calculé par rapport à l'effectif à la fin de l'année concernée, sans compter les jeunes professionnels.

Source : OEB

¹³ epo.org/fr/learning/learning-resources-profile/universities-research-centres-and-technology-transfer-centres/pan-european-seal-professional-programme.

1.2.2 Former et développer les compétences de notre personnel

Académie pour les nouveaux examinateurs

Le programme de formation des nouveaux examinateurs de l'OEB est essentiel pour garantir qu'ils acquièrent les compétences nécessaires à l'exécution de tâches complexes selon les normes élevées requises.

L'Académie des nouveaux examinateurs est continuellement modifiée et améliorée, en tenant compte des commentaires des participants aux cours et des formateurs, ainsi que d'exigences spécifiques ou de changements apportés aux procédures ou aux outils. En 2023, des améliorations essentielles ont été apportées en mettant à jour et en réorganisant les modules de formation. En réponse à une suggestion de nos utilisateurs, l'Académie prend en compte leur perspective en ouvrant une nouvelle session, au cours de laquelle l'epi et BusinessEurope présentent l'importance des brevets pour l'industrie.

Les nouveaux examinateurs bénéficient d'environ 60 jours de formation en présentiel, au cours de leurs deux premières années à l'OEB. Au cours de ces deux années, les nouveaux examinateurs travaillent en étroite collaboration et sous la supervision d'un ou de plusieurs examinateurs expérimentés issus du même domaine technique ou d'un domaine technique étroitement lié. Grâce à cette formation en présentiel, au "coaching", ainsi qu'au travail au sein des divisions d'examen et de leurs équipes, les nouveaux examinateurs atteignent rapidement le niveau souhaité.

Développement professionnel continu

Pour nous assurer que notre personnel reste au fait des changements juridiques, des dernières technologies et de l'évolution de nos outils, nous continuons à investir dans le développement professionnel tout au long de la carrière à l'OEB. La formation est donc un élément clé de la carrière de chaque membre du personnel de l'OEB. Les supérieurs hiérarchiques jouent un rôle important en encadrant l'évaluation des compétences de leurs collaborateurs et en favorisant leur développement continu.

En 2022, nous avons également introduit l'obligation pour tous les examinateurs et agents des formalités de disposer d'un plan de développement individuel (IDP), qui doit être convenu avec leur supérieur hiérarchique et faire l'objet d'un suivi. L'IDP a fait l'objet d'une promotion interne en 2023 et, à la fin de l'année, 70 % du personnel de l'OEB disposait d'un IDP actif, et des efforts sont en cours pour augmenter ce chiffre en 2024. Nous avons également élargi la gamme de cours facilement accessibles proposés aux agents des formalités et aux examinateurs sur des sujets tels que le certificat européen d'administration des brevets (CEAB) et l'examen européen de qualification (EEQ).

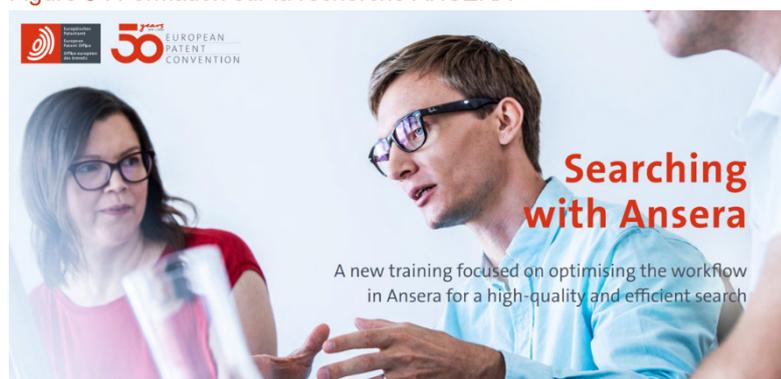
La connaissance approfondie d'un domaine technique est une condition préalable à une recherche et à un examen de qualité. Mais la technologie évolue sans cesse. Nous aidons donc les examinateurs à se tenir au courant de l'évolution technologique dans leur domaine. Par exemple, en 2023, quelque 200 examinateurs ont suivi des cours sur les technologies 5G et 6G dispensés par des experts universitaires et industriels de premier plan. Le matériel de

formation technique utilisé par les instructeurs et les stagiaires pour les cours en classe de l'Académie des nouveaux recrutés, ainsi que pour des cours plus spécifiques, est accessible à tous les examinateurs via l'espace réservé aux examinateurs dans le système de gestion de la formation de l'OEB.

La formation juridique dispensée garantit que le personnel est toujours au fait du cadre juridique applicable. En 2023, cette formation comprenait des conférences données par des membres des chambres de recours et des juges des tribunaux statuant en matière de brevets. Le portail propose également une sélection de supports de formation complémentaires sur le plan juridique, avec des liens directs vers le contexte juridique pertinent.

La formation aux outils est également importante et, ces dernières années, elle a fait l'objet d'une attention particulière en raison de l'accélération de la numérisation de nos processus et de la mise au point d'outils spécialisés. En 2023, plus de 1 500 examinateurs ont suivi un cours de formation à la recherche ciblée visant à améliorer leur connaissance de l'outil de recherche avancée ANSERA. Après une forte augmentation de l'utilisation en 2022, nous avons atteint presque 100 % d'utilisation d'ANSERA en 2023. Comme il est de plus en plus utilisé pour la classification également, nous sommes convaincus qu'en 2024, il deviendra également le portail unique pour la procédure de délivrance de brevets.

Figure 5 : Formation sur la recherche ANSERA

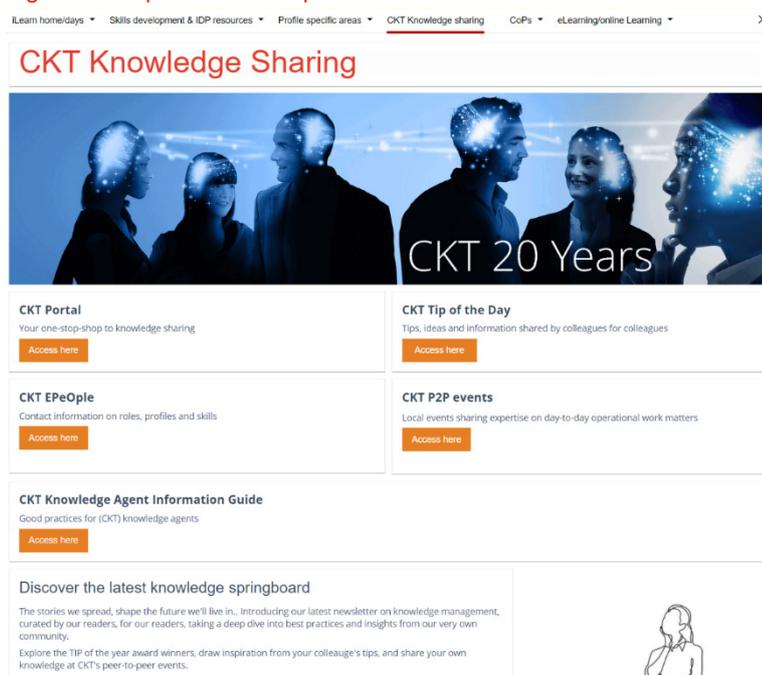


Source : OEB

Partage des connaissances

Un autre pilier de la gestion des connaissances réside dans nos pratiques de transfert continu des connaissances (Continuous Knowledge Transfer – CKT). Elles impliquent une équipe de coordinateurs centraux des connaissances qui coopèrent avec un réseau d'agents locaux à l'échelle de l'OEB et organisent des événements au niveau des équipes mais aussi des formations à l'échelle de l'OEB. Ces activités entre pairs sont adaptées aux besoins du public et abordent un large éventail de questions portant sur les activités quotidiennes. En 2023, 330 événements de ce type ont été organisés, attirant près de 20 000 participants.

Figure 6 : Copie d'écran du portail CKT



Source : OEB

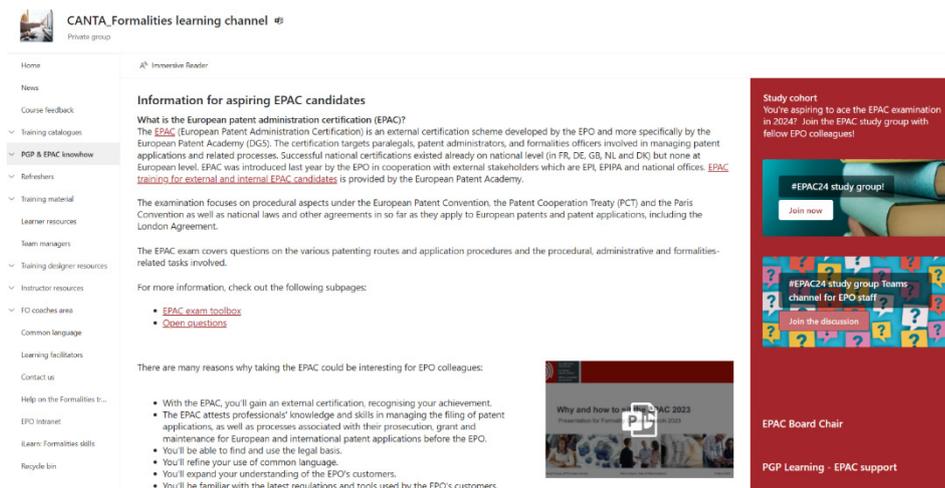
Huit journées iLearn ont eu lieu en 2023 : "L'intelligence artificielle (IA) et les inventions mises en œuvre par ordinateur dans les demandes de brevet", "Le brevet unitaire", "Boostez vos connaissances !", "Faire bien du premier coup", "Se mettre en réseau pour réussir", "Renforcer la sécurité juridique des décisions", "Jour iLearn, OEB et ONB ensemble". Organisées par des collègues pour des collègues, ces présentations pratiques en ligne et ces discussions animées ont porté sur des questions pratiques visant à harmoniser et à améliorer la qualité de notre travail quotidien.

Requalification et formation continue

Les besoins de l'OEB évoluant, il s'agit de bien arbitrer entre ses besoins actuels et ses besoins futurs. La requalification et la formation continue du personnel sont également nécessaires. Tous les examinateurs qui changent de domaine bénéficient d'un soutien approprié conjuguant formation en cours d'emploi dispensée par des collègues expérimentés et, le cas échéant, requalification spécifique.

Pour les agents chargés des formalités, nous avons entièrement repensé le programme de formation en 2023 afin de faciliter la mobilité professionnelle. Ce programme de formation met l'accent sur l'amélioration des compétences numériques avancées, en combinant des sessions en présentiel avec des programmes de "coaching" sur le terrain par des pairs.

Figure 7 : Copie d'écran du canal de formation pour les agents des formalités



Source : OEB

1.3 Ressources pour des produits et services de haute qualité

Nous mettons à la disposition de nos examinateurs la collection d'état de la technique la plus complète au monde, constamment mise à jour et enrichie. Avec ses 250 000 symboles, le système de classification coopérative des brevets (CPC) permet aux examinateurs de trouver l'état de la technique pertinent, indépendamment de la langue. Nos outils puissants sont développés en interne en collaboration avec les examinateurs et sont conçus pour permettre aux examinateurs de fournir des produits de la plus haute qualité possible. L'OEB classe un grand nombre de publications de brevets selon la CPC dans les quatre mois suivant leur publication, notamment toutes les publications de brevets allemands.

1.3.1 La plus grande collection d'état de la technique au monde

La vaste collection d'état de la technique de l'OEB, dont les documents remontent à 1782, contenait 146 millions de publications de brevets en 2022. Ce chiffre est passé à 153 millions en 2023 et comprend 86 millions de familles de brevets, dont 60 millions sont d'origine asiatique (Chine, Japon et Corée), ce qui représente 76 millions de publications. Le volume d'état de la technique d'origine asiatique ne cessant d'augmenter, l'OEB a investi pour rendre ce type de ressources entièrement disponible pour nos recherches.

Figure 8 : Aperçu de la collection d'état de la technique de l'OEB



Source : OEB

Garantir l'accès à la littérature non-brevet

La littérature non-brevet (LNB) est une source d'état de la technique extrêmement importante dans de nombreux domaines techniques. L'OEB veille donc à ce que ses collections de littérature non-brevet soient aussi complètes que possible afin de garantir l'exhaustivité des rapports de recherche.

Notre base de données de littérature non-brevet comprend pas moins de 129 millions de groupes,¹⁴ dont 39 millions de documents en texte intégral, contre 37 millions en 2022. Notre collection contient également plus de 445 000 résumés en anglais de documents sur les savoirs traditionnels publiés à l'origine en Inde, en Chine et en Corée.

À la fin de l'année 2023, la collection d'antériorités de l'OEB contiendra également 14 872 enregistrements en texte intégral de demandes et de délivrances publiées par l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV). L'accès à ces antériorités permet aux examinateurs de l'OEB d'offrir encore plus de sécurité juridique aux demandeurs qui souhaitent protéger des inventions liées à des plantes.

Accroître notre accès à la documentation sur les normes

La documentation sur les normes fait partie de notre collection de littérature non-brevet. Les normes assurent la compatibilité et l'interopérabilité de composants, de produits et de services, et encouragent la diffusion de nouvelles technologies. En d'autres termes, elles constituent un pilier central de l'économie moderne du savoir. Le corpus OEB lié aux normes est passé de 4,6 millions de documents en 2021 à 5,1 millions en 2023.

L'OEB a conclu des accords avec un certain nombre d'organismes de normalisation (OdN) pour garantir que la documentation relative aux normes pertinentes puisse être utilisée dans la procédure de délivrance des brevets.

¹⁴ Le terme "groupe" est utilisé pour éviter le double comptage des articles de la littérature non-brevet ; un article peut apparaître dans une ou plusieurs bases de données de résumés, mais nous ne l'enregistrons qu'une seule fois. Un "groupe" représente donc l'article original et toutes les références au même article publiées par des sources différentes.

Les examinateurs de brevets de l'OEB ont actuellement accès aux collections complètes de littérature de plusieurs organismes de normalisation, notamment :

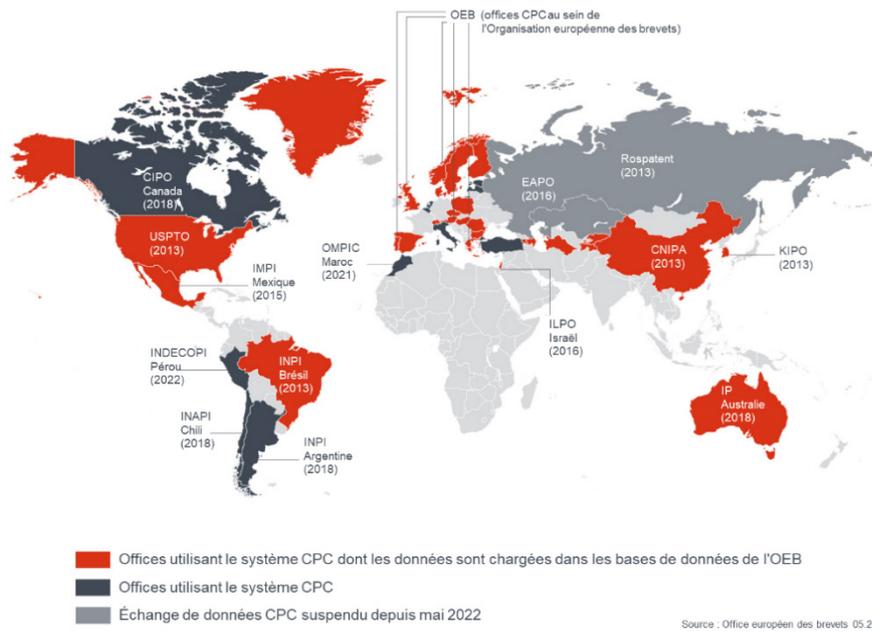
- Projet de partenariat de troisième génération,
- Projet 2 de partenariat de troisième génération,
- Institut européen des normes de télécommunications,
- Union internationale des télécommunications,
- Association de normalisation de l'Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens,
- Commission électrotechnique internationale,
- Association des industries et des entreprises de la radio,
- Groupe de travail sur l'ingénierie Internet,
- Projet de diffusion vidéo numérique,
- Normes pour le M2M et l'Internet des objets,
- Alliance mobile ouverte,
- Technologie vidéo,
- Association internationale pour la recherche cryptologique,
- Groupe mixte d'experts en photographie (JPEG),
- International Standards Organisation (ISO).

Outre les normes finales publiées par les organismes de normalisation, les bases de données de l'OEB comprennent les notes techniques soumises au cours du processus de normalisation. Au-delà du renouvellement des accords existants avec les OdN, l'OEB a signé un nouvel accord avec l'O-RAN Alliance et avec la JEDEC Solid State Technology Association en 2023.

1.3.2 Trouver l'état de la technique le plus pertinent : un système de classification coopérative des brevets de premier plan au niveau mondial

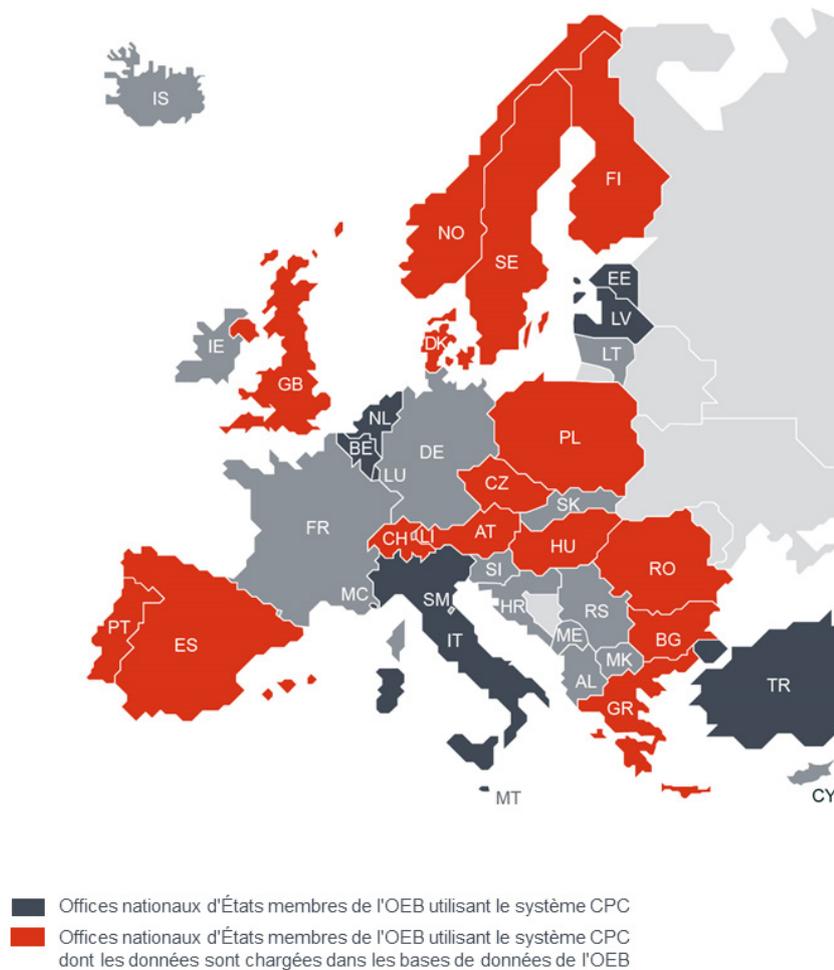
Trouver l'état de la technique le plus pertinent est primordial pour la qualité d'une recherche. Un système de classification efficace structure l'état de la technique en fonction de concepts bien définis, indépendamment de la langue, ce qui rend les recherches plus efficaces. Les documents qui sont classés de manière incorrecte ou trop tardive peuvent ne pas être retrouvés de manière fiable par un examinateur lors d'une recherche sur l'état de la technique, ce qui peut entraîner une évaluation inexacte de la brevetabilité d'une invention revendiquée. Le système de classification coopérative des brevets (Cooperative Patent Classification – CPC), géré conjointement par l'OEB et l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO), vise à harmoniser la classification dans un système unique, commun et détaillé, qui s'appuie sur la classification internationale des brevets (CIB). La Lettonie ayant rejoint la communauté CPC en 2023, 38 pays ont désormais adopté la CPC, dont 23 États membres de l'OEB et un État autorisant la validation (le Maroc). Pour suivre les évolutions technologiques, la CPC est mise à jour quatre fois par an.

Figure 9 : Adoption de la CPC au niveau mondial



Source : OEB

Figure 10 : Adoption de la CPC au niveau mondial et par les États membres de l'OEB¹⁵

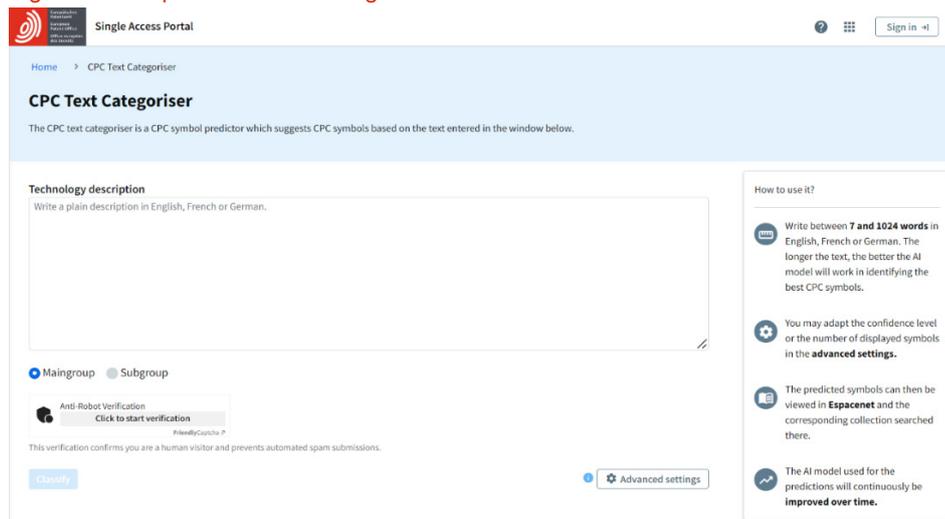


Source : OEB

¹⁵ L'OEB classe une très grande quantité de documents relatifs à l'état de la technique dans la CPC, provenant notamment d'Allemagne, dans les quatre mois suivant leur publication.

L'année 2023 a marqué le vingtième anniversaire du lancement de la Convention sur le brevet communautaire. L'OEB et l'USPTO ont organisé leurs réunions annuelles avec les offices CPC et les utilisateurs du secteur industriel. Lors de ces réunions, le président de l'OEB, M. Campinos, a lancé le [catégorisateur de texte CPC](#)¹⁶ de l'OEB, alimenté par IA, qui suggère un symbole CPC sur la base d'un échantillon de texte. Il a encore été amélioré en 2023 et prend désormais en charge le français et l'allemand comme langues d'entrée. Cette nouvelle version a été mise à la disposition de tous les utilisateurs le 7 novembre 2023 sur le portail d'accès unique de l'OEB.¹⁷

Figure 11 : Copie d'écran du catégorisateur de texte CPC



Source : OEB

Plusieurs formations à la CPC continuent à se tenir en coopération avec l'Académie européenne des brevets. Elles ont été dispensées sous la forme de formations virtuelles collectives, ouvertes à tous les offices de la CPC, ainsi que d'une session de formation spécifique au domaine de la CPC de trois semaines organisée à l'OEB, à La Haye. Ces sessions de formation ont permis une interaction directe en ligne entre les experts de l'OEB et les examinateurs des offices CPC. Le matériel de formation correspondant (notamment les vidéos sur la CPC) a été mis à disposition sur le site web de la CPC¹⁸ et sur la page de l'Académie européenne des brevets.

En 2023, l'OEB a également présidé plusieurs réunions internationales sur la classification, telles que le Groupe de travail 1 de l'IP5 - Groupe de travail sur la classification (IP5WG1), le Groupe de travail sur la révision de la CIB (IPC/WG) et le Groupe d'experts sur la technologie des semi-conducteurs (EGST), ainsi qu'un certain nombre de réunions bilatérales.

¹⁶ epn.epo.org/cpc-text-categoriser.

¹⁷ epn.epo.org/homepage.

¹⁸ cooperativepatentclassification.org/home.

1.3.3 Des outils de pointe

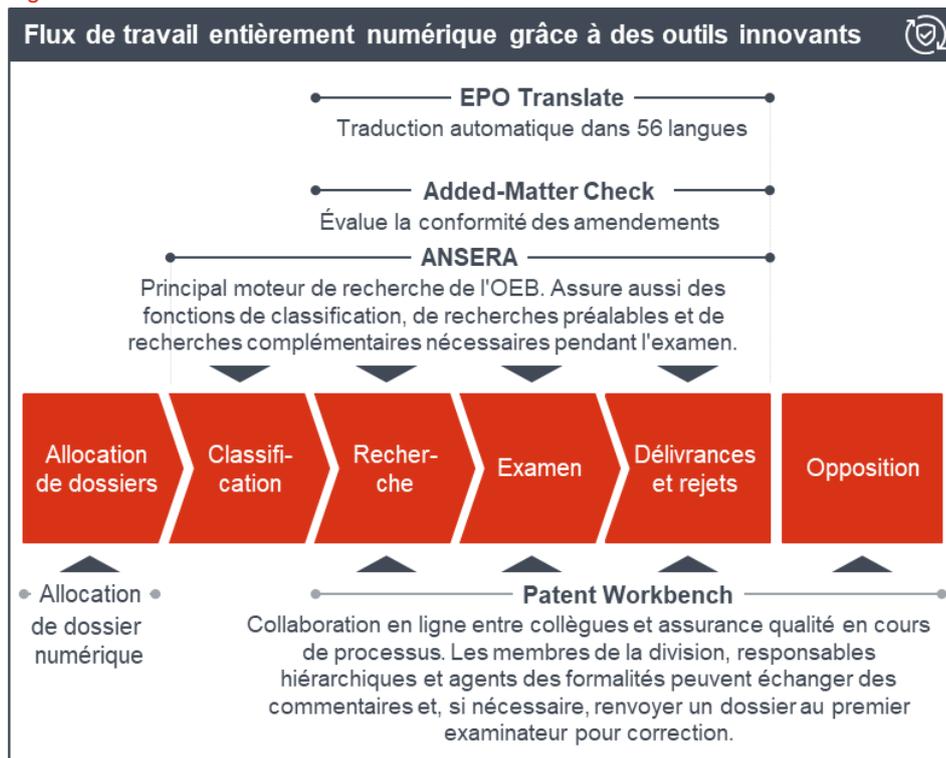
Les ressources que nous mettons à la disposition de notre personnel et de nos utilisateurs sont un élément clé de la qualité à l'OEB. C'est pourquoi nous investissons massivement dans nos outils et nos systèmes informatiques. Tout au long de l'année 2023, l'OEB a continué à mettre l'accent sur la modernisation des outils et l'intégration de l'intelligence artificielle, lorsque cela a été jugé bénéfique pour soutenir nos examinateurs et nos utilisateurs. À la fin de la période de mise en œuvre du Plan stratégique 2023, l'OEB avait construit une plateforme de "back-office" modulaire et évolutive, prenant en charge un processus numérique de délivrance de brevets de bout en bout. Cela a permis des évolutions positives en termes de respect des délais ainsi que dans l'harmonisation et la qualité de nos produits. Parallèlement à ces développements en interne, nous avons également donné la priorité à l'amélioration de l'accès à l'information et à l'offre d'options de libre-service pratiques, ainsi qu'à la fourniture d'orientations procédurales complètes sur les documents fournis par l'intermédiaire de nos services en ligne. Cette approche représente une nouvelle étape vers la possibilité donnée à tous les utilisateurs d'effectuer leurs démarches auprès de l'OEB entièrement en ligne.

S'inspirant des besoins et des conseils des examinateurs, nos experts en informatique ont continué à développer des outils internes personnalisés qui exploitent les derniers développements technologiques. ANSERA est notre outil de recherche hautement sophistiqué qui permet une recherche rapide et l'analyse de très nombreux documents, à partir de stratégies de recherche conceptuelles définies par l'examinateur. ANSERA a servi de base au nouvel outil de recherche sur l'état de la technique basé sur le cloud (outil SEARCH basé sur ANSERA), actuellement utilisé par plus de 1 000 examinateurs dans 27 pays. Cet outil a été développé pour le programme de coopération de l'OEB avec les États membres et est destiné à remplacer le système de recherche EPOQUE Net actuellement utilisé par plus de 2 000 examinateurs dans plus de 40 offices dans le monde.

Les développements sans précédent réalisés dans le cadre du Plan stratégique 2023 ont permis de constituer un solide portefeuille d'outils pour notre travail de fond en matière de recherche et d'examen, ainsi que pour les processus. Les efforts se sont poursuivis l'année dernière pour améliorer leur convergence et offrir une expérience utilisateur améliorée et plus efficace.

Les outils et plateformes développés et utilisés par l'OEB dans le cadre de la procédure de délivrance des brevets sont résumés dans la figure ci-dessous.

Figure 12 : Vue d'ensemble des outils de l'OEB



Source : OEB

Le portefeuille d'outils a bénéficié de l'intégration de l'IA progressive et centrée sur l'homme, pour aider les examinateurs dans leur travail quotidien. Les traductions assistées par l'IA, y compris d'informations confidentielles, sont désormais également possibles pour les brevets non publiés. En outre, l'IA soutient les processus allant de l'attribution à la classification, permettant l'acheminement précis des demandes, ainsi que l'évaluation de leurs domaines techniques et la sélection d'examineurs potentiellement qualifiés, y compris dans les cas multi-technologiques. La numérisation de 99,5 % des actions relatives à la délivrance de brevets a constitué un autre développement important au cours de l'année. L'interface de travail brevets (Patent Workbench) est devenue notre plaque tournante pour tous les échanges procéduraux au sein de la procédure de délivrance de brevets et offre un accès direct aux outils les plus fréquents pour les agents chargés des formalités et les examinateurs.

Dans l'ensemble du portefeuille, l'interconnexion des outils permet désormais aux examinateurs et aux agents chargés des formalités d'échanger des informations dans le référentiel de fichiers numériques (DFR) centralisé. Une nouveauté importante, à la suite d'un projet pilote réussi, est la création dans le DFR d'un espace partagé dédié à nos utilisateurs et aux divisions. Cette mesure favorise encore plus le dialogue et la collaboration, en intégrant davantage l'expérience utilisateur de la procédure de délivrance de brevets.

2. Le parcours vers la qualité est une responsabilité partagée



Faits marquants

La qualité s'obtient ensemble : l'OEB et ses utilisateurs partagent la responsabilité du maintien d'une qualité élevée des brevets. L'OEB fournit des ressources exhaustives pour aider les utilisateurs à produire des demandes de haute qualité.

Une offre de formation exhaustive : l'OEB offre une formation en ligne complète aux candidats à l'EEQ et au CEAB.

Conférences spécialisées : l'OEB a organisé des conférences sur les questions de recherche, d'examen et d'opposition afin de fournir des informations actualisées et de mener des discussions approfondies.

Accès aux ressources en matière de brevets : l'OEB propose des outils tels qu'Espacenet, le Registre européen des brevets, le Global Patent Index, le Serveur de publication européen et la recherche EP en texte intégral pour fournir un accès complet aux données relatives aux brevets.



Réalisations en 2023

Nouvelles pages web pour les débutants en matière de brevets : lancement de pages web pour les utilisateurs débutants, afin de les aider lorsqu'ils n'ont pas ou peu d'expérience dans ce domaine.

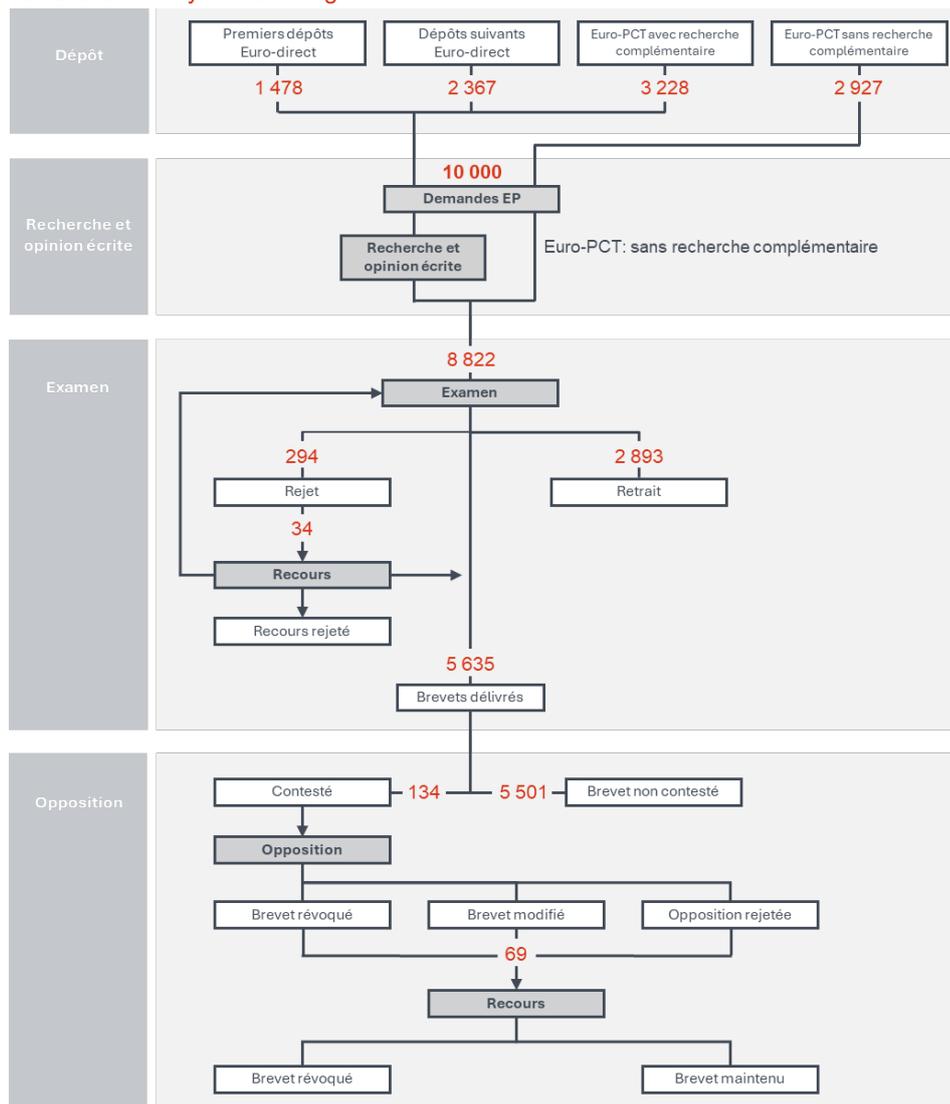
Améliorations des services de MyEPO : MyEPO Portfolio améliore l'expérience numérique des utilisateurs, en leur permettant de déposer et de gérer efficacement leurs brevets directement via la plateforme de l'OEB.

Amélioration de l'interaction numérique pendant l'examen : déploiement d'un nouvel espace partagé dans MyEPO Portfolio pour faciliter la communication et la collaboration directes entre les demandeurs et les divisions d'examen.

Le graphique ci-dessous montre le parcours d'une population type de 10 000 dépôts au cours de la procédure de délivrance des brevets de l'OEB. Les différentes étapes permettent aux demandeurs de décider, sur la base de l'état de la technique et des objections motivées de l'examinateur, de poursuivre ou non leur demande de brevet. À chaque étape, nous examinerons les résultats plus en détail et considérerons les mesures à prendre pour renforcer encore la qualité de nos produits et services.

Toutefois, le parcours vers un brevet de haute qualité commence bien avant que l'OEB ou tout autre office des brevets ne prenne connaissance de l'invention contenue dans la demande. Il est important de reconnaître le rôle vital que les demandeurs et leurs mandataires peuvent jouer dans l'amélioration de la qualité au début de la procédure de délivrance du brevet et à chaque étape du parcours. La qualité est une responsabilité partagée et l'OEB joue un rôle actif en aidant les demandeurs et leurs mandataires à améliorer la qualité globale du système européen des brevets. L'OEB fournit des produits et des services de haute qualité ainsi que des informations, des formations et des outils. Les demandeurs ont un rôle clé à jouer en se concentrant sur la qualité de la rédaction des demandes et la qualité des démarches.

Figure 13 : Vue d'ensemble du flux de dossiers dans la procédure de délivrance des brevets : moyennes à long terme



Source : OEB

2.1 Le parcours vers la qualité commence à la source

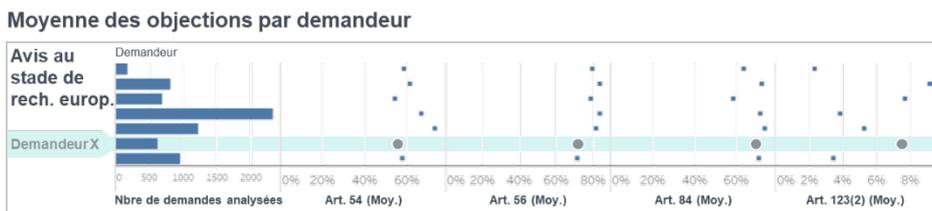
Le parcours vers la qualité commence dès la rédaction de la demande de brevet. Des demandes de brevet de haute qualité, rédigées avec soin et de manière appropriée, contribuent à améliorer la qualité et l'efficacité, ainsi que la qualité globale du corpus d'état de la technique.

À l'OEB, nous suivons attentivement une série de paramètres qui nous éclairent sur la qualité des demandes entrantes et sur la manière dont elles sont traitées par la suite dans les phases de recherche et d'examen quant au fond. Ces dernières années, nous avons observé qu'il existe des variations entre les demandeurs et les mandataires en ce qui concerne de nombreux aspects de la procédure de délivrance des brevets, variations qui peuvent avoir des conséquences importantes en termes de coûts et d'efficacité pour les demandeurs, ainsi qu'une incertitude accrue pour le public. Il s'agit notamment de différences significatives en ce qui concerne :

- le nombre d'erreurs formelles dans les demandes
- le pourcentage de demandes comportant des constatations de manque d'unité au stade de la recherche
- le nombre de demandes présentant un manque de clarté ou d'inventivité, ou d'autres problèmes de fond
- la fréquence des procédures orales lors de l'examen
- la manière dont les réponses des demandeurs et les modifications font avancer la procédure
- les taux de délivrance selon les demandeurs

Il existe de nombreuses raisons sous-jacentes à ces différences. Toutefois, les choix des demandeurs ont un impact. Nous avons également observé que certains demandeurs ne sont pas conscients du fait que leurs choix entraînent une procédure devant l'OEB plus compliquée que celle appliquée à des demandes comparables. Par conséquent, lors de nos réunions régulières avec les demandeurs, nous partageons des données procédurales spécifiques à leurs demandes qui sont comparées à celles d'autres sociétés ayant un profil de dépôt technique similaire.

Figure 14 : Taux d'objections en vertu d'une sélection d'articles de la CBE pour un groupe de demandeurs actifs dans des domaines techniques similaires

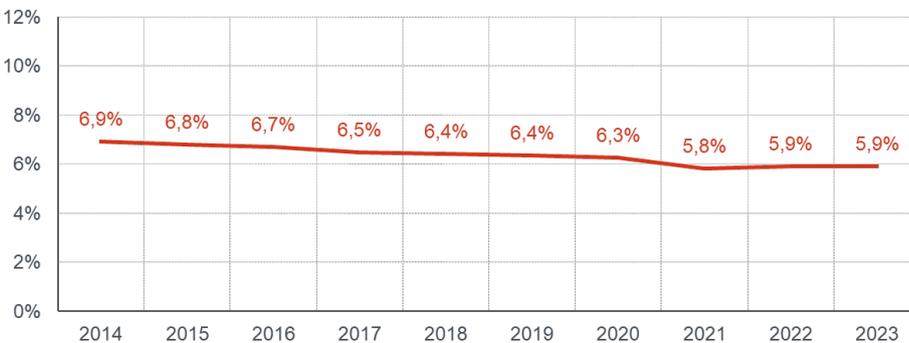


Source : OEB

Nous avons constaté que le dialogue basé sur ces données a amélioré à la fois notre compréhension des approches adoptées par les demandeurs et leur compréhension de notre système.

En ce qui concerne l'exemple de l'absence d'unité, nous constatons une légère diminution au fil du temps, comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 15 : Pourcentage de rapports de recherche comportant une objection d'absence d'unité



Source : OEB

2.2 Soutenir la qualité à la source

L'OEB a également fait ses preuves en fournissant à la communauté des utilisateurs des textes juridiques, des formations,¹⁹ des informations et des outils exhaustifs et régulièrement mis à jour. Nombre de ces ressources visent à promouvoir les meilleures pratiques parmi les mandataires agréés.

Former les professionnels de la propriété intellectuelle à la rédaction et à la conduite des procédures selon les normes les plus élevées

L'Académie européenne des brevets²⁰ fournit du matériel de formation en ligne et un soutien aux candidats à l'EEQ²¹ et au CEAB²² afin d'aider les futurs mandataires agréés, assistants juridiques, administrateurs de brevets et agents chargés des formalités à l'OEB à se préparer à ces examens exigeants.

Figure 16 : Portail du site Internet de l'examen de qualification et du certificat européen



Source : OEB

Il propose également de nombreuses options de formation pour divers publics. Il y a actuellement 23 000 participants inscrits aux événements de l'Académie chaque année et plus de 17 000 participants inscrits au centre de formation en ligne.

La **journée annuelle des utilisateurs** de l'OEB met l'accent sur les outils en ligne de l'OEB et donne aux participants des conseils d'experts visant à aider les demandeurs à tirer le meilleur parti de ce que nous avons à offrir.

En 2023, l'OEB a également organisé trois conférences sur des aspects clés de la qualité dans le processus de délivrance des brevets.

- **Search Matters**²³ pour présenter les stratégies et les techniques de recherche en matière de brevets de l'OEB ainsi que diverses bases de données et programmes de recherche accessibles au public, permettant ainsi aux entreprises et aux organismes de recherche d'améliorer leurs recherches en matière de brevets.

¹⁹ epo.org/fr/legal.

²⁰ epo.org/fr/about-us/services-and-activities/academy

²¹ epo.org/fr/learning/professional-hub/european-qualifying-examination-eqe.

²² epo.org/en/learning/professional-hub/epac-european-patent-administration-certification.

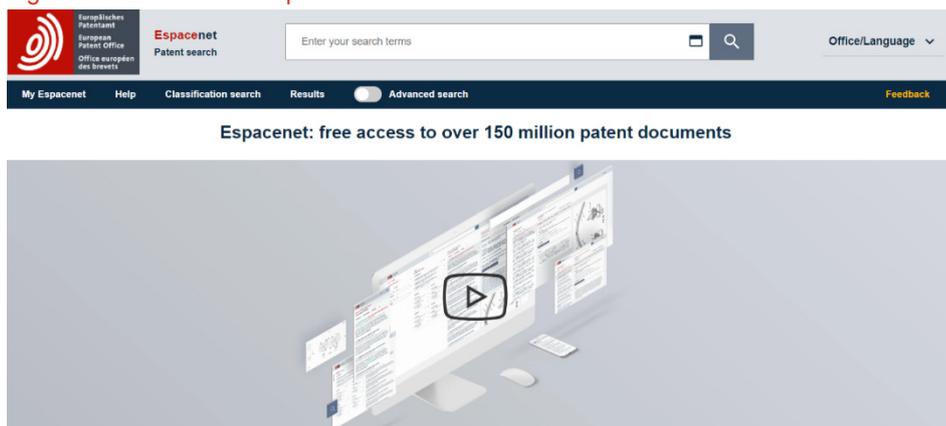
²³ epo.org/fr/learning/events/pc03-2024.

- **Examination Matters**²⁴ pour susciter des discussions détaillées sur différents aspects de l'examen par des examinateurs de l'OEB, des juristes et des experts de l'Institut des mandataires agréés (epi), contribuant à améliorer la qualité au stade de l'examen.
- **Opposition Matters**²⁵ pour tenir les spécialistes des brevets au courant des développements les plus récents et les plus pertinents dans les procédures d'opposition, avec des examinateurs et des juristes de l'OEB présentant des sujets clés aux côtés de conseils en brevets européens chevronnés.

Si nombre de nos demandeurs sont très familiers avec la procédure de délivrance des brevets, nous devons également soutenir ceux qui la découvrent et c'est pourquoi nos pages web "Novices en matière de brevets" ont été lancées en 2023.²⁶ Ce nouvel espace s'adresse aux utilisateurs qui ont peu ou pas d'expérience en matière de brevets et les aide à comprendre les différentes étapes de la procédure de demande de brevet et à faire des choix éclairés. Des visites guidées personnalisées de la nouvelle section en ligne sont proposées par nos experts sur demande.

2.3 Ressources à la disposition des demandeurs

Figure 17 : Le site web Espacenet



Source : OEB

Outre un centre de formation en ligne sur l'information brevets, des séminaires et des événements, l'OEB met également à la disposition du public de puissantes ressources d'information technique.

- **Espacenet**²⁷ offre un accès gratuit à des dizaines de millions de publications de brevets dans le monde entier et peut être utilisé, par exemple, pour rechercher et trouver des publications de brevets.
- Le **Registre européen des brevets**²⁸ est une source gratuite, exhaustive et actualisée d'informations procédurales accessibles au public sur les demandes de brevet européen et les brevets européens à effet unitaire.

²⁴ epo.org/fr/learning/events/pc03-2024.

²⁵ epo.org/fr/learning/events/pc02-2024.

²⁶ epo.org/fr/new-to-patents.

²⁷ <https://worldwide.espacenet.com/>

²⁸ <https://www.epo.org/fr/searching-for-patents/legal/register>

- **Global Patent Index (GPI)**²⁹ est un outil puissant en ligne permettant d'effectuer des recherches détaillées dans les jeux de données bibliographiques, de données relatives aux événements juridiques et de données en texte intégral de l'OEB au niveau mondial.
- Le **Serveur de publication européen**³⁰ permet d'accéder gratuitement en ligne à tous les documents de brevets européens publiés par l'OEB.
- L'outil de **recherche EP en texte intégral**³¹ permet aux utilisateurs d'effectuer gratuitement des recherches en ligne de demandes de brevet européen (documents A) et de brevets délivrés (documents B), y compris des recherches en texte intégral.

2.4 Fournir des outils de pointe à nos utilisateurs

L'OEB s'efforce d'offrir une meilleure expérience numérique à ses utilisateurs. Grâce à une étroite collaboration avec les utilisateurs et à des projets pilotes permettant un retour d'information précoce, l'OEB a développé de nouveaux outils qui contribuent à améliorer la qualité de ses produits. Dans l'enquête de satisfaction la plus récente, 85 % des utilisateurs se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits des outils fournis par l'OEB.

Visioconférence

La visioconférence³² est désormais la norme pour les procédures orales d'examen et d'opposition et contribue à accroître la transparence et la durabilité de toutes les procédures. Dans notre dernière enquête de satisfaction des utilisateurs, plus de 77 % des personnes interrogées ont trouvé que les procédures orales tenues sous forme de visioconférence étaient "bonnes" ou "très bonnes".

Améliorer la qualité, l'efficacité et l'engagement grâce aux services en ligne MyEPO

Les [services MyEPO](#) ont été lancés pour la première fois en juin 2022 et comprennent le **dépôt en ligne 2.0** comme outil de choix pour le dépôt initial, **MyEPO Portfolio**³³ pour interagir avec l'OEB sur les dossiers et le **paiement centralisé des taxes** pour gérer les taxes et les remboursements.

Près de la moitié des demandes sont déposées au moyen du dépôt en ligne 2.0. **MyEPO Portfolio** gagne en popularité au fur et à mesure que nous ajoutons de nouvelles fonctionnalités à la plateforme, telles que les actions procédurales en libre-service et le changement de mandataire.

L'OEB a également lancé des **méthodes d'authentification à deux facteurs** pour remplacer la technologie de carte à puce. Les utilisateurs disposent ainsi d'une méthode d'authentification plus sûre et plus accessible.

²⁹ <https://www.epo.org/fr/searching-for-patents/technical/espacenet/gpi>

³⁰ <https://www.epo.org/fr/searching-for-patents/technical/publication-server>

³¹ <https://www.epo.org/fr/searching-for-patents/technical/ep-full-text>

³² <https://www.epo.org/fr/service-support/faq/law-practice/oral-proceedings-held-videoconference>

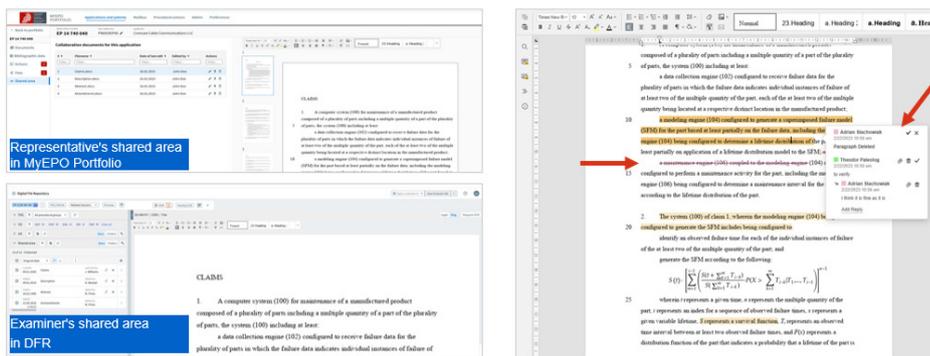
³³ <https://www.epo.org/fr/service-support/faq/myepo-services/myepo-portfolio>

En 2023, nous avons continué à enrichir l'ensemble intégré des services MyEPO grâce auxquels les utilisateurs réalisent en ligne leurs activités avec l'OEB, en lançant de nouvelles fonctionnalités passionnantes qui améliorent la qualité à la fois des dépôts des utilisateurs et du contenu de fond des demandes de brevet. De plus, nous avons jeté les bases de l'automatisation de l'échange de données structurées entre les systèmes de gestion de la propriété intellectuelle des utilisateurs et les systèmes de l'OEB, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité et la qualité des services dans les années à venir.

Au cours de l'année 2023, nous avons facilité la collaboration du personnel de soutien en matière de propriété intellectuelle avec les mandataires sur leurs dossiers, et élargi la gamme des demandes que les utilisateurs peuvent soumettre dans MyEPO Portfolio. Lors de la rédaction et de l'envoi des demandes, **les utilisateurs bénéficient de contrôles de qualité dynamiques et de conseils procéduraux simplifiés** qui réduisent la probabilité de défauts.

Nous avons introduit un nouvel espace partagé dans MyEPO Portfolio où les examinateurs et les mandataires peuvent charger, réviser, éditer et annoter des documents ensemble au cours d'une consultation en direct. Cette interaction en temps réel améliore la qualité et la transparence et permet de gagner du temps, car il y a plus de chances que les ajustements du contenu soient corrects du premier coup.

Figure 18 : Espace partagé

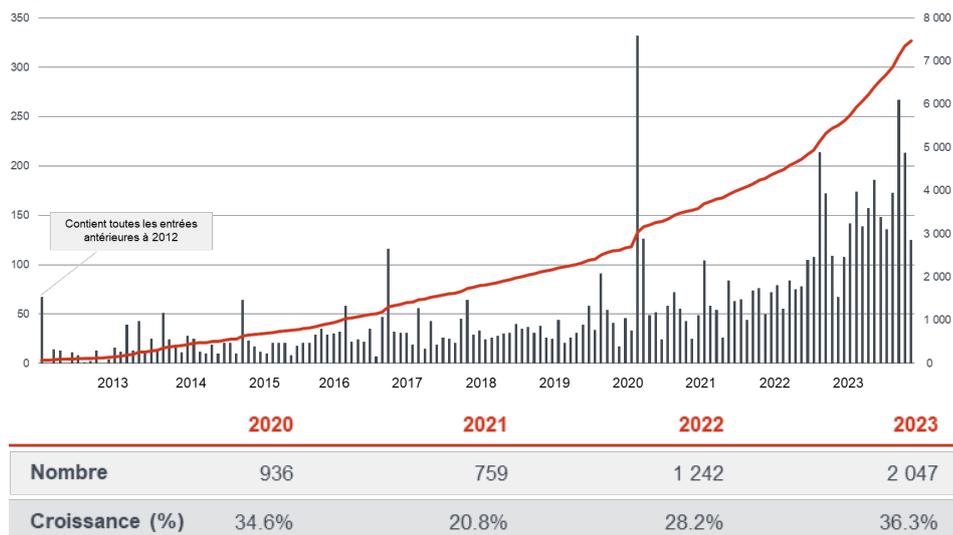


Source : OEB

La Mailbox disponible dans MyEPO Portfolio permet aux utilisateurs de **recevoir instantanément et de manière fiable des notifications électroniques** de l'OEB. Cela permet non seulement d'économiser du papier, mais aussi d'éliminer le besoin d'intervention manuelle et de numérisation des documents papier.

L'année 2023 a vu l'adoption accélérée de la Mailbox dans MyEPO Portfolio, 90 % des entreprises travaillant en ligne avec l'OEB ayant commencé à l'utiliser. Deux mille mandataires supplémentaires ont choisi d'abandonner leur interaction sous forme papier et ont commencé à travailler en ligne avec l'OEB en 2023, ce qui représente une augmentation de 35 %. En outre, des centaines de **mandataires internationaux et de déposants non européens ont commencé à recevoir leurs notifications PCT par voie électronique via le service PCT Link.**

Figure 19 : Croissance de l'utilisation de la Mailbox de l'OEB



Source : OEB

Dans le cadre de la fourniture des services MyEPO, nous avons continué à collaborer étroitement avec les organes de consultation des utilisateurs tels que le groupe de travail du SACEPO sur l'e-Patent Process (eSACEPO) ou la [commission pour les communications en ligne \(OCC\)](#), des groupes de discussion (avec dix réunions et plus de 135 membres en 2023) et des entreprises pilotes afin de mieux comprendre les besoins des utilisateurs. Nous nous efforçons en permanence d'améliorer la qualité, la durée de traitement et la cohérence de ces services, tout en améliorant l'expérience utilisateur à chaque étape.

3. Le parcours vers la qualité : dépôt, acheminement et classification



Faits marquants

Un système flexible : le système européen des brevets offre différentes options pour répondre aux divers besoins et stratégies des demandeurs.

Au service des demandeurs du monde entier : l'OEB a reçu un nombre record de 199 275 demandes en 2023, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à 2022 (193 627).

Office de second dépôt : l'OEB agit principalement en tant qu'office de second dépôt, environ 86 % de ses demandes ayant été précédemment traitées par un autre office des brevets.

Routage amélioré par IA : l'intelligence artificielle est désormais utilisée pour pré-classifier et attribuer les demandes entrantes, en veillant à ce qu'elles parviennent à l'examinateur et à la division appropriés en fonction de l'expertise technique et de la capacité.

Classification étendue et rapide : elle garantit qu'une part importante de la documentation mondiale relative aux brevets est classée rapidement et avec précision afin de faciliter l'établissement de rapports de recherche complets et d'avis écrits. L'OEB a classé un total de 880 000 documents dans le système de classification coopérative des brevets (CPC) en 2023.



Actions entreprises en 2023

Outil d'attribution numérique des dossiers (DFA) : un outil DFA géré par IA a été mis en œuvre pour rationaliser et améliorer la distribution des dossiers aux divisions les plus appropriées.

Intégration d'outils IA dans la classification : les outils IA CANOPÉE/CLASSERA ont été intégrés dans l'interface de travail brevets pour faciliter la classification des demandes impliquant plusieurs technologies.

Projet pilote IA pour la classification : des projets pilotes utilisant l'IA pour des tâches de classification ont été lancés en août 2023, avec un suivi continu pour s'assurer que la classification atteint l'objectif qualité de 90 %.



Résultats obtenus

Qualité élevée de la classification : le contrôle de la qualité opérationnelle a fait état d'une précision de 92 % dans la classification des documents, dépassant l'objectif de 90 %. Les audits de qualité sur la classification montrent des résultats constamment élevés, supérieurs à 90 %.

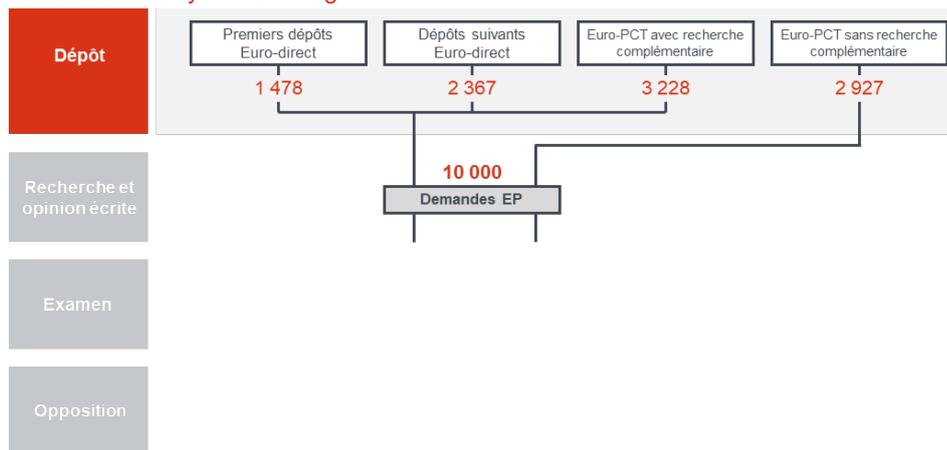
3.1 Un système flexible offrant des options aux demandeurs

L'OEB s'efforce d'atteindre l'excellence dans le traitement de chaque demande. Le système européen des brevets est flexible et offre de nombreuses options aux demandeurs en fonction de leurs besoins et de leurs stratégies commerciales. En 2023, les demandeurs nous ont confié un nombre record de 199 275 demandes (en hausse de 2,9 % par rapport à 2022). L'OEB est principalement un office de second dépôt, ce qui signifie que quelque 86 % de nos demandes ont déjà été reçues et traitées par un autre office des brevets. Cela constitue en soi un "mécanisme de filtrage" puisque, par exemple, 46 % des désignations / élections EP dans le cadre du PCT n'aboutissent pas à une demande EP.

Les quatre points de départ du parcours du brevet à l'OEB peuvent être résumés comme suit :

- **Premiers dépôts européens directs** : demandes OEB déposées en vertu de l'article 75 CBE ne revendiquant pas la priorité d'une demande antérieure.
- **Dépôts ultérieurs euro-directs** : demandes auprès de l'OEB déposées en vertu de l'article 75 CBE revendiquant la priorité d'une demande antérieure.
- **Euro-PCT avec recherche supplémentaire** : demandes PCT entrant dans la phase européenne pour lesquelles l'OEB n'était pas l'ISA et qui font l'objet d'une recherche supplémentaire par l'OEB après l'entrée dans la phase européenne.
- **Euro-PCT sans recherche supplémentaire** : demandes PCT entrant dans la phase européenne pour lesquelles l'OEB était l'ISA. Ces demandes ne font pas l'objet d'une recherche supplémentaire après leur entrée dans la phase européenne.

Figure 20 : Vue d'ensemble du flux de dossiers dans la procédure de délivrance des brevets : moyennes à long - terme



Source : OEB

3.2 Transmettre le bon dossier à la bonne division, au bon moment

Une fois le dépôt réalisé avec succès, l'étape suivante pour garantir une qualité élevée consiste à acheminer la demande vers l'examineur et la division qui possèdent à la fois l'expertise dans le domaine technique de la demande et la capacité de fournir le travail dans les délais. Il s'agit d'un processus en deux étapes qui implique de préclassifier une demande, puis d'utiliser la préclassification pour l'acheminer vers l'unité organisationnelle appropriée. Dans le passé, ce processus nécessitait un traitement manuel, mais il est désormais réalisé à l'aide de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle.

La préclassification d'une demande a lieu après son dépôt, dès qu'elle est jugée conforme aux exigences formelles de la CBE pour les nouvelles demandes. L'ajout d'un symbole de classification de haut niveau à ce stade constitue la base de la distribution ultérieure des dossiers. En 2023, la plupart des demandes entrantes ont été traitées à l'aide de nos services internes de préclassification pilotés par IA et d'un personnel spécialisé qui se concentre sur les cas exceptionnels d'attribution de distribution. Cette approche permet à l'OEB de contrôler pleinement le processus de préclassification et d'allocation des demandes entrantes, ce qui se traduit par une distribution meilleure, plus précise et plus cohérente.

Le moteur de préclassification fondé sur l'IA a été mis à niveau et affiné pour adapter automatiquement le service de préclassification aux changements dans les portées de plus de 1 400 grands domaines techniques ainsi qu'à d'éventuelles révisions du système CPC. La précision de la préclassification automatique est telle que la précision de l'acheminement des dossiers est supérieure à 90 %.

L'outil DFA fondé sur l'IA a fait l'objet d'un essai pilote à la fin de l'année 2022 et a été entièrement déployé en novembre 2023. Depuis lors, l'allocation humaine des dossiers a été progressivement remplacée, ce qui a permis d'améliorer la précision et l'efficacité. Dans le cadre de son Plan stratégique 2028, l'OEB s'efforcera d'améliorer encore la précision de l'outil DFA.

3.3 Classifier l'état de la technique

Une classification précise et rapide de l'état de la technique est essentielle pour garantir l'exhaustivité des rapports de recherche et des opinions écrites. L'OEB investit des ressources considérables dans la classification d'une grande partie de la documentation mondiale sur les brevets, en plus des demandes de brevet déposées auprès de l'OEB. En 2023, l'OEB a classé un total de 880 000 documents dans la CPC. Nous classons les documents de brevets antérieurs dans les quatre mois suivant leur publication afin de garantir qu'ils puissent être retrouvés dans le processus de recherche.

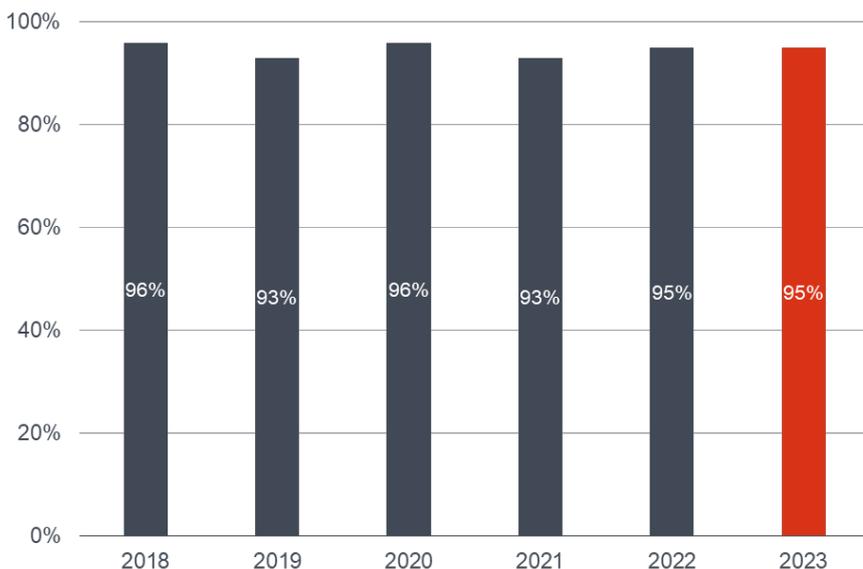
Sur les 880 000 documents classés en 2023, quelque 107 500 étaient des demandes de brevet publiées par l'OEB, et nous nous étions fixé pour objectif d'en classer 80 % dès leur publication. Cet objectif a été atteint. Les publications restantes ont été classées après leur publication et ajoutées à nos bases de données.

Les outils de classification assistée par IA CANOPÉE/CLASSERA font partie de notre plateforme de recherche ANSERA et soutiennent les tâches de classification en suggérant des symboles de classification potentiels pour les documents à classer. En 2023, ces outils ont été intégrés à Patent Workbench afin de faciliter davantage la classification des demandes portant sur des technologies multiples.

Le contrôle opérationnel de la qualité (OQC) de la classification est effectué par nos agents chargés du contrôle qualité de la classification qui vérifient un échantillon de documents classés. Avec 92 % de notre documentation classée correctement, nous continuons à dépasser notre objectif de 90 % pour l'OQC. En août 2023, nous avons lancé les premiers essais pilotes afin d'explorer l'utilisation de l'IA pour la classification. La qualité de la classification effectuée par IA fait l'objet d'un suivi très attentif afin de s'assurer que nous atteignons notre objectif de 90 % au fur et à mesure que nous étendons l'utilisation de l'IA pour la classification.

En plus de notre OQC pour la classification, des audits indépendants de la qualité de la classification montrent des résultats constamment élevés, avec une conformité largement supérieure à 90 %.

Figure 21 : Résultats de l'audit sur la qualité de la classification



Source : OEB

Reclassification

Les divers systèmes de classification sont régulièrement mis à jour et affinés pour suivre l'évolution technologique. La CPC est généralement mise à jour quatre fois par an (janvier, février, mai et août), et les documents concernés doivent être reclassés conformément au nouveau système.

En 2022, nous avons introduit un outil de reclassification par IA qui permet une reclassification automatique précise des familles de documents. En 2023, cet outil a facilité le reclassement de 32 000 familles de documents (comprenant à la fois des documents de brevets publiés et de la littérature non-brevet) afin de répondre à l'ensemble des normes de la CPC.

4. Le parcours vers la qualité : recherche et opinions écrites



Faits marquants

Documents très pertinents dans les rapports de recherche : 83,7 % des rapports de recherche de l'OEB ont identifié au moins un document destructeur de la nouveauté ou de l'activité inventive.

Accent mis sur l'état de la technique d'origine asiatique : les bases de données de l'OEB contiennent 76 millions de publications en provenance d'Asie, et 49 % des rapports de recherche en 2023 incluent des citations de brevets d'origine asiatique. Environ 18 % des rapports de recherche comprenaient des citations de brevets ayant un impact sur la nouveauté ou l'activité inventive et disponibles uniquement en langues asiatiques. De puissants outils de traduction permettent aux examinateurs d'accéder à cet état de la technique.

Littérature non-brevet : environ 28 % des rapports de recherche citent de la littérature non-brevet, ce qui témoigne d'une recherche approfondie ; 4,4 % des rapports de recherche citent des normes, ce chiffre atteignant 25 % dans certains domaines techniques.

Opinions écrites détaillées : 93 % des opinions écrites ont soulevé des objections à la brevetabilité.



Actions entreprises en 2023

Outils de recherche améliorés : mise à niveau d'ANSERA pour améliorer ses performances et intégration de PreSearch fondé sur l'IA pour que la recherche de documents soit plus efficace.

Délai de recherche pour les premiers dépôts : établissement d'une pratique consistant à effectuer des recherches au plus tôt quatre mois après la date de priorité, afin de garantir une couverture complète de l'état de la technique.

Divisions de recherche active : mise en place d'un flux de travail numérique afin que toutes les recherches soient examinées par les trois membres de la division avant d'être envoyées au demandeur.

Harmonisation des pratiques de recherche : l'accent a été mis sur l'harmonisation des approches pour les technologies émergentes et sur la promotion de divisions mixtes afin de garantir une expertise pertinente pour les demandes couvrant des domaines traditionnels.



Résultats obtenus

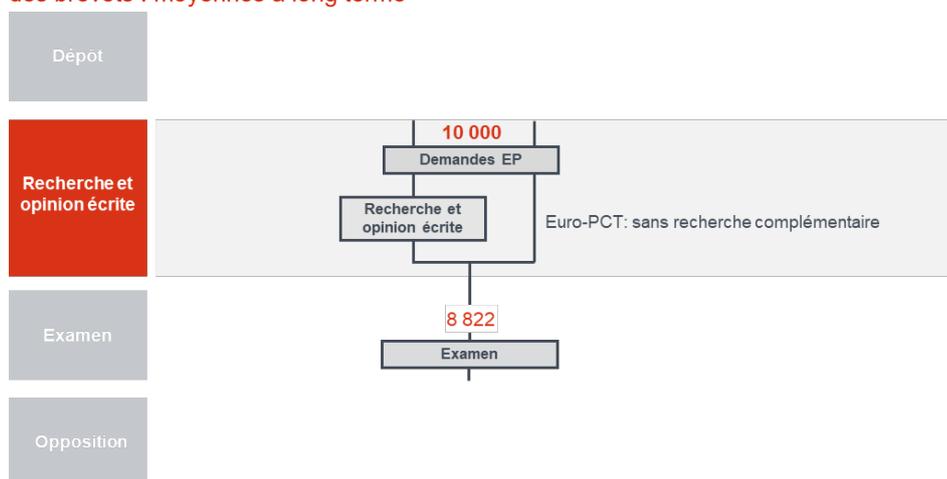
Satisfaction élevée des utilisateurs : 80 % des personnes interrogées étaient satisfaites ou très satisfaites des services de recherche de l'OEB.

Audit qualité des recherches : en 2023, les auditeurs ont trouvé un meilleur document sur l'état de la technique dans seulement 4 % des rapports de recherche échantillonnés, et le nombre de conclusions avec ajout d'éléments a diminué, passant de 1,8 % des dossiers audités en 2022 à 0,7 % en 2023.

Amélioration des délais : les recherches standards et les opinions écrites ont été émises en moyenne dans un délai de cinq mois, 95 % d'entre elles ayant été envoyées dans un délai de 9,7 mois, ce qui constitue une amélioration par rapport aux indicateurs des années précédentes.

Notre objectif au stade de la recherche est de fournir des recherches complètes et des opinions écrites détaillées d'une manière cohérente et harmonisée. En 2023, l'OEB a effectué un total de 233 334 recherches. Comme indiqué ci-dessous, environ 12 % des demandes sont retirées après l'étape de la recherche et ne font pas l'objet d'un examen quant au fond, ce qui démontre que la rigueur des produits de recherche de l'OEB peut aider les demandeurs à éviter des coûts inutiles d'examen ultérieur.

Figure 22 : Vue d'ensemble du flux de dossiers dans la procédure de délivrance des brevets : moyennes à long terme



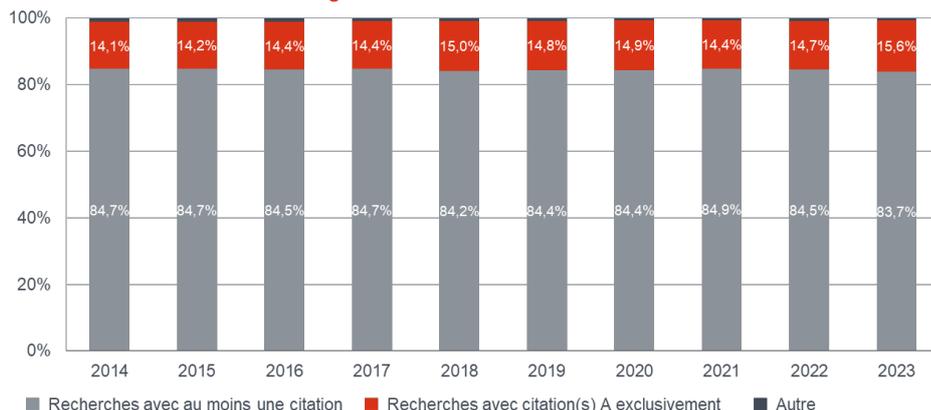
Source : OEB

4.1 Identifier l'état de la technique le plus pertinent

En raison de l'importance que nous accordons à la qualité dès le départ, un grand nombre d'états de la technique pertinents sont cités au stade de la recherche. En 2023, 83,7 % des rapports de recherche de l'OEB ont identifié au moins un document destructeur de la nouveauté ou de l'activité inventive d'une ou plusieurs revendications.³⁴ Seules 15,6 % des recherches ne contenaient que des citations de catégorie A, ce qui signifie qu'aucun document destructeur de la nouveauté ou de l'activité inventive n'a été trouvé au cours de ces recherches. Au fil des ans, nos rapports de recherche sont restés remarquablement cohérents en ce qui concerne la citation des documents pertinents.

³⁴ Les recherches comportant au moins une citation pertinente sont des rapports de recherche comportant des citations des catégories X, Y et E ainsi que des citations où les catégories X et Y sont combinées avec une autre catégorie. Les recherches avec des citations A uniquement sont des rapports de recherche avec au moins une citation de la catégorie A et aucune citation des catégories XYE. Les autres rapports de recherche sont principalement des "pas de recherche" et des Euro-PCT bis sans citations supplémentaires dans le rapport de recherche complémentaire.

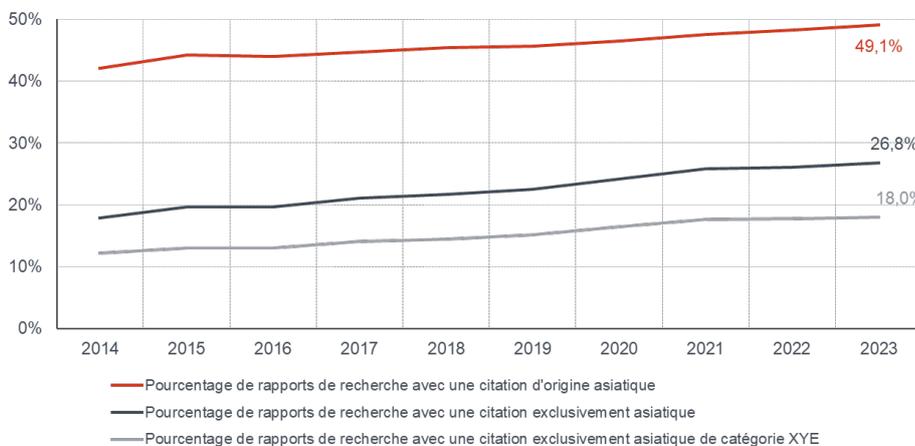
Figure 23 : Recherches avec au moins une citation pertinente et recherches avec seulement des citations de catégorie A



Source : OEB

La part des rapports de recherche comprenant au moins une citation de brevet d'origine asiatique ou uniquement asiatique³⁵ a augmenté : environ 49 % de nos rapports de recherche en 2023 comprenaient une citation de brevet d'origine asiatique, et environ 18 % comprenaient même une citation de brevet de la catégorie XYE uniquement asiatique.³⁶ Cette tendance confirme l'incidence croissante des états de la technique provenant de Chine, de Corée et du Japon sur la qualité des brevets de l'OEB et les progrès de l'OEB dans ce domaine.

Figure 24 : Taux de citation de l'état de la technique asiatique dans les rapports de recherche de l'OEB



Source : OEB

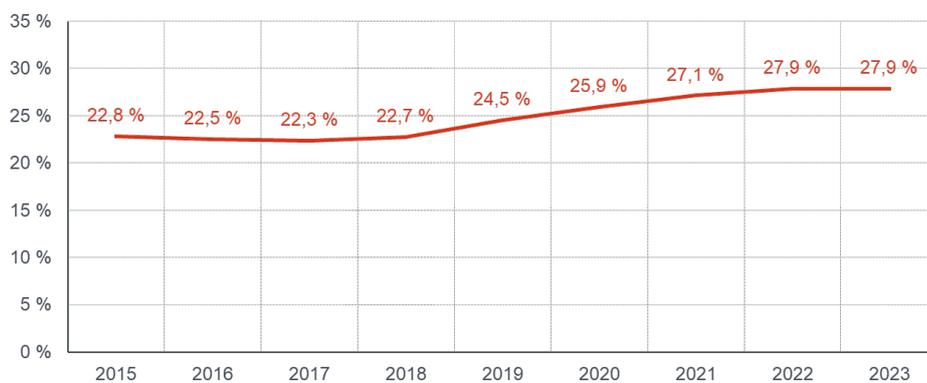
³⁵ Une citation antérieure d'origine asiatique est un document de brevet rédigé en chinois, en japonais ou en coréen, ou avec un document de priorité rédigé dans l'une de ces langues ; une citation antérieure exclusivement asiatique est un document du brevet en langue chinoise, japonaise ou coréenne qui n'a pas de membre de la famille de brevets dans une langue de l'OEB (anglais, français ou allemand).

³⁶ Une citation antérieure de la catégorie XYE est un document qui, en relation avec une ou plusieurs revendications indépendantes, est : destructrice de nouveauté ou d'activité inventive lorsqu'elle est prise isolément (catégorie X) ; destructrice d'activité inventive lorsqu'elle est conjuguée à un ou plusieurs documents de la même catégorie (catégorie Y) ; un document de brevet potentiellement contradictoire en ce qui concerne la date de dépôt ou de date de priorité (catégorie E).

Le portail EPO Translate donne accès à tous les moteurs de traduction automatique de l'OEB, permettant aux examinateurs d'effectuer des traductions sécurisées pour la littérature brevet et non-brevet. Il prend désormais en charge un total de 56 langues et propose des traductions confidentielles du français, de l'allemand, du néerlandais, de l'italien, de l'espagnol, du grec, du chinois et du japonais vers l'anglais et inversement.

En 2023, environ 28 % des rapports de recherche de l'OEB contenaient au moins une citation de littérature non-brevet (LNB). Le volume de littérature non-brevet citée varie selon la technologie et, en 2023, la contribution la plus élevée de la littérature non-brevet au nombre total de citations concernait la chimie organique pure et appliquée, ce qui souligne la nécessité d'effectuer des recherches dans les articles scientifiques relevant de ces domaines.

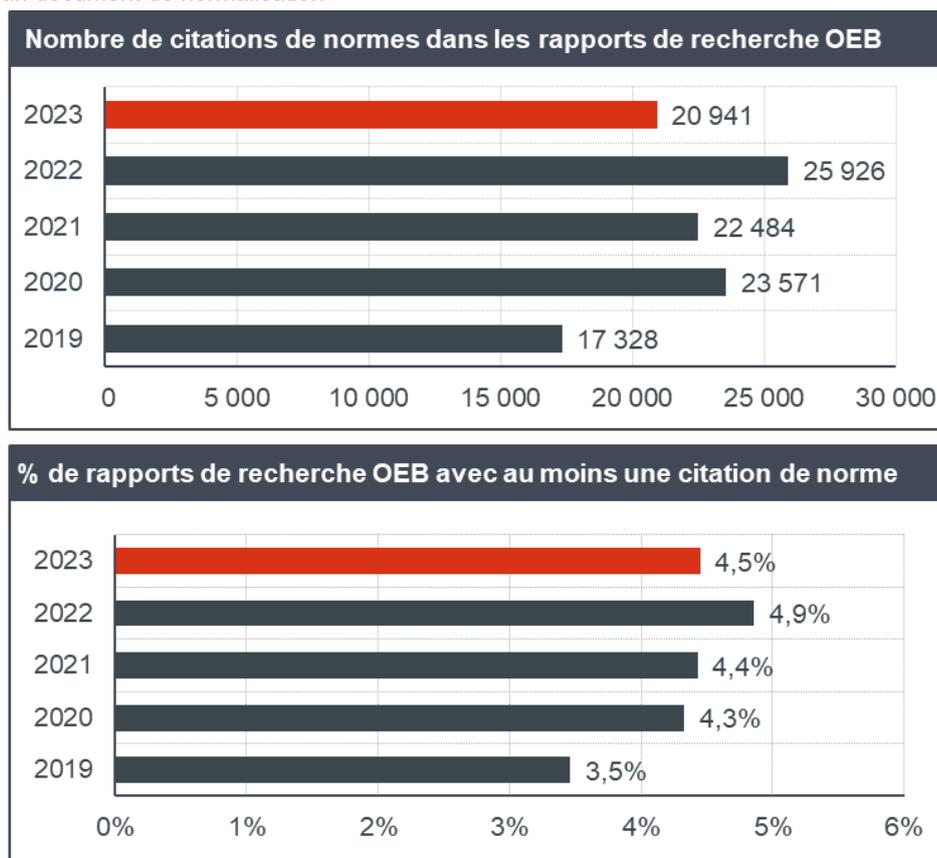
Figure 25 : Pourcentage de rapports de recherche de l'OEB comportant au moins une citation LNB



Source : OEB

En outre, 4,4 % des rapports de recherche de l'OEB contenaient au moins un document de normalisation. La diminution constatée en 2023 des rapports de recherche contenant des normes s'explique en grande partie par le fait que 25 % de moins de suppléments de recherche Euro-PCT ont été effectués, étant donné que ces demandes ont tendance à avoir une part de citations de normes supérieure à la moyenne. Quelque 98 % des rapports de recherche contenant des citations de normes ont été émis par sept directions dans le domaine du codage et de la transmission vidéo, des communications sans fil, de la sécurité informatique, de l'internet et de l'internet des objets. Environ 25 % de tous les rapports de recherche de ces directions contenaient une ou plusieurs citations de normes.

Figure 26 : Nombre de documents de normalisation cités dans les rapports de recherche de l'OEB et pourcentage de rapports de recherche de l'OEB contenant au moins un document de normalisation

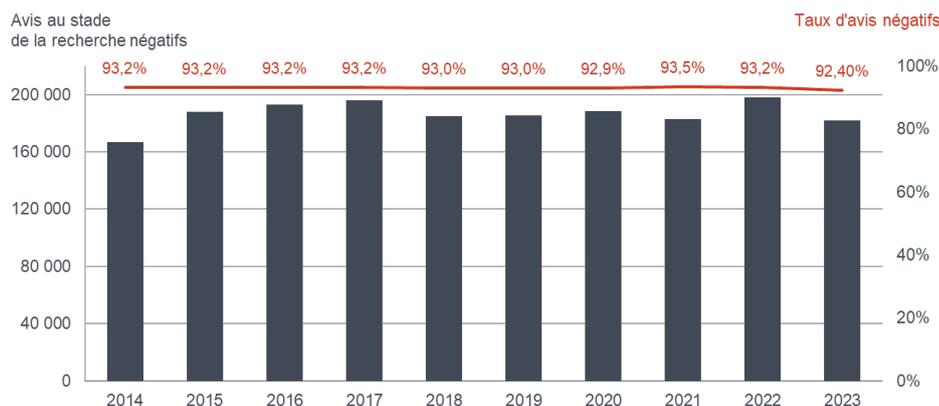


Source : OEB

4.2 Fournir des opinions écrites exhaustives

Les recherches et les opinions écrites de l'OEB fournissent aux demandeurs une évaluation approfondie de la brevetabilité, ce qui leur permet de faire des choix opportuns et éclairés quant aux investissements ultérieurs dans leur invention. Nos données montrent que dans 83,7 % des cas, nous citons un état de la technique relatif à la nouveauté ou à l'activité inventive, et dans environ 93 % des cas, nous soulevons une objection à la brevetabilité en vertu de la CBE. Il ne reste donc que 7 % des cas où la division de recherche ne trouve pas d'objection à la brevetabilité. Ces 7 % de cas peuvent conduire à une "délivrance directe" lors de la phase d'examen, sans qu'il soit nécessaire de déposer des modifications ou des arguments convaincants pour surmonter les objections. Le taux d'avis positifs au stade de la recherche est resté remarquablement stable au fil des ans, illustrant la cohérence de l'approche adoptée par les examinateurs de l'OEB.

Figure 27 : Volume et fréquence des avis négatifs au stade de la recherche émis par l'OEB



Taux d'avis négatifs au stade de la recherche : ratio des avis de recherche positifs sur l'ensemble des EP (y compris Euro- PCT bis) et les avis de recherche PCT chapitre I au cours de l'année concernée.

Source : OEB

4.3 Mesures prises en 2023 pour améliorer la qualité : recherches et opinions écrites

Amélioration de l'outil de recherche ANSERA et augmentation de son utilisation comme outil de choix pour la recherche

Tout au long de l'année 2023, des améliorations ont été apportées en termes de stabilité, de performance des algorithmes de recherche, de meilleure visualisation des résultats, d'interface utilisateur et de stabilité générale. Grâce à l'intégration complète de la pré-recherche semi-automatique fondée sur l'IA dans ANSERA et à l'introduction de l'Enhanced COMBI (extraction des documents cités / citant et de toutes les citations du premier niveau), les examinateurs trouvent les documents pertinents plus facilement et avec moins d'efforts. Cela contribue à la qualité et à la rapidité de la recherche. Depuis novembre 2023, tous les examinateurs bénéficient également d'une meilleure expérience de recherche sur internet grâce à l'assistant de recherche sur le web (qui met en évidence les caractéristiques d'ANSERA et facilite la citation des documents LNB et vidéo). L'année 2023 a également vu l'utilisation pratiquement complète d'ANSERA par les examinateurs en tant qu'outil de choix pour la recherche, passant à 93 %, ce qui a permis, à son tour, le déclassement d'outils tels que XFULL. Cette transition s'est accompagnée d'un investissement important en formation.

Des recherches effectuées au bon moment pour être exhaustives

Nous avons poursuivi la pratique établie en 2022 consistant à effectuer des recherches sur les premiers dépôts au plus tôt quatre mois après la date de priorité afin de s'assurer que l'état de la technique a été entièrement classifié. Nos demandeurs ont ainsi la certitude que tout l'état de la technique pertinent a été consulté au moment de la recherche, ce qui leur permet de prendre des décisions éclairées sur leurs demandes à un stade précoce.

Un concept de division de la recherche active entièrement mis en œuvre

La collaboration au stade de la recherche a toujours été encouragée et a lieu régulièrement sous de nombreuses formes, par exemple par la consultation du président, d'un autre expert ou d'un spécialiste sur un aspect spécifique d'une demande, par une consultation collective de groupe pour évoquer la stratégie de recherche et sous la forme d'équipes de recherche.

Après une phase pilote réussie en 2022, le concept de division de la recherche active a été pleinement mis en œuvre le 1^{er} novembre 2023. Chaque produit de recherche est désormais acheminé via notre flux de travail numérique dans l'Interface de travail brevets (Patent Workbench) vers les trois membres de la division de la recherche et le responsable pour vérification avant d'être envoyé au demandeur. Nous constatons déjà une interaction accrue entre les membres de la division. Cela favorise :

- la collaboration au stade de la recherche, en tirant parti de l'expertise de l'ensemble de la division
- la formulation d'objections fondées et motivées dans l'opinion écrite
- l'amélioration de la prise en compte des positions de repli de l'utilisateur, par exemple les revendications dépendantes
- l'harmonisation précoce des membres potentiels de la division d'examen (avant la phase d'examen).

Harmonisation de notre approche de la recherche dans les technologies émergentes

En 2023, nous avons continué à nous concentrer sur l'harmonisation de notre approche de la recherche de demandes dans les technologies émergentes, telles que les inventions mises en œuvre par ordinateur (IMO), l'IA et l'apprentissage automatique, la fabrication additive et l'informatique quantique. Afin d'assurer un traitement cohérent des dossiers nécessitant des connaissances ou des procédures spécialisées, des communautés de pratique transverses ont été mises en place pour fournir à tous les examinateurs les informations nécessaires, quelle que soit l'unité opérationnelle à laquelle ils appartiennent. L'attribution de divisions mixtes (c'est-à-dire des divisions dont les membres proviennent de différents domaines techniques traditionnels) est encouragée pour les demandes couvrant divers domaines techniques traditionnels afin que la combinaison d'expertise la plus appropriée soit apportée à la demande. En février 2023, une journée iLearn dédiée a eu lieu avec un accent particulier mis sur la recherche pour les demandes de brevets impliquant l'IA et les inventions mises en œuvre par ordinateur.

4.4 Résultats obtenus : recherche et opinion écrite

Enquête de satisfaction des utilisateurs

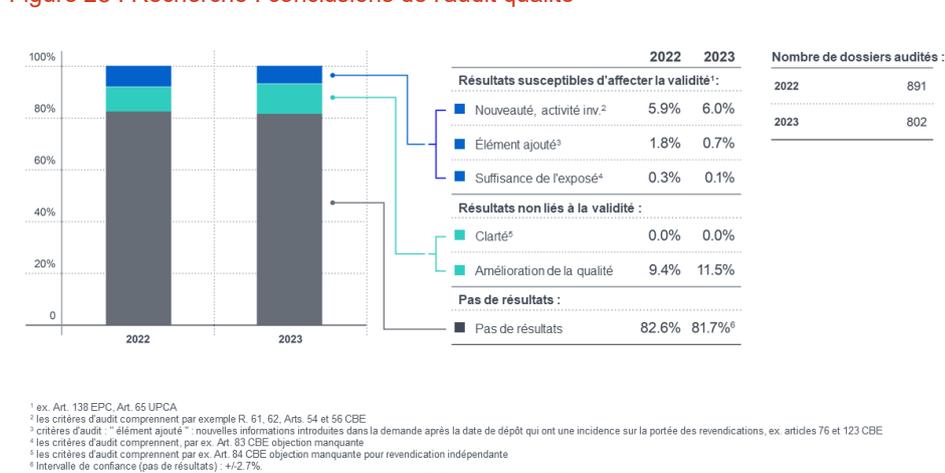
Nos enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs montrent régulièrement des niveaux élevés de satisfaction tout au long de la procédure de délivrance des brevets. Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2022/2023 ont à nouveau montré une forte satisfaction tout au long de la procédure de

délivrance de brevets. Quelque 80 % des personnes interrogées ont jugé nos produits de recherche bons ou très bons.

Résultats de l'audit qualité des recherches

En réponse aux commentaires des utilisateurs et dans un souci d'amélioration continue, l'OEB a mis en place un audit étendu de la recherche depuis octobre 2021. Dans le cadre de cette nouvelle approche, les auditeurs examinent en profondeur l'opinion écrite en plus du rapport de recherche. Les diagrammes à barres des résultats de l'audit de recherche fournissent en toute transparence un aperçu des types de conclusions relatives à la clarté et au caractère suffisant de l'exposé de l'invention, qui sont désormais affichées dans des catégories distinctes (voir tableau, Fig. 3). Nous disposons ainsi de plus d'informations qui peuvent être utilisées pour améliorer nos recherches et nos opinions écrites.

Figure 28 : Recherche : conclusions de l'audit qualité



Source : OEB

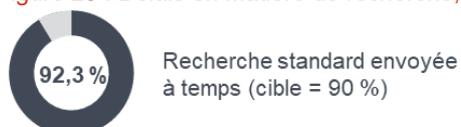
Il est important de noter que les auditeurs n'ont trouvé un meilleur document d'état de la technique que dans 4 % des rapports de recherche échantillonnés en 2023, ce qui est considéré comme un critère clé dans l'évaluation de la brevetabilité. Les résultats relatifs à la nouveauté et à l'activité inventive sont globalement restés stables à environ 6 % (les 4 % de documents d'état de la technique de meilleure qualité sont inclus dans ces 6 %), ce qui démontre que le niveau de qualité globalement très élevé des rapports de recherche a été maintenu en dépit d'une collection d'état de la technique en constante augmentation.

Comme prévu, la granularité accrue de l'audit de recherche étendu a révélé plusieurs pistes d'amélioration. Le problème le plus fréquent est celui de l'exactitude des objections dans l'opinion écrite (11,5 % des dossiers en 2023). Souvent, l'examineur a été **trop strict en soulevant des objections**. Il est clair que notre objectif est de fournir une opinion écrite précise dans laquelle les objections sont pleinement étayées par la législation pertinente et tout document cité, et cette conclusion de l'audit qualité fournit maintenant des informations précieuses pour les améliorations futures de la qualité.

Respect des délais en matière de recherche

Nos utilisateurs doivent recevoir les recherches et les avis écrits de l'OEB en temps voulu. C'est particulièrement le cas pour les premiers dépôts, car pour ces demandes, les demandeurs doivent décider des prochaines étapes avant que l'année de priorité n'expire. Par conséquent, nous avons réduit le délai de transmission des résultats à nos États membres pour les recherches nationales et le délai de transmission des résultats de recherche pour les premiers dépôts selon le PCT de neuf à huit mois en 2022, et de huit à sept mois en 2023. Dans le cadre du Plan stratégique 2028, nous réduirons ce délai d'un mois supplémentaire pour le ramener à six mois, ce qui laissera aux demandeurs suffisamment de temps pour décider des prochaines étapes au cours de l'année de priorité.

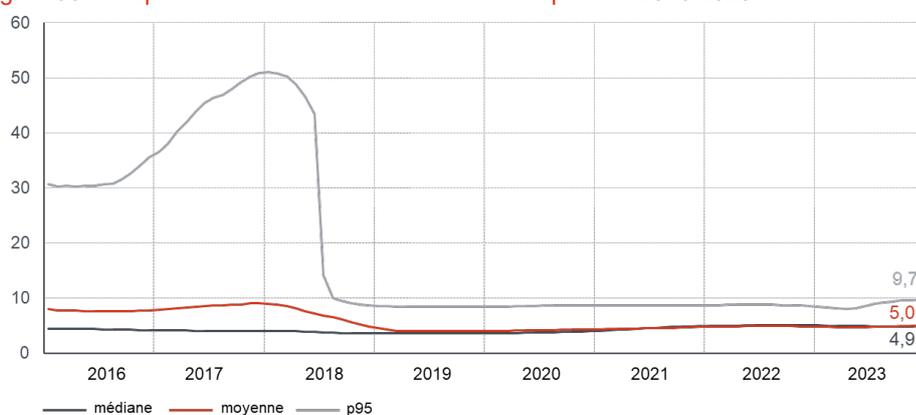
Figure 29 : Délais en matière de recherche, résultats en 2023



Source : OEB

Le délai moyen pour les recherches standard³⁷ a été de 5,0 mois (4,9 mois en 2022). 95 % des recherches et des opinions écrites ("p95" en Figure 30) ont été envoyés dans un délai de 9,7 mois (8,6 mois en 2022). Par rapport à notre objectif de 90 % en matière de délais de recherche, nous avons atteint un résultat de 92,3 % de recherches livrées dans les délais en 2023 (89,3 % en 2022).

Figure 30 : Respect des délais de la recherche sur la période 2016 2023



Source : OEB

³⁷ Les recherches standard excluent (1) les dossiers avec absence d'unité, (2) les dossiers obscurs et (3) les dossiers incomplets.

5. Le parcours vers la qualité : l'examen



Faits marquants

Processus de délivrance efficace : taux de délivrance en première action de 49 % en 2023 ; il indique l'utilité des évaluations de l'OEB au stade de la recherche et de l'opinion écrite, et des modifications constructives par les demandeurs lors de l'entrée en examen.

Taux de notification stables : les examinateurs ont émis en moyenne 1,61 notification par brevet délivré en 2023, ce qui est cohérent avec les années précédentes.

Attention portée aux cas complexes : 20 % des brevets délivrés ont fait l'objet de deux notifications ou plus, ce qui reflète l'engagement de l'OEB en faveur d'un examen approfondi.

Variabilité des taux de délivrance : le taux global de délivrance est resté stable à environ 60 %, avec des variations en fonction de la voie de dépôt, de la technologie et entre les différents demandeurs.



Mesures prises en 2023

Amélioration des vérifications concernant l'ajout d'éléments : mise à jour et amélioration de l'outil "Added-Matter Check", et formation ciblée des examinateurs.

Amélioration des notifications écrites : mise à disposition de modèles de notification standardisés pour promouvoir la clarté et la cohérence des échanges écrits entre les examinateurs et les demandeurs.

Collaboration facilitée entre examinateurs et demandeurs : nouvel espace partagé dans MyEPO Portfolio où la division d'examen et le demandeur peuvent travailler ensemble sur le dossier.

Tableau de bord sur l'harmonisation de la pratique : il a été introduit pour aider à harmoniser les pratiques dans les domaines techniques, et révèle des améliorations visibles dans la cohérence de l'approche de la non-unité et des citations à une procédure orale.

Formation fondée sur les retours d'information : de la part des pairs, des responsables, des auditeurs de qualité, des divisions d'opposition, des chambres de recours et des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP). Études internes en réponse aux commentaires des utilisateurs, par exemple l'adaptation de la description et les observations des tiers.



Résultats obtenus

Grande satisfaction des utilisateurs : 78 % des répondants de l'échantillon 2022/2023 ont estimé que l'examen était de bonne ou très bonne qualité.

Amélioration de la qualité des résultats de l'audit : le nombre de dossiers échantillonnés ne contenant aucune conclusion d'audit a augmenté, passant de 76,6 % en 2022 à 77,9 % en 2023, avec une réduction des conclusions liées à l'impact potentiel sur la validité d'un futur brevet. Les conclusions relatives à l'extension de l'objet des revendications ont diminué, passant de 5,9 % en 2022 à 5 % en 2023.

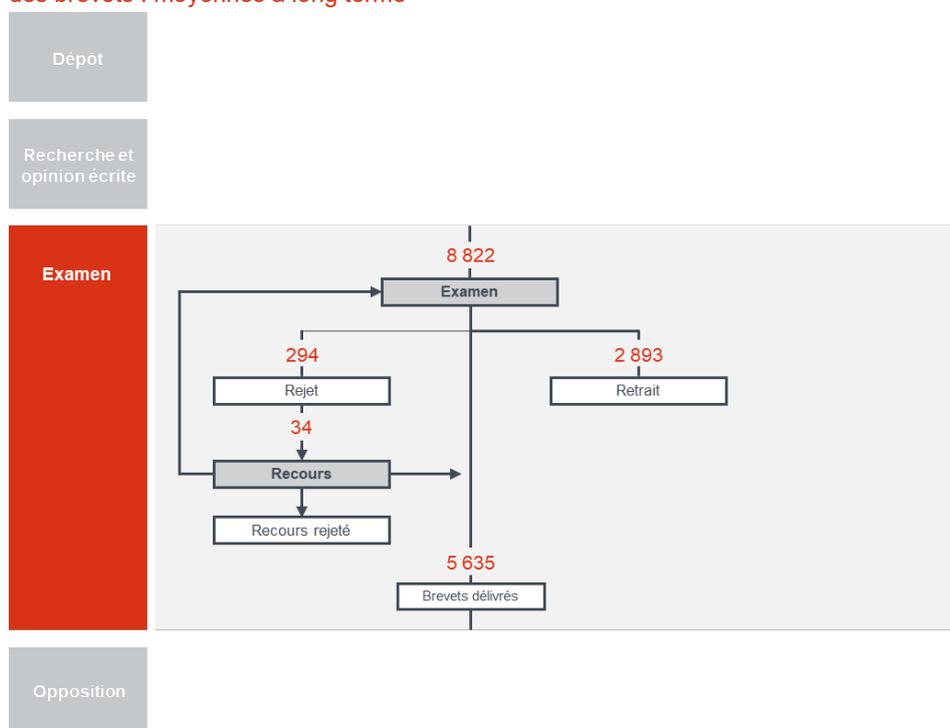
Amélioration de la cohérence dans l'application de la CBE : nous constatons une meilleure cohérence entre les examinateurs d'un même domaine technologique dans leur application de la CBE.

Délais d'examen stables : durée moyenne de 24,9 mois pour l'examen standard, réduction significative de l'arriéré des dossiers antérieurs à 2018 (5 200 dossiers en instance fin 2023, contre 21 000 au début de l'année).

Notre objectif en matière d'examen quant au fond est de fournir aux demandeurs et au public des décisions juridiquement solides. Nous y parvenons grâce à un processus d'examen rigoureux qui évalue correctement l'état de la technique la plus pertinente et applique les dispositions légales de manière correcte, harmonisée et cohérente. À la suite de réunions organisées dans divers forums, nous savons que nos utilisateurs partagent ces priorités.

Une proportion importante de demandes est retirée au cours de l'examen ou rejetée. Comme le montre le tableau ci-dessous, sur 10 000 demandes déposées, seules 8 822 passeront au stade de l'examen quant au fond. Au cours de la phase d'examen, quelque 2 893 demandes sont retirées et 294 sont rejetées. Sur les 10 000 demandes, seules 5 635 aboutissent donc à la délivrance d'un brevet.

Figure 31 : Vue d'ensemble du flux de dossiers dans la procédure de délivrance des brevets : moyennes à long terme



Source : OEB

5.1 Une procédure d'examen approfondi

Au total, les examinateurs de l'OEB ont été à l'origine de quelque 543 000 actions en 2023, dont 104 670 brevets délivrés et publiés. En moyenne, ils ont émis 1,61 notification d'examen avant la délivrance en 2023 (hormis les demandes délivrées en tant que première action d'examen). Ce chiffre est resté stable, variant entre 1,60 et 1,65 sur la période 2018-2023.

Figure 32 : Nombre moyen de notifications intermédiaires par demande délivrée (par année de délivrance)



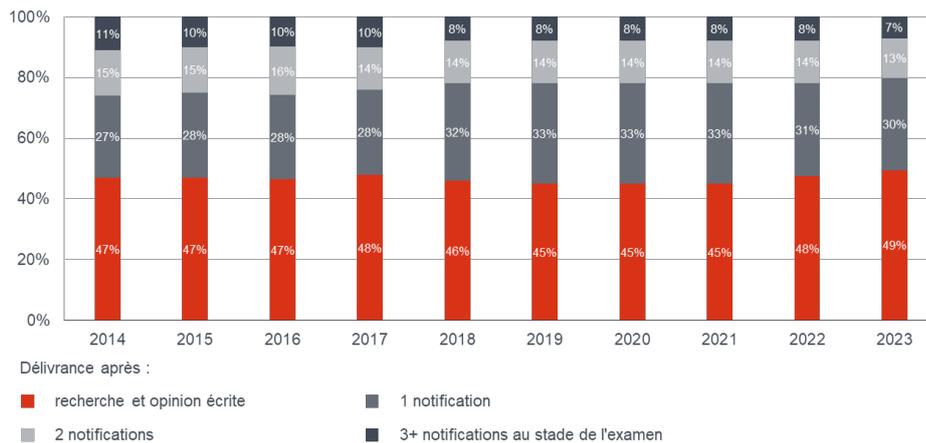
Nombre moyen de notifications : moyenne arithmétique des notifications intermédiaires nécessaires pour toutes les délivrances non directes publiées (EPPU02) dans l'année concernée.

Source : OEB

Comme indiqué précédemment, 7 % des demandes reçoivent un avis au stade de la recherche positif et sont jugées prêtes à être délivrées à ce stade. Par conséquent, dans ces cas, lorsqu'il est décidé de procéder à l'examen, une proposition de délivrance pourrait être la première action de l'examen. Toutefois, même dans ce cas, la division d'examen effectuera une recherche complémentaire et rédigera le bref rapport écrit nécessaire (le "votum") avant de proposer la délivrance. À la suite de l'initiative visant à "relever la barre" lancée en 2010, les demandeurs sont désormais tenus de répondre à une opinion écrite négative et nous constatons que de nombreux demandeurs modifient leur demande pour surmonter les objections soulevées. Une modification ou un argument qui lève les objections de la division de recherche peut déboucher sur une proposition de délivrance en tant que première action de l'examen. La figure ci-dessous montre que 49 % des brevets délivrés en 2023 l'ont été en tant que première action d'examen.

Pour le reste des brevets délivrés, au moins une notification intermédiaire a été envoyée. En fonction de la complexité de la demande et du comportement du demandeur, certains cas nécessitent davantage de dialogue au cours de la phase d'examen. 20 % des brevets délivrés en 2023 ont nécessité deux notifications ou plus au cours de la phase d'examen quant au fond. Les examinateurs consacrent à ces dossiers plus complexes le temps et l'attention qu'ils requièrent. Le dialogue comprend parfois des entretiens informels, des appels téléphoniques ou des procédures orales devant la division d'examen. Pour faciliter le dialogue entre les demandeurs, leurs mandataires et les divisions d'examen pendant la phase d'examen, un nouvel espace partagé dans MyEPO Portfolio a été mis à la disposition de tous les utilisateurs en juillet 2023.

Figure 33 : Nombre de notifications requises avant la délivrance sur la période 2014-2023



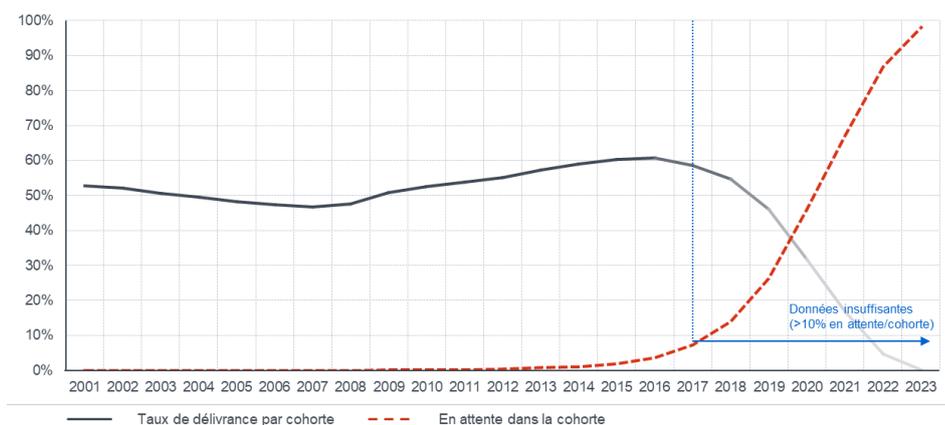
Source : OEB

5.2 Résultats d'une procédure d'examen approfondi

Comme le montre le tableau ci-dessous, sur 10 000 demandes déposées auprès de l'OEB, seules 8 822 passeront au stade de l'examen quant au fond. Parmi celles-ci, 2 839 sont retirées, 5 635 sont délivrées et 294 sont rejetées. Presque toutes les demandes délivrées sont modifiées au cours de la procédure de délivrance du brevet et seulement 7 % environ des demandes délivrées ont la même étendue de protection que celle revendiquée dans la demande déposée à l'origine.

Pour calculer les taux de délivrance, l'OEB utilise ce que l'on appelle une approche "par cohorte" qui consiste à suivre le résultat des demandes déposées au cours d'une année donnée. Comme indiqué dans le document [CAF 5/23](#), la procédure de délivrance a été menée à bien pour 99 % des demandes de brevet européen déposées depuis la création de l'OEB en 1977 jusqu'à fin 2017.

Graphique 34 : Taux de délivrance calculé selon l'approche par cohorte



Approche par cohorte : les demandes déposées au cours d'une même année sont regroupées, suivies prospectivement au fil des ans et leur sort actuel (à la fin de 2022) est indiqué dans le graphique. Par exemple, environ 52 % des demandes déposées en 2001 ont été délivrées fin 2022 et 0 % sont en cours d'examen.

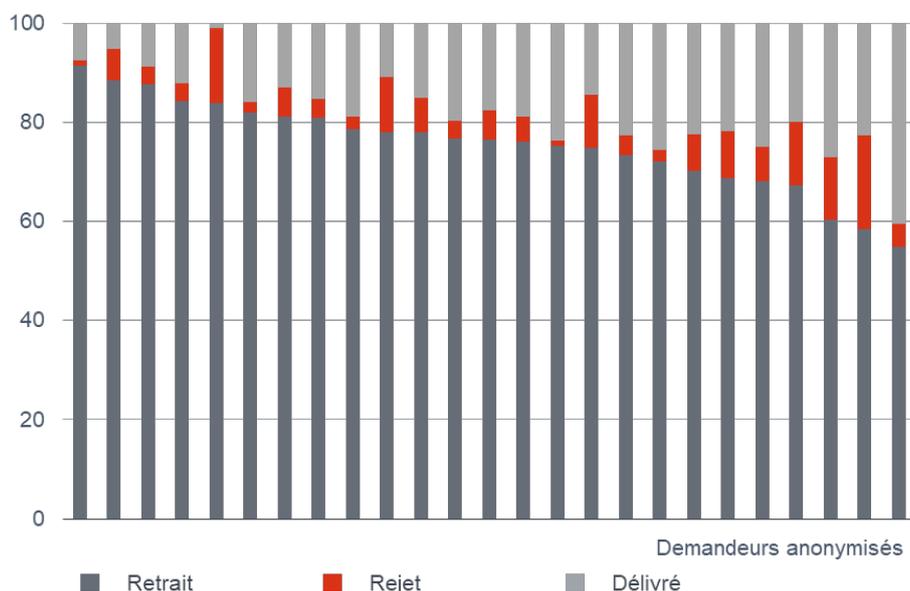
Source : OEB

Pour les demandes déposées au cours des cinq dernières années (c'est-à-dire depuis le début de l'année 2018), 37 % des procédures ont été menées à bien.

Le résultat pour la majeure partie de la cohorte 2018 n'a donc pas encore été décidé et le taux de délivrance pour cette cohorte n'est donc pas encore significatif. Le taux de délivrance est également fortement influencé par la qualité des demandes reçues et la manière dont elles sont traitées. Le rôle d'un office des brevets est d'examiner les demandes qui lui sont soumises et de répondre positivement à celles qui sont conformes aux exigences de la loi applicable, et de rejeter (après avoir assuré le droit d'être entendu) celles qui ne peuvent être mises en conformité avec la loi. Son rôle n'est pas et ne doit pas être de délivrer un brevet pour un certain pourcentage de demandes reçues. Par conséquent, le taux de délivrance n'est pas et ne peut pas être un indicateur de la qualité de l'OEB.

Les taux de délivrance varient considérablement d'un demandeur à l'autre, comme le montre le graphique ci-dessous.

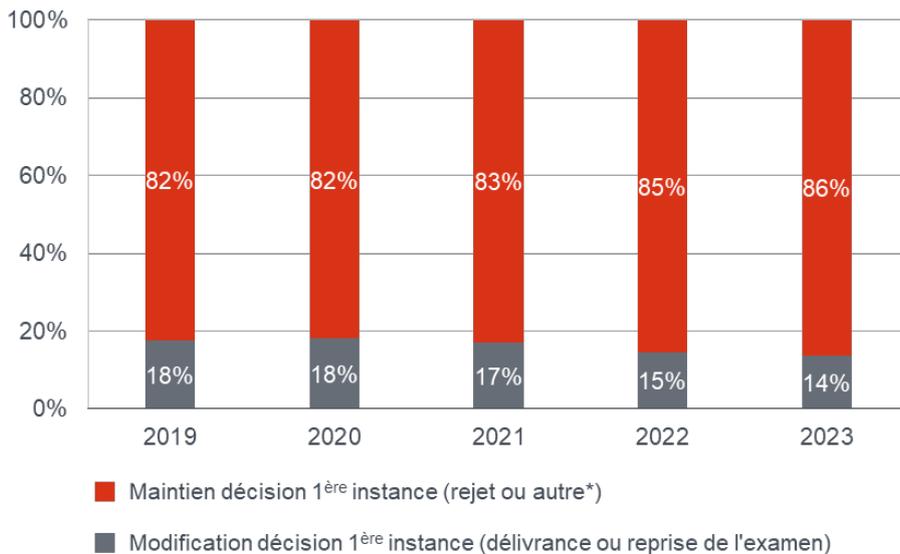
Figure 35 : Taux moyens de délivrance, de rejet et de retrait pour 25 grands demandeurs de brevets à l'OEB, au cours de la période 2019-2023



Source : OEB

Naturellement, les considérations commerciales peuvent jouer un rôle important dans les niveaux globaux de retrait. Si l'on considère l'ensemble des demandeurs et ceux qui déposent plus de 50 demandes auprès de l'OEB chaque année, on constate que les taux de délivrance varient entre 15 % et 100 %. En ce qui concerne les rejets, nous avons constaté que sur 1 000 demandes déposées auprès de l'OEB, 294 sont rejetées. Au fil des ans, les taux de rejet sont restés remarquablement constants à ce niveau. Une minorité (34 des 294 rejets) fait l'objet d'un recours, soit 0,3 % du total des demandes déposées. L'issue des recours contre les rejets est également restée stable au cours des dernières années, comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 36 : Issue des recours contre les décisions de rejet de l'OEB



*L'expression "autre" couvre, par exemple, les cas de retrait et d'irrecevabilité.

Note : les chiffres sont arrondis.

Source : OEB

5.3 Mesures prises en 2023 pour améliorer la qualité : procédure d'examen

Amélioration des vérifications des ajouts d'éléments

Les audits de qualité sur la délivrance de brevets ont révélé que, parfois, nous n'évaluons pas correctement l'ajout d'éléments. Cela a conduit à une série d'actions qui ont débuté en 2022 et se sont poursuivies tout au long de l'année 2023. Ces actions se sont concentrées sur l'augmentation de l'utilisation de l'outil "Added-Matter Check" et sur la sensibilisation des examinateurs à cette exigence de la CBE.

L'outil "Added-Matter Check" aide les divisions à mettre en évidence les différences entre les documents de la demande tels qu'ils ont été déposés à l'origine et les derniers documents figurant dans le dossier. Il compare les différentes descriptions et séries de revendications, y compris celles de membres de la même famille. L'outil peut même trouver la base possible des modifications déposées, ce qui permet à l'examineur de la comparer à la base fournie par le demandeur. En 2023, cet outil a été étendu pour générer un rapport dans l'espace partagé dans MyEPO Portfolio afin de faciliter les consultations sur les modifications entre les divisions d'examen et les demandeurs.

Afin de sensibiliser les examinateurs et de les aider à évaluer les modifications et à utiliser cet outil, de nouveaux outils de travail ont été mis à leur disposition, et notamment un cours de formation en ligne pour les aider à effectuer des vérifications systématiques et complètes des extensions de l'objet des revendications.

Nous pouvons déjà constater l'impact de ces actions d'optimisation des contrôles des éléments ajoutés : les conclusions de l'audit qualité des délivrances dans ce domaine sont passées de 5,9 % en 2022 à 5 % en 2023.

Amélioration de la structure des notifications écrites

Un dialogue efficace entre les divisions d'examen et les demandeurs et leurs représentants est essentiel au bon déroulement de la procédure d'examen. Ce dialogue se déroule sous différentes formes, notamment des conversations téléphoniques et des procédures orales.

Mais une grande partie de notre communication se fait par écrit, c'est-à-dire sous la forme de notifications émises par l'OEB et de réponses des demandeurs. Il est donc très important que nos notifications écrites soient de la plus haute qualité afin de garantir une compréhension mutuelle de la manière dont la brevetabilité a été évaluée, des objections soulevées, des raisons qui les ont motivées et des options dont dispose le demandeur pour les surmonter.

Afin de promouvoir davantage des notifications écrites bien structurées, cohérentes et exhaustives, de nouveaux modèles de notifications standardisés ont été mis à la disposition de tous les examinateurs en décembre 2023. Nous en attendons des avantages pour les deux parties, d'une part pour l'examineur qui les rédige et d'autre part pour le demandeur ou son mandataire qui les lit.

Collaboration facilitée lors d'une procédure d'examen

Une consultation personnelle au cours de l'examen peut parfois contribuer à faire avancer la procédure. Les demandeurs et les premiers membres ont déjà la possibilité d'organiser une consultation, normalement par visioconférence, afin de discuter du dossier de façon informelle. Le nouvel espace partagé³⁸ a été lancé le 1^{er} juillet 2023 après une période pilote réussie. Cette fonctionnalité de MyEPO Portfolio³⁹ permet aux examinateurs et aux demandeurs de charger des documents et de les modifier ensemble. Le cadre juridique et procédural des consultations impliquant l'utilisation de l'espace partagé reste le même que celui applicable à toutes les consultations personnelles (voir les Directives C-VII, 2.1-2.5⁴⁰).

En interne, nous avons également encouragé la collaboration au sein de la division en déployant un "espace actif pour la division" dans notre dépôt de fichiers numériques (DFR), où elle peut travailler en collaboration sur un document, par exemple la rédaction conjointe du procès-verbal de procédures orales.

Amélioration de la cohérence et de l'harmonisation des pratiques

En 2024, l'harmonisation des pratiques continue d'être un domaine d'intérêt pour l'OEB et ses utilisateurs. Par exemple, en réponse aux commentaires du groupe de travail 2023 du SACEPO sur la qualité et des SQAP, l'OEB mènera une étude interne sur la cohérence des pratiques dans le traitement des observations de tiers et organisera également un atelier avec ses utilisateurs sur la clarté et sa responsabilité partagée pour les demandes afin de répondre à cette exigence de la CBE.

³⁸ epo.org/fr/service-support/faq/myepo-services/myepo-portfolio/shared-area

³⁹ epo.org/fr/applying/myepo-services/interact

⁴⁰ epo.org/fr/legal/guidelines-epc/2024/c_vii_2.html

En réponse aux commentaires des utilisateurs selon lesquels notre approche de l'adaptation de la description aux revendications modifiées n'est pas cohérente, nous avons pris plusieurs mesures pour y remédier. Entre mars et décembre 2022, un groupe d'experts chevronnés a étudié 1 600 dossiers provenant de tous les domaines techniques. Les résultats et les recommandations pour chaque domaine ont été communiqués aux directions et aux équipes concernées 2023. Des actions ciblées ont été prises lorsqu'elles étaient nécessaires.

Sur le même sujet et suite à deux décisions des chambres de recours en 2022, des discussions importantes ont eu lieu sur les pratiques et les instructions de travail de l'OEB concernant l'adaptation de la description. Plusieurs commentaires à ce sujet ont été reçus de la part des utilisateurs lors de la consultation en ligne sur les Directives et ont fait l'objet d'échanges lors de deux réunions des membres du groupe de travail du SACEPO sur les directives. En conséquence, la formulation de la partie F-IV, 4.3 des Directives a été révisée pour clarifier la pratique et la nouvelle version a été publiée dans l'édition 2023 des directives. La saisine de la Grande Chambre de recours est attendue et, jusqu'à ce qu'une décision soit prise, l'OEB poursuivra sa pratique harmonisée actuelle.

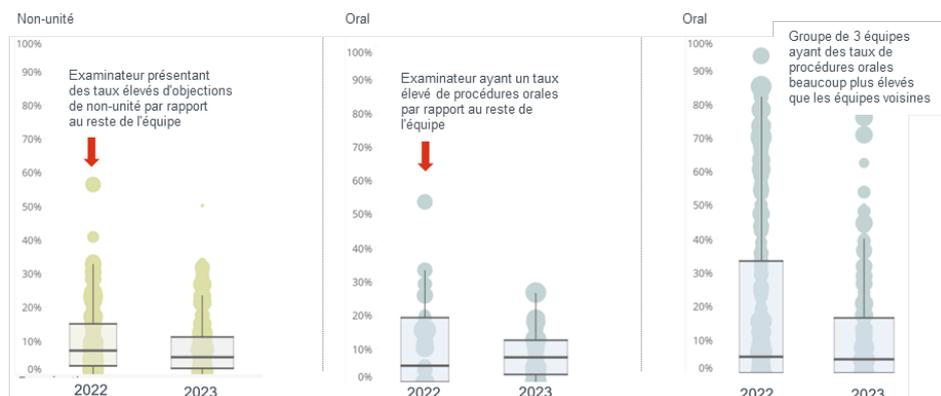
Afin de fournir plus de visibilité sur les domaines dans lesquels nous pouvons améliorer la cohérence de nos pratiques, le tableau de bord sur l'harmonisation de la pratique a été développé en 2022 et déployé à tous les examinateurs et responsables opérationnels en mars 2023. Il permet aux équipes et aux examinateurs individuels de voir à quelle fréquence ils soulèvent des objections au titre des articles 54, 56, 76, 83, 84 et 123 de la CBE. Il indique également le nombre de citations de recherche, de recherches A uniquement, d'objections d'absence d'unité, d'invitations au titre des règles 62 et 63 de la CBE (CLAR) et de citations asiatiques. Pour l'examen, il donne des chiffres pour les délivrances directes, les communications téléphoniques, les actions en examen, les citations à une procédure orale et les rejets. L'outil permet également aux examinateurs individuels ou en équipe de comparer leurs taux d'objection à ceux de leurs pairs et à ceux d'autres équipes.

Bien qu'aucune conclusion directe sur la qualité ou l'harmonisation ne puisse être tirée de ces données en tant que telles, elles peuvent être utilisées pour lancer des échanges sur les raisons pour lesquelles les taux d'objection varient entre différents individus ou différentes équipes dans un domaine technique similaire. Tout au long de l'année 2023, cela nous a permis d'identifier des pratiques incohérentes, de prendre des mesures ciblées et de suivre les progrès réalisés.

La figure ci-dessous montre trois exemples de la manière dont cet outil a été utilisé pour apporter des changements positifs. Le premier exemple à gauche montre un examinateur qui, en 2022, avait soulevé des objections relatives à l'absence d'unité plus souvent que d'autres examinateurs travaillant dans le même domaine technique et dans la même équipe. En 2023, sa pratique s'est rapprochée de celle de ses collègues. Dans l'exemple du milieu, un autre examinateur a modifié sa pratique consistant à envoyer beaucoup plus de citations à une procédure orale que ses pairs dans le même domaine. Dans le troisième exemple, un groupe de trois équipes opérant dans le même domaine technique et présentant des taux élevés de citations à des procédures orales a fait preuve de pratiques plus convergentes en 2023 qu'en 2022. Il est important de préciser que chaque cas est traité en fonction de ses caractéristiques et que

ce tableau de bord ne suggère pas une approche unique ou préférentielle. Il reconnaît également que les résultats varieront naturellement d'une technologie à l'autre.

Figure 37 : Capture d'écran anonymisée du tableau de bord sur l'harmonisation de la pratique montrant l'impact des actions d'harmonisation



Source : OEB

Renforcement de la formation par le retour d'information

À l'OEB, nous nous efforçons d'appliquer la CBE de manière équitable, transparente et cohérente, et d'obtenir de bons résultats dès la première fois. Il y a cependant toujours une marge d'interprétation et d'amélioration. En 2023, nous avons encore renforcé nos pratiques d'examen grâce au feedback de nos pairs au sein des équipes opérationnelles, des responsables, des auditeurs qualité, des divisions d'opposition, des chambres de recours et des SQAP.

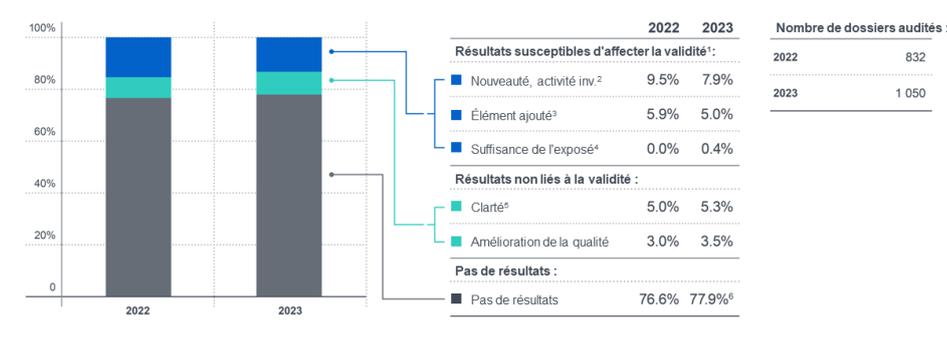
5.4 Résultats obtenus : examen

Enquête de satisfaction des utilisateurs

Nos enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs montrent régulièrement des niveaux élevés de satisfaction tout au long de la procédure de délivrance des brevets. Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2022/2023 ont à nouveau montré une forte satisfaction tout au long de cette procédure. Quelque 78 % des personnes interrogées ont jugé nos produits d'examen bons ou très bons.

Résultats de l'audit des délivrances

Figure 38 : Délivrances : conclusions de l'audit qualité



¹ ex. Art. 138 EPC, Art. 65 UPCA

² critères d'audit : Arts. 52-57 CBE ; la majorité des résultats dans cette catégorie concernent les Arts. 54 et 56 CBE

³ critères d'audit : "sujet ajouté" : nouvelles informations introduites dans la demande après la date de dépôt et qui impactent la portée des revendications indépendantes ; Arts. 76 et 123 CBE

⁴ critères d'audit : Art. 83 CBE

⁵ critères d'audit : Art. 84 CBE

⁶ Intervalle de confiance (pas de résultats) : +/-2,5%

Note : Les dossiers comportant plusieurs résultats ne sont pris en compte que dans la catégorie de résultats la plus élevée

Source : OEB

En 2023, le nombre de dossiers pour lesquels nous n'avons pas de conclusions d'audit est passé de 76,6 % à 77,9 % (notre objectif était de 85 %), tandis que le nombre de dossiers audités est passé de 832 à 1 050, réduisant ainsi l'intervalle de confiance de 2,9 % à 2,5 %.

À la suite de questions de parties prenantes externes sur la transparence des conclusions des auditeurs, un nouveau diagramme à barres a été introduit en 2022 pour présenter les détails demandés et démontrer l'exhaustivité de l'audit qualité. Cet exercice s'est poursuivi en 2023. Les conclusions sont classées en fonction des priorités et du retour d'information des utilisateurs.

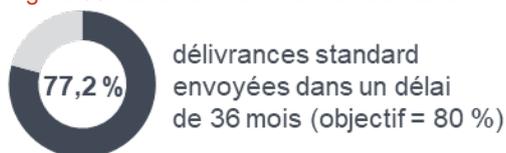
Les résultats de l'audit montrent que, bien que des efforts restent à faire pour atteindre l'excellence, la qualité globale a évolué positivement en 2023 par rapport à 2022, avec une réduction des conclusions majeures ayant un impact potentiel sur la validité d'un futur brevet délivré. Environ 13 % des dossiers concernent des conclusions ayant un impact potentiel sur la validité en 2023 par rapport au niveau précédent d'environ 15 % en 2022, ce qui démontre l'engagement de l'OEB en faveur de l'amélioration de la qualité. Les dossiers comportant des conclusions relatives à la clarté de l'exposé (5,3 % en 2023) et à l'exposé de l'invention suffisamment clair et complet (0,4 % en 2023) sont désormais identifiés séparément. En 2024, nous examinerons de plus près les raisons sous-jacentes des conclusions relatives à la clarté d'exposé.

Respect des délais en matière d'examen

Les délais d'examen sont restés relativement stables depuis 2020, après des années d'amélioration ayant permis la résorption de l'arriéré historique. La durée moyenne d'une procédure d'examen standard⁴¹ (de la demande d'examen à la délivrance de l'intention de délivrer un brevet) pour les demandes délivrées en 2023 était de 24,9 mois (24,3 mois en 2022).

⁴¹ Les examens standard excluent les cas avec (1) plus d'une demande de prolongation du délai de réponse, (2) plus d'un paiement tardif de la taxe et (3) une modification de la date de la procédure orale.

Figure 39 : Examen : délivrances standard envoyées dans les 36 mois



Source : OEB

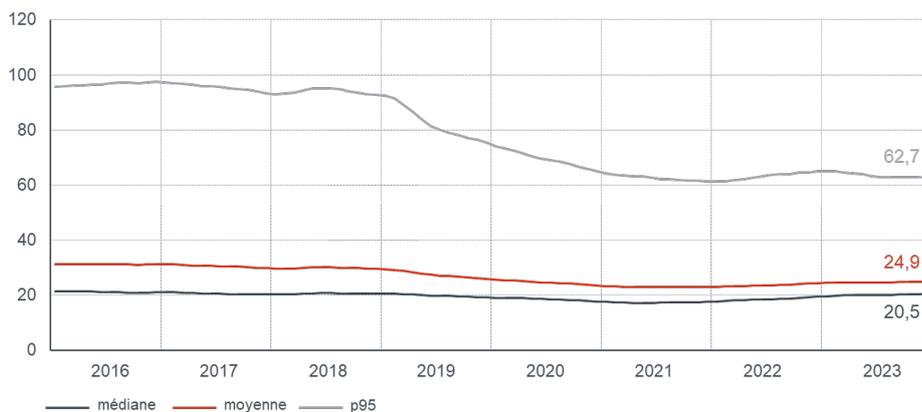
L'objectif de respect des délais que nous nous étions fixé était que 80 % des examens standards fassent l'objet d'une intention de délivrance dans les 36 mois après dépôt de la demande auprès de l'OEB. Le résultat obtenu en 2023 était de 77,2 % (en légère baisse par rapport à 78,6 en 2022). Le respect des délais de bout en bout (du dépôt à l'intention de délivrance) est resté élevé, avec une durée moyenne de 45,1 mois pour l'ensemble des demandes.

En réponse au feedback des utilisateurs, notre effort s'est concentré sur le traitement des dossiers les plus anciens de notre stock d'examen et, en 2023, il s'agissait des dossiers antérieurs à 2018. Au début de l'année 2023, environ 21 000 de ces dossiers étaient en instance devant l'OEB ou auprès du demandeur en cours d'examen. À la fin de l'année, seuls 5 200 dossiers environ étaient encore en attente d'une action de la part d'un examinateur.

En 2023, 95 % des examens ("p95" dans la Figure 40) ont donné lieu à la délivrance dans un délai d'environ 63 mois, soit 30 mois plus rapidement qu'en 2018. Notre objectif pour 2024 est d'envoyer 70 % des délivrances standard dans un délai de 36 mois. Pour éviter des retards inacceptables et une augmentation de l'arriéré de dossiers anciens, nous continuerons à réduire le nombre de ces dossiers anciens en 2024, de la façon suivante :

1. en avançant d'un an l'année limite applicable afin de nous concentrer sur les demandes d'examen antérieures à 2019
2. en maintenant à 1 000 environ le nombre de dossiers d'examen en attente d'examen depuis plus de 30 mois.

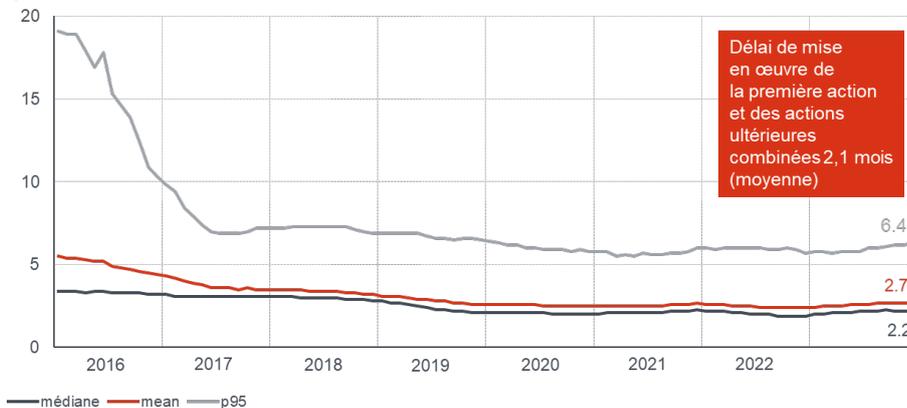
Figure 40 : Respect des délais au niveau de l'examen (en mois)



Source : OEB

L'examen accéléré (PACE) à l'OEB⁴² est gratuit et doit être demandé en ligne à l'aide du formulaire 1005 de l'OEB.⁴³ L'OEB s'efforce d'émettre la première action de l'examinateur dans les trois mois suivant la réception d'une demande PACE, et notre rapidité à cet égard s'est améliorée au cours des cinq dernières années. Dans le cadre de Plan stratégique 2028, le programme PACE sera mis à jour pour s'adapter à l'ère numérique et relancé en tant que nouveau service.

Figure 41 : Rapidité d'exécution des demandes PACE



Source : OEB

Respect des délais pour les demandes divisionnaires

Il est possible de déposer une demande divisionnaire relative à toute demande de brevet européen antérieure en instance. La demande divisionnaire obtient la même date de dépôt que la demande initiale et bénéficie du droit de priorité attaché à la demande initiale en ce qui concerne l'objet de la demande divisionnaire. Ces demandes divisionnaires ont pour base juridique l'article 76 et la règle 36 CBE, qui reprennent les principes exposés à l'article 4 G de la Convention de Paris. Elles peuvent être déposées pour lever une objection de non-unité (c'est-à-dire des divisions obligatoires) ou de la propre initiative du demandeur (c'est-à-dire des divisions volontaires). Une taxe spécifique à la génération a été introduite en 2014 pour dissuader le dépôt de longues séquences de demandes divisionnaires.

À l'heure actuelle, les demandes divisionnaires en instance représentent environ 6,3 % du volume total du stock d'examen des demandes de brevets européens. Ces dernières années, entre 90 et 94 % des demandes divisionnaires ont été déposées sur une base volontaire. Les 6 à 10 % restantes sont déposées à la suite d'une objection pour manque d'unité. Les demandes divisionnaires ne sont pas déposées dans des domaines techniques limités ou uniquement par de grands demandeurs. La plupart des demandes divisionnaires sont de "première génération" : environ 87 % des demandes divisionnaires terminées en 2023 n'avaient qu'un seul parent.

Afin d'accélérer la procédure, une citation à une procédure orale peut être envoyée en tant que première action pour les demandes divisionnaires dont

⁴² epo.org/fr/service-support/faq/demander-un-brevet/conseils-pratiques/il-existe-differents-moyens-daccelerer-la

⁴³ https://link.epo.org/web/1005_form-editable_12_15.pdf

le champ d'application est identique à celui de la demande parente. Les demandes divisionnaires sont généralement examinées par la même division d'examen que celle qui a examiné la demande principale, afin d'assurer l'harmonisation.

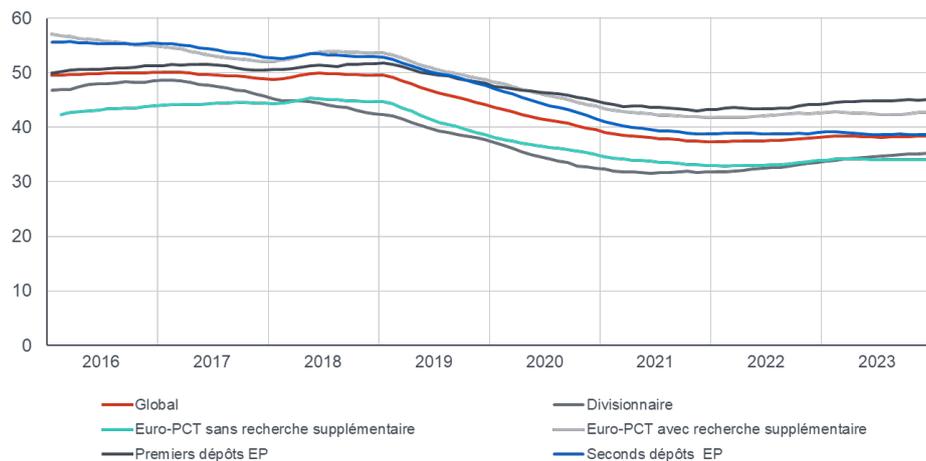
Malgré leur nombre relativement modeste, les délais de traitement des demandes divisionnaires font l'objet d'un suivi attentif de la part de l'OEB, à la suite des commentaires des utilisateurs et d'autres parties prenantes. Au cours de l'année 2023, nous avons poursuivi notre approche rigoureuse, en maintenant le délai d'examen des demandes divisionnaires en dessous de 40 mois, consolidant ainsi les développements positifs de ces dernières années.

Tableau 2 : Générations de demandes divisionnaires terminées en 2023 (qui ne sont pas elles-mêmes des parents)

Communauté de technologies	Nombre	Demandes divisionnaires avec un seul parent	Demandes divisionnaires avec un seul parent (%)	Demandes divisionnaires avec 2 parents	Demandes divisionnaires avec 2 parents (%)	Demandes divisionnaires avec 3 parents ou plus	Demandes divisionnaires avec 3 parents ou plus (%)
Agroalimentaire	160	138	86,3 %	16	10,0 %	6	+3,8 %
Numérique	2 289	1 935	84,5 %	262	11,4 %	92	4,0 %
Électronique et physique	862	788	91,4 %	63	7,3 %	11	1,3 %
Énergie	327	297	90,8 %	26	8,0 %	4	1,2 %
Santé	2 234	1 819	81,4 %	321	14,4 %	94	4,2 %
Infrastructure et mécanique	822	753	91,6 %	58	7,1 %	11	1,3 %
Matériaux et production	1 293	1 158	89,6 %	116	9,0 %	19	1,5 %
Mobilité et technologies spatiales	560	530	94,6 %	24	4,3 %	6	1,1 %
Total	8 547	7 418	86,8 %	886	10,4 %	243	2,8 %

Source : OEB

Figure 42 : Évolution du délai global du dépôt jusqu'à la délivrance pour les demandes selon les différentes voies de dépôt (en mois)



L'OEB traite les demandes divisionnaires plus rapidement que les demandes non divisionnaires. 81,4 % des dossiers standard sont traités dans un délai de 48 mois.⁴⁴

Source : OEB

⁴⁴ Les dossiers standard (divisionnaires) excluent les dossiers avec (1) plus d'une demande de prolongation du délai de réponse, (2) plus d'un paiement tardif de la taxe et (3) un report de la procédure orale.

6. Le parcours vers la qualité : l'opposition



Faits marquants

Division d'opposition d'experts : elle est composée de trois examinateurs très expérimentés, qui peuvent être épaulés par un juriste en cas de besoin.

Des taux d'opposition variables selon les domaines : en 2023, le taux d'opposition global de l'OEB était de 2,3 %, avec des variations significatives selon les domaines, allant d'un maximum de 9,7 % dans l'agroalimentaire à un minimum de 0,8 % dans le numérique.

Des résultats cohérents : environ un tiers des brevets sont révoqués, modifiés ou maintenus chaque année, ce qui démontre que les procédures sont fiables et équitables.

Des taux de recours stables : environ 45 % des décisions d'opposition de l'OEB font l'objet d'un recours chaque année, de la part du titulaire, de l'opposant ou des deux, ce qui reflète l'importance stratégique des brevets contestés, qui n'ont toutefois qu'un faible impact (environ 0,7 %) sur l'ensemble des demandes.



Mesures prises en 2023

Amélioration de la formation : l'accent a été mis sur le développement professionnel de tous les examinateurs impliqués dans l'opposition, notamment sur des ateliers dédiés à la conduite de procédures orales par visioconférence et une formation spécifique pour chaque rôle au sein de la division d'opposition.

Amélioration de la communication : élaboration de modèles pour les notifications structurées relatives à l'opposition afin d'améliorer la clarté, la cohérence et l'exhaustivité des interactions écrites avec les parties.

Intégration du retour d'information : compilation et analyse des retours d'information internes et externes concernant les oppositions afin de formuler des actions d'amélioration ciblées.

Transparence accrue : plus de 2 000 observateurs publics ont assisté aux procédures orales chaque année, soit nettement plus qu'avant la pandémie.

Après l'audit de 100 dossiers d'opposition en 2022, qui a confirmé des niveaux de conformité très élevés, nous avons entrepris l'intégration complète de l'opposition dans le processus d'audit, qui sera déployée en 2024.



Résultats obtenus

Grande satisfaction des utilisateurs : 70 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2022/2023 ont jugé la procédure d'opposition bonne ou très bonne.

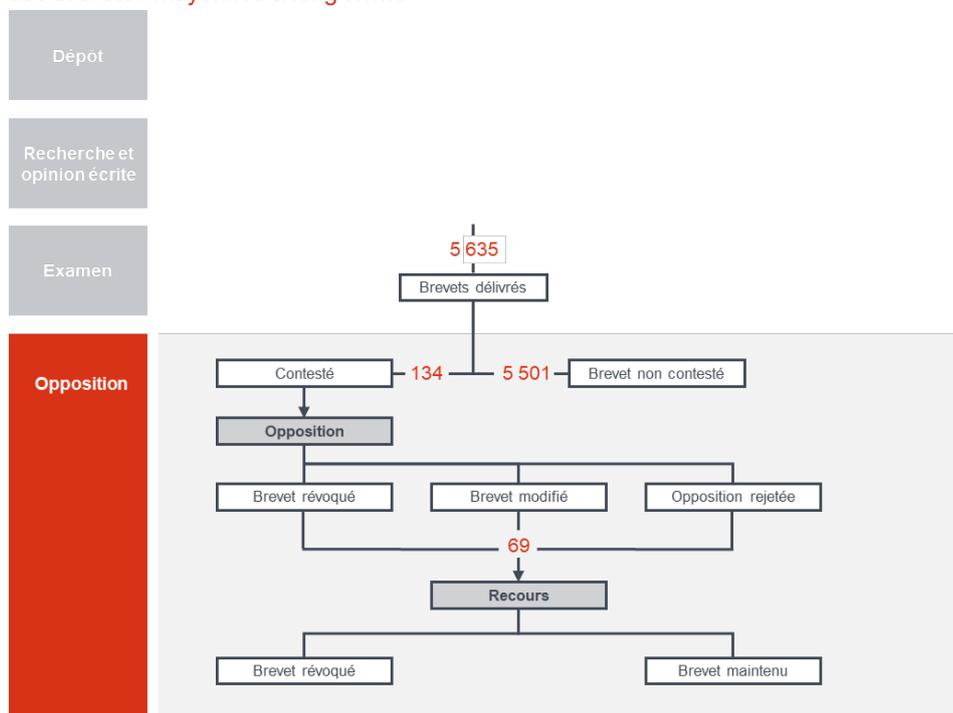
Amélioration grâce aux audits de qualité : les audits de qualité de l'opposition menés sur 100 décisions et procédures en 2022 ont permis d'identifier les domaines à améliorer, ce qui a conduit à une amélioration du processus décisionnel et de la gestion des procédures.

Amélioration de la rapidité de l'opposition : l'arriéré de l'opposition a été ramené à environ 3 500 dossiers, soit 20 % de moins que les niveaux antérieurs à la pandémie, les actions d'opposition standard prenant en moyenne 19,3 mois, ce qui se rapproche de l'objectif de 18 mois.

L'objectif de la procédure d'opposition de l'OEB est d'agir avec la plus grande impartialité, de fournir une procédure d'opposition équitable et transparente et de rendre des décisions juridiquement valables dans les délais impartis. Chaque cas est traité par une division d'opposition composée de trois examinateurs très expérimentés, qui peuvent être rejoints par un juriste si cela s'avère nécessaire. Comme le montre la figure ci-dessous, pour 10 000 demandes déposées,

5 635 sont délivrées et environ 134 font l'objet d'une opposition, 69 décisions d'opposition ayant fait l'objet d'un recours.

Figure 43 : Vue d'ensemble du flux de dossiers dans la procédure de délivrance des brevets : moyennes à long terme



Source : OEB

6.1 Baisse des taux d'opposition

Nos données montrent que le nombre de brevets délivrés faisant l'objet d'une opposition est passé d'un maximum de 4,7 % en 2022 à 2,3 % en 2023. Comme pour les années précédentes, les dossiers d'opposition en 2023 n'étaient pas répartis uniformément entre les domaines techniques, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Répartition des dossiers d'opposition entre les domaines techniques

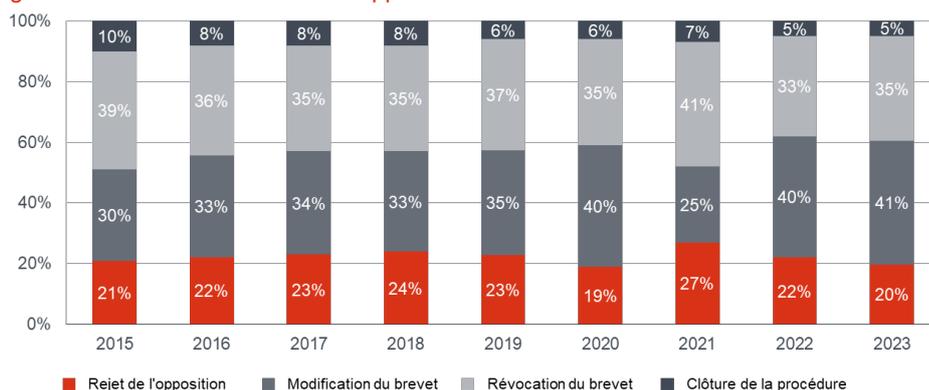
Communauté de technologies	Taux d'opposition
Agroalimentaire	9,70 %
Matériaux et production	4,70 %
Santé	4,30 %
Infrastructure et mécanique	3,00 %
Énergie	2,20 %
Mobilité et technologies spatiales	1,50 %
Électronique et physique	0,90 %
Numérique	0,80 %

Source : OEB

6.2 Résultats relatifs à l'opposition

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'issue des procédures d'opposition a été très homogène au fil des ans en ce qui concerne la proportion de brevets révoqués, modifiés ou maintenus (environ un tiers dans chaque cas). La fluctuation de la répartition des résultats observée en 2020 et 2021 s'explique par le fait qu'en raison de la pandémie, seul un nombre limité de cas les plus simples ont été finalisés en 2020. Le taux de révocation a ainsi atteint un pic à 41 % en 2021, avant de revenir à son niveau pré-pandémique de 33 % en 2022.

Figure 44 : Résultats en matière d'opposition

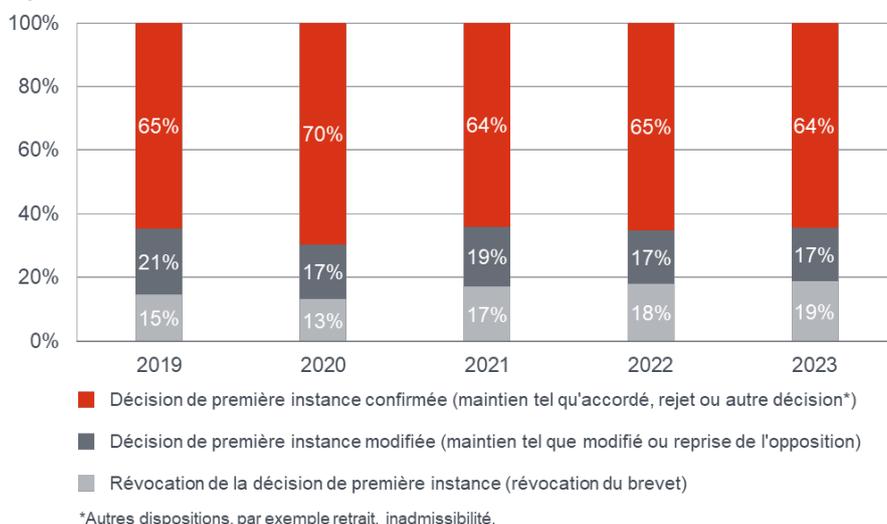


Note : les chiffres sont arrondis.

Source : OEB

Un recours contre une décision de la division d'opposition peut être introduit par le titulaire, un ou plusieurs opposants ou même les deux parties. Environ 45 % des décisions d'opposition font l'objet d'un recours : ce chiffre est resté stable au fil des ans et est une conséquence logique du fait que certains dossiers sont très contestés pour des raisons commerciales et stratégiques. Une part importante des décisions d'opposition faisant l'objet d'un recours sont retirées sans décision des chambres de recours (voir [le rapport annuel des chambres de recours](#)). Le graphique ci-dessous donne un aperçu des résultats pour les dossiers pour lesquels les chambres de recours ont rendu une décision.

Figure 45 : Décisions des chambres de recours en matière d'opposition



Source : OEB

6.3 Mesures prises en 2023 pour améliorer la qualité : procédure d'opposition

Le développement professionnel de tous les examinateurs impliqués dans l'opposition, avec des initiatives de formation dédiées à chaque rôle (premier examinateur, deuxième examinateur et président), a constitué un point central de l'action en 2023.

Par exemple, des ateliers dédiés aux procédures orales par visioconférence ont été organisés pour les présidents d'opposition, en mettant l'accent sur les compétences non techniques, afin de garantir un processus inclusif, objectif et efficace qui aboutit finalement à une décision de haute qualité. La durée moyenne des procédures orales par visioconférence a diminué et est désormais comparable à la situation antérieure à la pandémie, plus de 90 % des dossiers étant réglés en une journée. En outre, grâce au nouvel environnement numérique, 20 fois plus d'observateurs publics qu'avant la pandémie ont pu assister aux procédures orales (> 2 000 par an), ce qui rend cette procédure plus transparente que jamais.

En ce qui concerne la rédaction des notifications écrites de l'opposition, l'accent a été mis sur les points suivants :

- joindre tous les faits et observations pertinents
- s'assurer de l'exhaustivité de la citation
- veiller à la clarté de l'opinion provisoire de la division d'opposition

Des modèles de notifications d'opposition plus structurées ont également été élaborés et mis à la disposition des examinateurs de l'opposition en vue de renforcer la cohérence et l'exhaustivité et d'encourager une interaction plus structurée avec les parties, à l'instar des modèles susmentionnés pour les notifications structurées dans le cadre de l'examen.

Un autre objectif pour 2023 était de renforcer la formation à partir des retours d'information en créant une image plus complète et intégrée de tous les retours d'information internes et externes sur l'opposition.

Nous avons rassemblé des données et des informations provenant de nos contrôles de qualité opérationnels ciblés, d'observations régulières des procédures orales, de discussions régulières avec des présidents expérimentés, de réclamations / d'observations de parties externes, de retours d'informations provenant de l'enquête de satisfaction des utilisateurs et d'enseignements tirés des résultats des recours. Ces données ont ensuite été discutées et transformées en plans d'action lors de tables rondes trimestrielles sur la qualité de l'opposition, auxquelles participait un large éventail de parties prenantes internes issues des secteurs des opérations, de la gestion de la qualité et du droit et des procédures en matière de brevets.

Les décisions de l'Unité chambres de recours annulant des décisions de la division d'opposition ont été étudiées et utilisées pour identifier les possibilités d'amélioration. Ce travail sera approfondi en 2024 et un nouvel indicateur clé de performance (KPI) pour l'opposition sera établi sur la base des décisions des chambres de recours relatives aux oppositions.

6.4 Résultats obtenus : opposition

Enquête de satisfaction des utilisateurs

Nos enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs montrent régulièrement des niveaux élevés de satisfaction tout au long de la procédure de délivrance des brevets. Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2022/2023 ont à nouveau montré une forte satisfaction tout au long de la procédure de délivrance de brevets. Quelque 70 % des personnes interrogées ont jugé nos produits d'examen bons ou très bons.

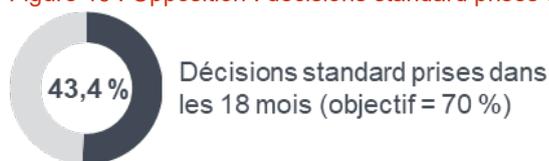
Résultats de l'audit de l'opposition

Outre les audits de qualité relatifs à la classification, à la recherche et à la délivrance réalisés chaque année, des audits de qualité relatifs aux oppositions et aux rejets sont réalisés tous les deux ans et sur demande du Président. Comme indiqué dans le précédent rapport sur la qualité, en 2022, 100 décisions et procédures d'opposition ont été contrôlées, témoignant d'un taux de conformité très élevé. Sur cette base solide, nous avons commencé en 2023 à remanier la procédure d'audit des dossiers d'opposition en mettant l'accent sur le dialogue avec la division lorsque des améliorations de la qualité sont identifiées. La nouvelle procédure sera mise en œuvre en 2024.

Respect des délais en matière d'opposition

Nous avons continué à réduire l'arriéré des dossiers d'opposition, qui est maintenant d'environ 3 500 dossiers. Il est désormais inférieur de 20 % à son niveau d'avant la pandémie. La durée moyenne d'une action d'opposition⁴⁵ standard est de 19,3 mois, ce qui n'est que légèrement supérieur à l'objectif de 18 mois. 43,4 % des dossiers d'opposition ont fait l'objet d'une décision dans les 18 mois (notre objectif est de 70 %).

Figure 46 : Opposition : décisions standard prises dans les 18 mois

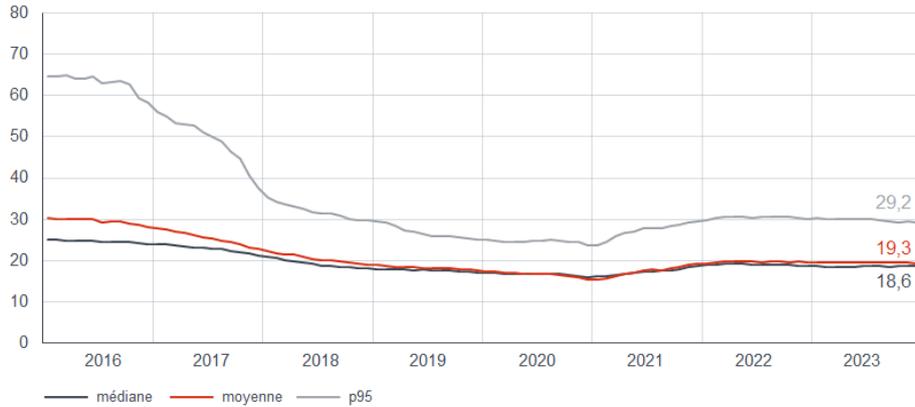


Source : OEB

⁴⁵ Ne sont pas considérés comme des oppositions standards les dossiers pour lesquels (1) il existe plusieurs opposants, (2) des membres juristes sont intervenus pour recueillir des preuves et (3) une procédure orale a été reportée ou plusieurs procédures orales ont eu lieu.

Les dossiers non standards⁴⁶ prennent en moyenne six mois de plus. Nous avons maintenant mis en place un mécanisme d'accélération spécifique pour les dossiers d'opposition dans les cas où nous sommes informés de procédures parallèles devant une juridiction nationale ou la JUB (JO OEB 2023, A99).

Figure 47 : Respect des délais en matière d'opposition (en mois)



Source : OEB

⁴⁶ Impliquant plusieurs parties ou un membre juriste, ou lorsque la procédure orale a dû être reportée.

7. Le cadre de l'OEB pour l'amélioration continue



Faits marquants

Certification ISO 9001:2015 : l'ensemble de la procédure de délivrance de brevets de l'OEB est régi par un système de gestion de la qualité (SGQ) certifié ISO 9001:2015.

Compréhension commune de la qualité : élaborée en collaboration avec les utilisateurs et les États membres, la Charte sur la qualité des brevets décrit l'engagement de l'OEB en faveur de l'amélioration continue de la qualité des brevets.

Évaluation complète de la qualité : comprend des contrôles de la qualité opérationnelle, des audits indépendants de la qualité pour la classification, les recherches, les délivrances, les rejets et les oppositions, ainsi que des enquêtes de satisfaction des utilisateurs, menées par un contractant indépendant (l'enquête la plus récente a reçu 7 000 réponses).

Services de soutien aux utilisateurs : ils comprennent une équipe de responsables de grands comptes, un canal dédié aux réclamations et aux retours d'information, et un service confidentiel de médiation (Ombuds) pour aider et écouter les utilisateurs.



Réalisations en 2023

Engagement plus marqué avec les parties prenantes : plus de 50 réunions ont été organisées avec les principaux demandeurs et associations d'utilisateurs aux niveaux stratégique et technique.

Journée des utilisateurs : une Journée des utilisateurs a été organisée, qui a attiré plus de 10 000 participants de 70 pays, un véritable record.

Extension du programme des SQAP : les mandataires en brevets européens et les experts de l'OEB ont évalué la qualité de 108 dossiers (contre 36 en 2022), avec des sessions dédiées à la recherche et aux opinions écrites (nouveau en 2023), aux notifications intermédiaires (nouveau en 2023) et aux délivrances (comme en 2022).

Amélioration de la transparence et des rapports : publication d'un rapport détaillé sur la qualité pour 2022, fourniture de rapports plus granulaires sur les conclusions des audits qualité, première publication externe du Plan d'action pour la qualité, lancement du tableau de bord de la qualité de l'OEB et introduction de nouvelles pages sur la qualité sur le site web de l'OEB.

La mission⁴⁷ de l'OEB est la suivante :

"En notre qualité d'office des brevets pour l'Europe, nous sommes fiers de délivrer des brevets de grande qualité et des services efficaces qui favorisent l'innovation, la compétitivité et la croissance économique."

Pour atteindre cet objectif, l'OEB a élaboré un système de gestion de la qualité conforme à la norme ISO 9001:2015 afin de contribuer à l'amélioration continue. Plusieurs éléments du système de gestion de la qualité se concentrent sur nos propres produits, procédures et services, utilisant des données structurées et l'analyse des produits de travail. Nous comptons également sur nos utilisateurs pour nous faire part de leurs propres opinions et perceptions de notre qualité.

⁴⁷ epo.org/fr/about-us/office/mission

L'amélioration continue est un parcours qui nécessite une adaptation et une réévaluation régulière. Nous y parvenons avec nos utilisateurs en les écoutant et en faisant preuve de transparence.

7.1 Évaluer notre qualité à chaque étape du processus

La Charte sur la qualité des brevets de l'OEB

Pour évaluer la qualité, nous devons décider de sa signification dans la procédure de délivrance des brevets. Les différents acteurs du paysage des brevets aborderont cette question sous différents angles et auront des points de vue différents sur ce qui est important et ce qui ne l'est pas. C'est pourquoi la définition et l'évaluation de la qualité peuvent s'avérer difficiles. Il faut parvenir à une compréhension commune de la signification de la qualité et reconnaître que la responsabilité d'y parvenir est partagée entre l'OEB, les utilisateurs et la société dans son ensemble. À la suite de nombreuses contributions des utilisateurs, du personnel et des États membres, la [Charte sur la qualité des brevets](#)⁴⁸ de l'OEB est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2022. La Charte met en avant l'importance pour l'industrie de disposer de brevets de haute qualité et la valeur qu'elle accorde à la sécurité juridique et à la prévisibilité. La charte définit également cinq piliers qui guident les activités de l'OEB en matière de qualité.

Figure 48 : Les cinq piliers de la Charte sur la qualité des brevets de l'OEB



Source : OEB

Amélioration continue par l'évaluation de tous les aspects de la qualité

Au fil du temps, nous avons développé et amélioré un certain nombre de mécanismes pour assurer une évaluation à 360 degrés de la qualité de nos produits et services. Cela implique la collecte d'informations sur la qualité des produits et services de l'OEB à partir de sources internes et auprès des utilisateurs.

⁴⁸ epo.org/fr/about-us/services-and-activities/quality/charter

Figure 49 : Évaluation et analyse de la qualité à 360 degrés à l'OEB



Source : OEB

Toutes ces informations sont régulièrement évaluées et recoupées avec d'autres données et retours d'information, et nous donnent une indication de nos performances et des domaines dans lesquels nous pouvons nous améliorer. Cela nous permet de fixer des objectifs clairs pour nos indicateurs clés de performance afin de suivre nos progrès et de mesurer l'impact de nos actions en matière de qualité.

7.1.1 Évaluation de la qualité en interne

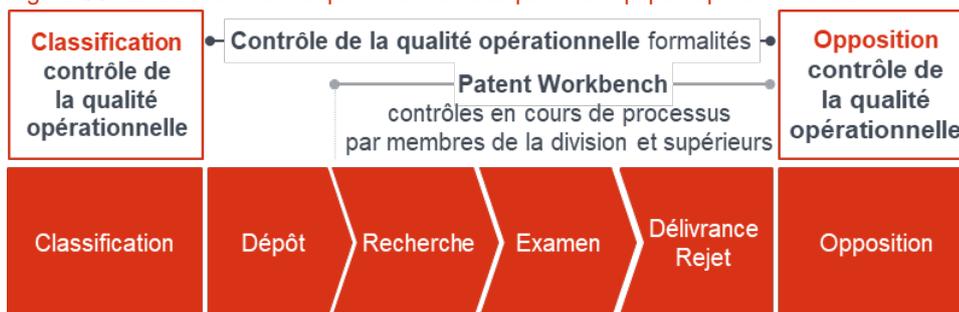
Contrôles de qualité intégrés dans les divisions de recherche, d'examen et d'opposition

Les divisions de l'OEB, composées de trois membres, réunissent trois examinateurs techniciens qui collaborent à l'ensemble des recherches, des examens et des oppositions. Les divisions apportent des avantages significatifs en termes de qualité grâce au partage entre pairs des meilleures pratiques ainsi que des connaissances techniques et juridiques. Outre les contrôles effectués par la division de trois personnes, les responsables hiérarchiques examinent également les produits avant qu'ils ne soient envoyés aux demandeurs. Lors des procédures d'opposition, les divisions comprennent au moins deux examinateurs qui n'ont pas participé à la délivrance du brevet faisant l'objet de l'opposition. Cela garantit l'objectivité et apporte une expertise supplémentaire dans cette phase de la procédure de délivrance des brevets.

Contrôles de la qualité opérationnelle

En plus des divisions composées de trois membres, les contrôles de qualité opérationnels constituent un mécanisme essentiel pour l'analyse de notre qualité. Avec le soutien d'experts chevronnés, ces contrôles sont effectués régulièrement par les directeurs et les chefs d'équipe tout au long de la procédure de délivrance des brevets. Ce travail est facilité par l'interface de travail brevets (Patent Workbench), conçue pour soutenir et documenter la collaboration entre les membres de la division. En outre, le travail de nos agents chargés des formalités est surveillé par des contrôles effectués par des agents chargés de la qualité, qui sont ensuite examinés par des experts en qualité. Le travail de nos divisions d'opposition fait l'objet d'un contrôle de qualité opérationnel supplémentaire effectué par les directeurs du domaine d'opposition.

Figure 50 : Évaluations de la qualité effectuées par nos équipes opérationnelles



Source : OEB

Explication de notre processus détaillé d'audit qualité

Outre les contrôles de la qualité opérationnelle en cours de traitement effectués sur chaque dossier, des audits qualité sont réalisés par une unité interne dédiée, rattachée à la Direction principale Audit interne et standards professionnels, afin de garantir son indépendance opérationnelle. Le dernier audit externe de nos systèmes certifiés ISO en 2023 a confirmé à nouveau le succès de la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de qualité à l'OEB et la conformité aux normes internationales des pratiques d'audit qualité.

Des auditeurs formés, indépendants de nos équipes opérationnelles, contrôlent la qualité du travail de classification, de recherche, d'examen et d'opposition, ainsi que le travail des agents chargés des formalités. Cela garantit une évaluation régulière et indépendante de la manière dont les divisions et les agents des formalités appliquent les règlements. Les résultats sont utilisés pour l'amélioration continue de la qualité de nos produits et services. Entre 2018 et 2023, la capacité d'audit qualité a augmenté, en faisant plus que doubler le nombre d'audits réalisés chaque année et en étendant les contrôles à l'opinion écrite, tout en augmentant la granularité des données recueillies.

Actuellement, 12 auditeurs à temps plein et 12 auditeurs en mobilité partielle à 50 % réalisent les audits des produits de recherche et d'examen. Ce sont tous des examinateurs très expérimentés et des experts confirmés. La plupart d'entre eux ont réussi l'EEQ et ont une expérience du travail d'opposition, et certains ont des qualifications supplémentaires en droit des brevets. Tous ont de solides antécédents en matière de réalisation de produits de haute qualité. Afin de garantir que les auditeurs appliquent systématiquement les meilleures pratiques et actualisent en permanence leurs connaissances en matière de pratiques et de procédures, ils sont nommés pour des missions de trois ans à l'issue d'un concours de recrutement interne difficile. Leur programme de développement rigoureux comprend une formation aux compétences non techniques, qui soutient le processus de dialogue d'audit et qui est complétée par des séances de coaching et de transfert continu de connaissances (CKT). Les auditeurs participent aux exercices SQAP, organisés dans le cadre du groupe de travail sur la qualité du groupe de travail du SACEPO sur la qualité, afin de s'assurer qu'ils sont au fait des attentes des utilisateurs dans ce domaine.

L'échantillonnage aléatoire des produits de la recherche et des propositions de délivrance est en cours et intégré dans le flux de travail électronique opérationnel, Patent Workbench. Les dossiers échantillonnés sont envoyés aux auditeurs immédiatement après avoir été vérifiés par la division et le responsable

hiérarchique, et toutes les mesures correctives sont prises avant l'envoi des produits.

Avec 312 équipes opérationnelles réparties dans huit communautés technologiques, chaque auditeur de recherche et d'examen doit couvrir une large gamme de demandes. Dans le passé, l'interaction entre les auditeurs et les examinateurs se faisait principalement par écrit, et environ 10 % des cas donnaient lieu à des désaccords entre les divisions d'experts examinateurs et les auditeurs. En 2020, nous avons introduit des réunions en face à face afin d'améliorer l'efficacité du retour d'information dans ces cas litigieux. Ces discussions informelles sur des conclusions spécifiques, qui pourraient avoir une incidence sur la validité d'un futur brevet, permettent aux divisions de recevoir un feedback direct sur leur travail et offrent des possibilités d'apprentissage et d'échange de connaissances tant pour les auditeurs que pour les divisions. En conséquence, le taux d'accord fin 2023 est désormais supérieur à 98 % des dossiers contrôlés pour la recherche et à 96 % pour l'examen, ce qui nous donne une grande confiance dans l'exactitude des conclusions des audits.

Figure 51 : Procédure d'audit qualité interne des recherches et des examens



Source : OEB

L'OEB fait auditer la qualité de ses produits de recherche depuis 2007. Des niveaux élevés de conformité aux critères liés à la pertinence de l'état de la technique cité ont été mesurés en permanence depuis lors. La qualité est également le fruit d'un dialogue permanent avec les utilisateurs et, en réponse à leurs commentaires, l'audit a été étendu fin 2021 pour couvrir cinq aspects supplémentaires liés à l'opinion écrite, en plus des aspects centrés sur la pertinence de l'état de la technique. L'audit vérifie si le produit de la recherche fournit une interprétation complète et correcte de l'état de la technique et s'il communique clairement la brevetabilité potentielle des revendications. Le nombre de recherches échantillonnées pour l'audit est sélectionné pour fournir une mesure statistiquement pertinente du pourcentage de dossiers échantillonnés n'ayant donné lieu à aucune conclusion, avec un niveau de confiance de 95 %. Le résultat sur 12 mois pour 2022 a fourni une base de référence pour les nouvelles données d'audit de recherche auxquelles le résultat de 2023 peut être comparé. En 2023, la qualité élevée des principaux objectifs de recherche a été confirmée et s'est même améliorée. Les conclusions susceptibles d'affecter la validité (nouveau ou activité inventive) sont restées stables à 6 %, notamment les conclusions d'existence d'états de la technique plus pertinents dans seulement 4 % des dossiers échantillonnés. Les conclusions liées à une extension inadmissible de l'objet sont passées de 1,8 % à 0,7 % des dossiers de l'échantillon. En 2023, les audits de qualité ont permis de

constater que la proportion de telles conclusions est plus élevée dans les demandes divisionnaires que dans les dossiers Euro-PCT bis, précisant les cibles des mesures à prendre.

Les conclusions relatives aux "améliorations de la qualité" (11,5 %) concernent principalement les cas où les examinateurs ont été trop stricts en ce qui concerne l'opinion écrite. Bien que les opinions préliminaires sur la brevetabilité puissent être ajustées au cours de la phase d'examen sur la base des arguments pertinents des demandeurs, la mesure de cet aspect de l'opinion écrite aide l'OEB à fournir un service encore meilleur lors de la recherche.

Au cours de l'année 2023, le département a continué à développer la granularité des points enregistrés afin d'être en mesure de fournir des diagrammes à barres plus détaillés pour les audits de recherche et de délivrance, et d'analyser les différentes conclusions plus en profondeur. Suite au lancement de la protection par brevet unitaire en 2023, l'accent a été mis davantage sur la validité des brevets délivrés par l'OEB. Par conséquent, les rapports d'audit indiquent clairement les conclusions susceptibles d'affecter la validité, tout en fournissant une ventilation détaillée de la base juridique (nouveau, activité inventive, etc.). En 2023, les conclusions d'audit de délivrance susceptibles d'affecter la validité indiquent une augmentation des conclusions relatives à la nouveauté ou à l'activité inventive, qui passent de 9,5 % à 7,9 %, et des conclusions relatives à l'"extension de l'objet des revendications", qui passent de 5,9 % à 5,0 %. La clarté (5,3 % des conclusions) est également identifiée comme un domaine à améliorer, les idées présentées ici pouvant inspirer un futur atelier impliquant le groupe de travail sur la qualité du SACEPO.

7.1.2 Évaluation de la qualité avec nos utilisateurs

Le retour d'information des utilisateurs est un élément essentiel de nos évaluations de la qualité et nous aide à fournir les niveaux de qualité attendus pour les produits et les services. Nous utilisons de nombreux canaux pour interagir avec les utilisateurs et les écouter. Nous avons progressivement élargi la gamme d'activités d'engagement des utilisateurs, et la transition vers les méthodes de travail numériques a amélioré les possibilités de dialogue. L'un des points forts de 2023 a été le groupe de réflexion sur MyEPO Portfolio, qui se réunit tous les mois et fournit un retour d'information et des commentaires sur les fonctionnalités testées avant leur mise à disposition à l'ensemble des utilisateurs.

Enquêtes de satisfaction des utilisateurs régulières, complètes et indépendantes

L'OEB mène depuis de nombreuses années des enquêtes de satisfaction exhaustives et indépendantes auprès des utilisateurs. Les résultats sont utilisés pour l'amélioration continue des produits et des services tout au long de la procédure de délivrance des brevets. Nous avons mené la dernière série entre septembre 2022 et avril 2023. Au total, sept enquêtes approfondies ont été menées par téléphone et en ligne par un prestataire de services externe indépendant. Les entretiens se sont déroulés en allemand, en anglais, en chinois, en français, en japonais et en coréen.

Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2022/2023⁴⁹ sont basés sur 7 000 réponses d'utilisateurs de l'OEB dans le monde entier. Environ 5 100 entretiens ont été menés par notre prestataire de services et les 1 900 réponses restantes provenaient d'enquêtes sur le sentiment des utilisateurs concernant le traitement de leurs demandes. Les résultats confirment le haut niveau de satisfaction des utilisateurs tout au long de la procédure de délivrance des brevets, avec une augmentation statistiquement significative pour l'examen et une diminution pour l'opposition. Cette dernière est principalement due aux retards causés par la pandémie de COVID-19. La satisfaction à l'égard des différents services de soutien est exceptionnellement élevée, ce qui témoigne d'une amélioration notable du niveau de service. Les résultats détaillés et les commentaires en texte libre ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie afin d'identifier les possibilités d'amélioration et de définir des initiatives dans le cadre de notre plan d'action annuel pour la qualité. En novembre 2023, le groupe de travail du SACEPO sur la qualité a été consulté sur les questions à poser dans le cadre de la prochaine enquête de satisfaction des utilisateurs (qui sera lancée 2024).

Figure 52 : Vue d'ensemble des résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2022/2023



Le pourcentage restant correspond à 'ni bien ni insuffisant', p. ex. pour le Dépôt : 75% (très bien), 6% (très insuffisant), 19% ni bien ni insuffisant

Source : BERENT, OEB

Tirer des enseignements des demandes de renseignements de la clientèle

Les demandes de renseignements de la part des clients sont également une source précieuse d'informations. En 2023, l'OEB a traité 74 849 demandes de renseignements, ce qui représente une augmentation de 15 % par rapport à 2022 (65 097). L'augmentation des demandes de renseignements est principalement due à un changement dans les procédures internes, les appels téléphoniques restés sans réponse étant désormais redirigés vers l'unité de première ligne chargée de ces demandes. En outre, le lancement du brevet

⁴⁹ epo.org/fr/news-events/news/epo-publishes-results-latest-user-satisfaction-survey

unitaire en juin 2023 a été une source supplémentaire de demandes de soutien et d'informations de la part des utilisateurs.

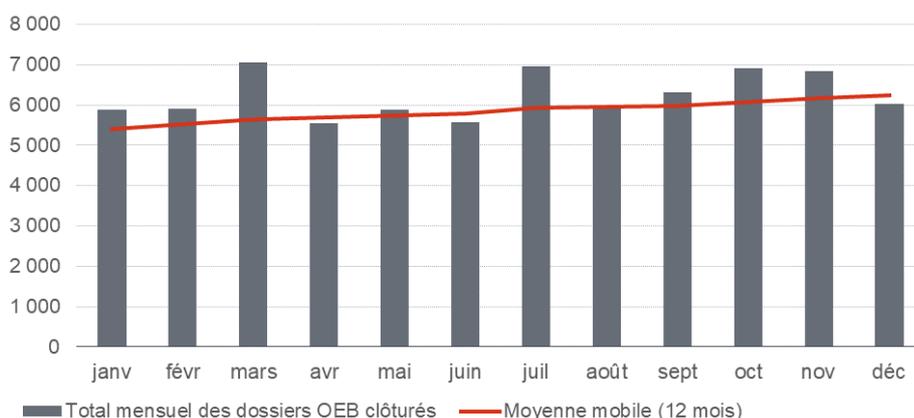
L'OEB a résolu 97 % de l'ensemble des dossiers (96 % en 2022) dans les délais internes impartis.

La majeure partie des demandes de renseignements concernait les principaux domaines suivants :

- cartes à puce de l'OEB (21 %)
- questions relatives aux dossiers pour la section de dépôt (9 %)
- questions relatives aux dossiers en cours d'examen (7 %)
- informations générales sur l'OEB (5 %)
- dépôt en ligne 2.0 (5 %)

Après la clôture d'un dossier, les clients reçoivent un courrier électronique les invitant à donner leur avis sur la manière dont leur demande a été traitée. Dans l'ensemble, le taux de satisfaction est élevé (95 %).

Figure 53 : Évolution des dossiers de demandes de renseignements des clients clôturés dans l'ensemble de l'OEB en 2023



Source : OEB

Un soutien actif à nos demandeurs

Une équipe de huit responsables de grands comptes apporte un soutien direct aux demandeurs qui déposent régulièrement des demandes de brevet auprès de l'OEB. Les responsables de grands comptes apportent leur soutien aux professionnels de la propriété intellectuelle, notamment aux entreprises qui déposent directement auprès de l'OEB, aux conseils en brevets, aux assistants juridiques et au personnel de soutien en matière de propriété intellectuelle.

La promotion des services en ligne de l'OEB, tels que MyEPO Portfolio, Mailbox et Online Filing 2.0, a été l'une des priorités en 2023. Les responsables de grands comptes ont joué un rôle déterminant dans l'adoption par la communauté des utilisateurs de nos nouveaux outils par le biais d'activités de promotion et de formation. En outre, huit séminaires publics (dans les trois langues officielles de l'OEB) et 16 ateliers spécifiques ont été organisés. Ces séminaires ont touché

plus de 2 800 participants. Ils ont été enregistrés et sont disponibles sur le site web de l'OEB.⁵⁰

Canal de réclamation et de feedback en ligne

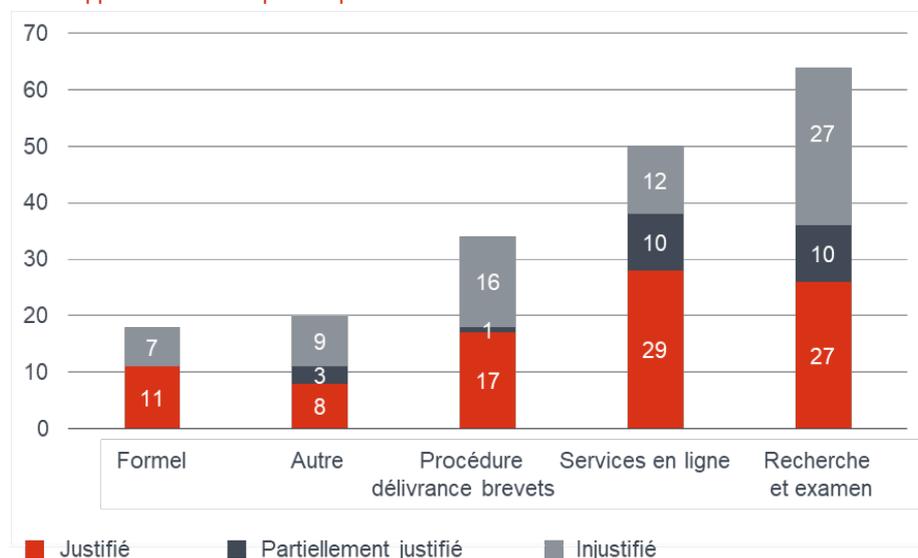
L'OEB met à la disposition des utilisateurs un canal officiel en ligne pour le dépôt de réclamations. Depuis le 1^{er} novembre 2021, les utilisateurs peuvent également faire part de leurs commentaires par l'intermédiaire de ce formulaire.⁵¹

Les examinateurs de l'OEB ont été à l'origine de quelque 543 000 actions en 2023. Sur les 214 réclamations et dossiers de feedback déposés (contre 265 en 2022), 177 étaient des réclamations, dont 62 % ont été jugées justifiées ou partiellement justifiées. La moitié des réclamations concernait la procédure de délivrance des brevets.

Toutes les réclamations sont analysées en détail, généralement en concertation avec les unités opérationnelles concernées. Dans 92 % des cas (86 % en 2022), les utilisateurs à l'origine de la réclamation ont reçu une réponse détaillée dans un délai de 20 jours ouvrables. Le nombre de réclamations en matière de recherche et d'examen a diminué, passant de 99 en 2022 à 66 en 2023.

Environ la moitié des réclamations provenaient de mandataires agréés et 73 % d'entre elles étaient justifiées ou partiellement justifiées. L'autre moitié était constituée de réclamations déposées par des utilisateurs sans représentant légal, dont 22 % étaient des particuliers et 28 % des entreprises.

Figure 54 : Justification des réclamations et des retours d'information dans les cinq procédures les plus importantes



Source : OEB

⁵⁰ youtube.com/playlist?list=PLgDlswd0__elcuS986ZCO_X4MYxUH78LW.

⁵¹ epo.org/fr/formal-complaint

Le service de médiation confidentiel

Ce service (Bureau de l'Ombud) a été lancé en avril 2022 après une large consultation des utilisateurs. Accessible à tous, il s'agit d'un service informel et confidentiel qui vise à résoudre les difficultés rencontrées dans les relations avec l'OEB, et à relancer par le dialogue les procédures qui n'aboutissent pas. Il est indépendant des procédures formelles et ne traite pas des questions impliquant les chambres de recours.

Une utilisation régulière du service a été observée. En 2023, le Bureau de l'Ombud a reçu 79 dossiers. À la fin de l'année, 75 de ces affaires avaient été conclues avec succès et 4 étaient encore en cours. Les leçons tirées des contentieux aident l'OEB à développer son système de gestion intégré en vue d'une amélioration continue de la cohérence et de la prévisibilité de la prestation de services.

Tableau 4 : Contentieux externes reçus par le Bureau de l'Ombud (2023)

Contentieux externes

Contentieux traités depuis le lancement du Bureau	126
Contentieux initiés en 2023	79
Contentieux terminés en 2023	78
Contentieux en instance fin 2023	5

Source : OEB

Tout au long de l'année 2023, le Bureau de l'Ombud a continué à participer à des activités de sensibilisation, notamment à des réunions avec des représentants des utilisateurs et des parties prenantes principales. Les retours positifs des associations d'utilisateurs indiquent que le service du Bureau de l'Ombud est de plus en plus reconnu comme un outil efficace de désescalade et de résolution des problèmes, en plus des mécanismes de feedback établis par l'OEB.

Réunions régulières avec nos demandeurs et leurs mandataires

En 2023, l'OEB a organisé 24 réunions d'utilisateurs, dont 20 virtuellement et quatre en mode hybride. Ces réunions ont suivi un format établi en 2021 dans le cadre du Plan stratégique 2023, qui avait déjà été utilisé pour 30 échanges similaires impliquant des demandeurs de toutes les régions de l'IP5.

Figure 55 : Réunions avec les utilisateurs en 2023



Source : OEB

Les thèmes abordés lors des réunions ont été principalement sélectionnés par les utilisateurs et reflètent leurs principaux domaines d'intérêt :

- la communication avec les examinateurs
- l'harmonisation
- le brevet unitaire et la juridiction unifiée du brevet
- le respect des délais
- l'approche de l'OEB en matière d'inventions mises en œuvre par ordinateur / par intelligence artificielle
- la qualité
- des thèmes sur les aspects opérationnels
- l'adaptation de la description
- MyEPO Portfolio.

Journée des utilisateurs

La Journée des utilisateurs est devenue numérique en 2021, ce qui a entraîné une augmentation spectaculaire du nombre de participants par rapport aux précédentes éditions en présentiel de l'événement. La première édition en ligne en 2021 avait déjà attiré 3 700 participants. La réunion de 2023 a dépassé toutes les attentes avec une participation record d'environ 10 300 participants représentant 70 pays différents (46 en 2021). L'événement a accueilli 55 intervenants différents, dont 15 invités extérieurs.

Pendant les deux jours de l'événement, les derniers développements des services numériques tels que MyEPO Portfolio (Mailbox, portefeuille, espace partagé) et Online Filing 2.0 ont été présentés. Des tables rondes ont donné lieu à des discussions sur le brevet unitaire, la qualité et les canaux de feedback des utilisateurs.

Figure 56 : Journée des utilisateurs de l'OEB 2023



Source : OEB

Réunions avec des associations d'utilisateurs et d'autres parties prenantes externes

En 2023, l'OEB a organisé près de 30 réunions avec des associations d'utilisateurs européennes et internationales, notamment l'Institut des mandataires agréés auprès de l'OEB (epi), BusinessEurope, Bundesverband der Deutschen Industrie (BDI), Chartered Institute of Patent Attorneys (CIPA), Japan External Trade Organization (JETRO) et l'American Intellectual Property Law Association (AIPLA). Des interactions avec des ONG et des associations sectorielles ont également eu lieu.

En plus de nos réunions ordinaires avec BusinessEurope, nous avons organisé notre première réunion à caractère technique avec cet organisme en 2023. Cela a permis d'approfondir les échanges techniques entre l'industrie et les experts de l'OEB. Une réunion technique annuelle similaire a lieu entre l'OEB et la commission pour la pratique du brevet européen de l'epi.

Le Comité consultatif permanent auprès de l'OEB

Le [Comité consultatif permanent auprès de l'OEB](#) (SACEPO) a été créé en 1978 et constitue le principal forum d'échanges de l'OEB avec les représentants des utilisateurs. Le SACEPO est consulté sur toutes les grandes initiatives relatives au développement du système européen des brevets. Cinq groupes de travail ont été créés pour traiter de sujets spécifiques :

- L'e-Patent Process
- Les directives
- La qualité
- Le règlement d'exécution
- L'information et la documentation brevets.

Depuis sa création en 2018, le groupe de travail sur la qualité du SACEPO est le principal organe consultatif de l'OEB pour toutes les questions relatives à la qualité de la procédure de délivrance des brevets. Les membres comprennent 75 représentants des utilisateurs issus de l'industrie, des spécialistes des brevets, des institutions publiques de recherche et des PME. Les membres sont

originaires de 38 pays répartis dans quatre zones géographiques du monde et représentent tous les domaines technologiques. Se réunissant deux fois par an, le groupe de travail sur la qualité reçoit des informations détaillées sur les performances de l'OEB et les nouvelles initiatives. Les contributions et les commentaires des membres permettent des discussions approfondies sur l'amélioration de la qualité quant au fond. En 2023, des sessions en petits groupes ont été organisées pour chaque région géographique sur la qualité de la recherche et de l'examen, ce qui a permis à l'OEB d'entendre les besoins et les perspectives spécifiques à chaque région en matière de qualité. Lors de la deuxième réunion de l'année, les suggestions relatives à une révision de la pratique en matière d'observations de tiers et à un atelier avec l'industrie sur la clarté ont toutes deux été retenues par l'OEB et seront poursuivies en 2024. Les initiatives qui affectent la qualité ou la perception de la qualité sont également discutées dans les autres groupes de travail du SACEPO.

Groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité

Dans le cadre du vaste programme de sensibilisation des utilisateurs de l'OEB, les [groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité](#) (SQAP) constituent l'une des sources les plus précieuses de feedback pour l'OEB. Ils permettent aux utilisateurs d'échanger de manière régulière avec les experts de l'OEB sur la qualité de nos produits dans un cadre structuré et collaboratif. Après le succès des SQAP en 2022, qui se sont concentrés sur la qualité du stade de la délivrance, le programme des SQAP de 2023 a été élargi à trois sessions sur les recherches et les opinions écrites, les notifications intermédiaires et la délivrance.

Ces groupes ont réuni 50 experts de l'OEB et des mandataires en brevets européens, représentant l'epi, BusinessEurope et le groupe de travail du SACEPO sur la qualité. Les assesseurs ont sélectionné et examiné 108 dossiers de l'OEB (contre 36 en 2022) et ont fourni un retour d'information sur les meilleures pratiques et les possibilités de formation et d'amélioration. Les groupes couvraient divers domaines techniques correspondant aux communautés technologiques de l'OEB.

Les membres du groupe ont reconnu la grande pertinence des documents cités dans les rapports de recherche de l'OEB et ont fait l'éloge des opinions écrites qui les accompagnent. Les notifications intermédiaires évaluées ont été considérées comme efficaces pour faire avancer les procédures. Les utilisateurs se sont montrés généralement positifs quant à la qualité des brevets délivrés et ont encouragé les examinateurs à faire des suggestions pour surmonter les objections. Comme en 2022, les SQAP ont souligné les avantages d'un dialogue accru entre les demandeurs et les divisions d'examen de l'OEB. Les conclusions des SQAP 2023 ont été présentées au groupe de travail sur la qualité du SACEPO en novembre 2023. Pour un rapport complet sur les SQAP de 2023, veuillez vous référer à l'annexe du présent rapport.

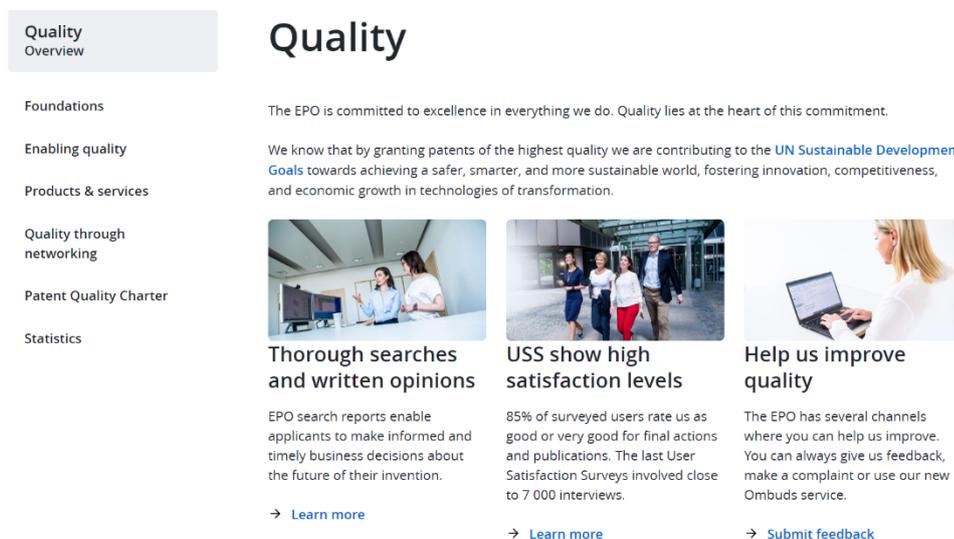
7.2 Amélioration de la transparence

La transparence est également un élément fondamental de notre qualité. Elle sous-tend les interactions que nous avons avec nos parties prenantes et favorise une compréhension commune de la qualité. En outre, nous reconnaissons que les informations que nous partageons peuvent aider les mandataires à conseiller

leurs clients, à corriger les idées erronées et, d'une manière générale, à soutenir les échanges entre l'OEB et ses utilisateurs.

Le rapport sur la qualité de l'année dernière, le plus complet jamais publié, a été accueilli favorablement par nos utilisateurs, qui nous ont fait part de leurs suggestions sur des sujets qui les intéressent. En réponse à ces demandes et suggestions, cette édition présente davantage d'informations sur des sujets d'intérêt. Outre la publication récente de notre tableau de bord de la qualité⁵² et du Plan d'action pour la qualité⁵³ 2024, nous avons également réorganisé nos pages consacrées à la qualité sur epo.org.⁵⁴ Ces pages fournissent désormais plus de détails et de données sur notre qualité et décrivent ce que nous faisons pour être encore plus performants.

Figure 57 : Nouveau site web sur la qualité



Source : OEB

Publication de notre Plan d'action pour la qualité et de nouveaux KPI relatifs à la qualité

Chaque année, l'Office procède à un examen complet des performances de l'OEB en matière de qualité. Cet examen tient compte de tous les retours et commentaires que nous recevons ainsi que des résultats des évaluations internes et externes. Cet examen aboutit à des objectifs clairement définis et à un Plan d'action pour la qualité détaillé qui expose les mesures concrètes qui seront prises pour améliorer la qualité des brevets au cours de l'année à venir.

Les plans d'action qualité de l'OEB ont toujours été publiés en interne. Afin d'améliorer encore la transparence, le Plan d'action pour la qualité 2024 de l'OEB⁵⁵ a été publié pour la première fois sur epo.org.

⁵² <https://www.epo.org/fr/about-us/services-and-activities/quality>

⁵³ [epo.org/fr/news-events/news/quality-action-plan-2024#:~:text=Our%20Quality%20Action%20Plan%202024,of%20Appeal%20\(BoA\)%20outcomes](https://www.epo.org/fr/news-events/news/quality-action-plan-2024#:~:text=Our%20Quality%20Action%20Plan%202024,of%20Appeal%20(BoA)%20outcomes).

⁵⁴ [epo.org/fr/about-us/services-and-activities/quality](https://www.epo.org/fr/about-us/services-and-activities/quality)

⁵⁵ [epo.org/fr/news-events/news/quality-action-plan-2024#:~:text=Our%20Quality%20Action%20Plan%202024,of%20Appeal%20\(BoA\)%20outcomes](https://www.epo.org/fr/news-events/news/quality-action-plan-2024#:~:text=Our%20Quality%20Action%20Plan%202024,of%20Appeal%20(BoA)%20outcomes)

Le nouveau tableau de bord des KPI de l'OEB,⁵⁶ lancé en mars 2024, renforce la transparence pour toutes nos parties prenantes en fournissant des mises à jour régulières sur les indicateurs de qualité et la satisfaction des utilisateurs.

Des rapports réguliers au Comité consultatif permanent auprès de l'OEB et au Comité qualité, et par leur intermédiaire, garantissent une surveillance étroite de la mise en œuvre du plan d'action et du suivi des progrès accomplis par rapport aux indicateurs clés de performance.

Figure 58 : Capture d'écran des KPI sur la recherche dans le tableau de bord de la qualité

KPIs Search and Written Opinion



% of audited files with findings - audits carried out by our Directorate Quality Audit on a random sample of search products delivered by the operational teams. More than one finding can apply to each audited product.
Our User Satisfaction Survey is carried out every two years by an independent contractor.
The 2022/2023 survey involved interviews with 7 000 users.
The next USS results will become available in 2025.

Source : OEB

7.3 Système de gestion de la qualité entièrement certifié

À la base de toutes ces activités et dans le cadre du système de gestion intégré de l'OEB, notre système de gestion de la qualité certifié couvre l'ensemble du processus de délivrance des brevets. Il comprend de nombreux mécanismes d'assurance qualité qui évaluent la qualité des processus et des procédures ainsi que la qualité des produits et le respect des délais. Le système de gestion de la qualité de l'OEB a été certifié pour la première fois selon la norme ISO 9001:2009 en 2014 et a obtenu sa troisième recertification selon la norme ISO 9001:2015 en octobre 2023.

En appliquant la méthodologie ISO 9001 pour parvenir à une amélioration continue, l'OEB est en mesure de gérer efficacement ses diverses données et retours d'information liés à la qualité, de lancer des actions d'amélioration, de les suivre et d'évaluer leur efficacité.

7.4 Organes directeurs

Les organes directeurs de l'OEB jouent un rôle crucial dans le maintien de la qualité de ses opérations. Grâce à une supervision stratégique, ils veillent à ce que l'OEB maintienne des normes élevées en matière de qualité des brevets, soutenant ainsi l'innovation et protégeant efficacement la propriété intellectuelle.

⁵⁶ epo.org/fr/about-us/services-and-activities/quality/quality-dashboard

Le Conseil d'administration est l'organe de supervision de l'OEB. Il est responsable de la supervision générale et de la gouvernance de l'OEB. Le Conseil veille à ce que l'Office fonctionne efficacement et respecte sa mission, ses objectifs et ses normes de qualité.

Le Comité "Soutien technique et opérationnel" (CSTO) fournit au Conseil d'administration des avis sur les questions opérationnelles relatives à la qualité.

8. Conclusion et perspectives pour 2024

Le présent document est le huitième rapport annuel sur la qualité de l'OEB. Il décrit nos performances en matière de qualité, les mesures que nous avons prises pour améliorer la qualité en 2023 et les résultats obtenus. L'édition 2022 du rapport sur la qualité a été considérablement étoffée en réponse aux demandes des utilisateurs qui souhaitent obtenir davantage d'informations sur les objectifs, les mesures, les données et les activités qui s'y rapportent. Suite aux feedbacks positifs sur notre rapport 2022, cette édition 2023 fournit encore plus d'informations dans les domaines où les utilisateurs souhaitent approfondir leur compréhension de nos actions et de nos résultats en matière de qualité.

Par exemple, ce rapport explique notre processus d'audit qualité avec encore plus de granularité. Il catégorise également de manière plus détaillée la présentation des conclusions de l'audit qualité, en indiquant celles susceptibles d'affecter la validité tout en détaillant la base juridique. L'annexe fournit un rapport complet sur le programme SQAP élargi en 2023, des réunions très appréciées par nos utilisateurs.

Tout au long de l'année 2023, nous avons continué à investir dans les fondements de la qualité à l'OEB. Nous avons recruté 100 nouveaux examinateurs. Nous avons encore élargi notre collection d'état de la technique. Nous avons également continué à développer les compétences de notre personnel, nos outils et nos processus. Nous avons appris de la richesse des informations et des données recueillies auprès des utilisateurs. La qualité a été évaluée à chaque étape de la procédure de délivrance de brevets et nous avons amélioré notre approche de la mise en cohérence des pratiques.

Ces investissements nous ont permis d'obtenir des résultats clés en matière de qualité en 2023. Notre dernière enquête de satisfaction auprès de plus de 7 000 utilisateurs révèle des niveaux très élevés de satisfaction à l'égard de nos produits et services. Les résultats de l'audit interne indépendant de la qualité ont montré une évolution positive de la qualité en 2023 comparé 2022 : le nombre de conclusions susceptibles d'affecter la validité dans les phases de recherche et de délivrance est en baisse.

Dans le cadre de son système de gestion de la qualité certifié ISO, l'OEB fournit chaque année un Plan d'action pour la qualité qui est communiqué à l'ensemble de son personnel. La décision de publier notre Plan d'action pour la qualité sur epo.org pour la première fois en mars 2024 représente une nouvelle étape dans notre parcours vers la qualité. Dans le même temps, nous avons également introduit un nouveau tableau de bord public de la qualité présentant nos indicateurs clés de performance en matière de qualité. Cette plus grande transparence permet aux utilisateurs de constater l'engagement que nous avons

La qualité est une aventure commune. C'est une aventure que nous entreprenons avec nos utilisateurs dans le dialogue, la responsabilité partagée et la collaboration, un voyage qui conduit à l'amélioration continue de nos produits et services par l'adaptation et l'évaluation régulière.

Nous nous concentrons désormais sur l'avenir et sur les progrès réalisés en 2023.

pris pour la qualité en 2024 et au-delà, et de suivre nos progrès vers les objectifs de qualité, le tableau de bord de la qualité étant mis à jour régulièrement.

Notre Plan d'action pour la qualité 2024 définit des actions ciblées pour améliorer encore la qualité de nos produits et services à chaque étape de la procédure de délivrance de brevets, en renforçant le dialogue avec nos utilisateurs et en améliorant la formation à partir des résultats des chambres de recours.

Recherche et opinion écrite

Pour 2024, nos objectifs en matière de recherche et d'opinion écrite se concentrent sur la recherche de l'état de la technique le plus pertinent au stade de la recherche et sur une évaluation correcte de la nouveauté et de l'activité inventive. Nous visons à fournir des opinions écrites plus complètes qui établissent un juste équilibre entre la garantie du respect des exigences légales et l'identification précise de tout le potentiel de la demande. Nous atteindrons nos indicateurs clés de performance grâce aux actions suivantes :

Amélioration de nos outils	<ul style="list-style-type: none">▪ Poursuivre le développement de la pré-classification par IA▪ Atteindre une précision de 90 % pour l'acheminement des dossiers basé sur l'IA (outil d'attribution numérique des dossiers)▪ Augmenter la précision de la classification par IA à 90 % pour aider à atteindre une précision de classification globale de 95 %▪ Améliorer l'accès des examinateurs à la documentation asiatique et sa citation
Développer les compétences de nos agents	<ul style="list-style-type: none">▪ Identifier les besoins de formation individuels et y répondre▪ Mettre à jour les compétences techniques via les milieux universitaires, l'industrie et les salons professionnels▪ Fournir une formation ciblée à ANSERA pour tirer pleinement parti des fonctionnalités de l'outil et atteindre 100 % d'utilisation (actuellement 93 %)
Renforcer et harmoniser davantage notre travail	<ul style="list-style-type: none">▪ Améliorer davantage l'appréciation de la nouveauté et de l'activité inventive, ainsi que d'autres exigences telles que la clarté▪ Traiter les positions de repli▪ Proposer des moyens de lever des objections▪ Surveiller l'impact des divisions de recherche actives

Examen

Nos audits qualité sur la délivrance montrent qu'il est possible d'améliorer la qualité de l'appréciation de la nouveauté et de l'activité inventive ainsi que de l'extension de l'objet des revendications. En plus des résultats de l'audit qualité et de l'enquête de satisfaction des utilisateurs, il est possible d'obtenir des informations complémentaires sur la qualité de notre travail à partir des décisions des chambres de recours. Un nouveau KPI sera donc développé au cours de l'année 2024 concernant les décisions des chambres de recours sur les rejets ex parte. Nous atteindrons nos indicateurs clés de performance grâce aux actions suivantes :

Amélioration de nos outils	<ul style="list-style-type: none">▪ Discuter d'exemples pour illustrer les bonnes pratiques et les domaines à améliorer▪ Renforcer la formation à partir des retours de pairs, de responsables, des audits qualité, de l'opposition, des chambres de recours, de la juridiction unifiée du brevet, des juridictions nationales, des utilisateurs et des SQAP▪ Impliquer les responsables d'équipe dans le dialogue sur l'audit de qualité
Renforcer et harmoniser davantage notre travail	<ul style="list-style-type: none">▪ Faire appel à des experts des inventions mises en œuvre par ordinateur et par l'IA pour assurer une approche harmonisée des technologies émergentes▪ Affecter des divisions mixtes à des demandes couvrant différents domaines▪ Intégrer l'utilisation de notifications structurées▪ Mener une étude interne sur la cohérence des pratiques dans le traitement des observations de tiers▪ Surveiller l'impact de l'harmonisation à l'aide d'un tableau de bord d'harmonisation
Renforcer nos partenariats	<ul style="list-style-type: none">▪ Organiser un atelier avec les utilisateurs sur la clarté et la responsabilité partagée▪ Suivre l'utilisation et l'impact de l'espace partagé dans MyEPO Portfolio.

Opposition

Pour favoriser l'amélioration de la sécurité juridique et la solidité de nos décisions en matière d'examen et d'opposition, nous nous appuyerons sur les initiatives mises en œuvre dans le Plan stratégique 2023 visant à tirer davantage parti des conclusions des chambres de recours.

Au cours de l'année 2024, nous élaborerons une analyse plus systématique de ces conclusions et étudierons les décisions rendues sur des recours pour identifier les points d'amélioration de la qualité et de la formation. Pour suivre nos progrès, nous définirons un nouveau KPI destiné à identifier les tendances en matière de conclusions des procédures de recours suite à des décisions concernant l'opposition. En 2024, nous mettrons à l'essai un nouveau format d'audit de l'opposition, en poursuivant l'élaboration de notre procédure d'audit sur la base des enseignements tirés des audits plus détaillés sur la recherche et la délivrance. Nos objectifs relatifs à l'opposition en 2024 seront atteints par des mesures visant à :

- identifier les enseignements à tirer des décisions des chambres de recours et les faire connaître, p. ex. par l'intermédiaire de la communauté de pratiques sur la jurisprudence, des événements iLearn
- analyser les décisions annulant la décision de première instance
- introduire des notifications structurées au stade de l'opposition, normaliser les "faits et conclusions", affecter des divisions mixtes
- expliquer dans les décisions comment la division a interprété des revendications obscures
- consolider le cadre du dialogue sur la qualité avec l'unité chambres de recours
- clarifier davantage les Directives relatives à l'examen en concertation avec les utilisateurs

Dialogue avec les utilisateurs

En 2023, nous avons organisé 24 réunions techniques à haut niveau avec de grands demandeurs individuels, ainsi que des sessions des SQAP, des réunions du SACEPO, la Journée annuelle des utilisateurs et d'autres événements. En 2024, nous poursuivrons notre approche collaborative dans laquelle la direction de l'OEB, les examinateurs de brevets et les acteurs de l'industrie engagent un dialogue actif, ouvert et constructif pour améliorer la qualité déjà élevée de la procédure de délivrance de brevets à l'OEB. En particulier, nous allons :

- continuer à proposer un programme de réunions institutionnelles et au niveau des demandeurs, aussi bien à haut niveau que techniques étudier les moyens de faire bénéficier les petites entreprises de ce programme
- optimiser l'implication de membres nouvellement nommés du SACEPO afin d'optimiser l'interaction entre ses membres, les utilisateurs qu'ils représentent et l'OEB
- expliquer de manière transparente aux parties prenantes les mesures prises en faveur de la qualité et les améliorations prévues
- élaborer un concept SQAP intégrant les commentaires sur la qualité de la part de l'epi, de BusinessEurope et du groupe de travail du SACEPO
- intégrer les commentaires du SACEPO WP/Q dans la préparation de la prochaine enquête de satisfaction des utilisateurs
- continuer à développer des outils en ligne et aider les utilisateurs à apprendre à les utiliser, p. ex. MyEPO
- moderniser la formation professionnelle, l'examen européen de qualification (EEQ), le certificat européen d'administration des brevets (CEAB).

En collaborant avec tous les utilisateurs du système de brevet européen, et en associant notre expertise et notre engagement en faveur de l'excellence dans cette aventure partagée, nous pouvons établir de nouvelles normes mondiales en matière de qualité des brevets.

Nous sommes reconnaissants pour tous les commentaires de nos utilisateurs, qu'ils portent sur la qualité en général ou sur le présent rapport sur la qualité en particulier. Si vous souhaitez vous joindre à la conversation sur la qualité des brevets, ou partager votre point de vue sur ce rapport, contactez-nous à l'adresse quality@epo.org.

Annexe 1 Rapport sur la qualité 2023 – Annexe SQAP

Résumé

Les groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP) sont une composante importante du programme de sensibilisation des utilisateurs de l'OEB, offrant aux mandataires en brevets européens la possibilité de collaborer avec les experts de l'OEB pour évaluer conjointement la qualité de certains dossiers de l'OEB.

En 2023, le programme SQAP a été élargi en augmentant le nombre de sessions d'une à trois et en évaluant la qualité du travail de l'OEB à d'autres étapes de la procédure de délivrance des brevets. Trois sessions ont été organisées sur les recherches et les opinions écrites (nouveau en 2023), les notifications intermédiaires (nouveau en 2023) et les délivrances (comme en 2022). Le programme élargi a été très bien accueilli par le groupe de travail sur la qualité du SACEPO (WP/Q), l'epi, BusinessEurope (BE) et les assesseurs des SQAP.

Dans leurs conclusions, les SQAP ont identifié des exemples de bonnes pratiques et des possibilités d'amélioration. Le feedback des SQAP en 2023 a fourni des données précieuses pour le Plan d'action pour la qualité 2024 de l'OEB.

Principales conclusions des SQAP en 2023

- Rapports de recherche : un large consensus s'est dégagé sur la pertinence des documents cités.
- Opinions écrites : les opinions écrites sont très appréciées. La structure et la justification du raisonnement, en particulier pour les positions de repli, pourraient être améliorées.
- Notifications intermédiaires : l'examen est géré efficacement ; une structure plus claire faciliterait la compréhension ; demande d'une plus grande visibilité de l'état des objections, d'un dialogue accru entre les demandeurs et la division à un stade précoce.
- Délivrances : niveau élevé de concordance entre l'évaluation des experts de l'OEB et celle des avocats ; les modifications proposées par la division sont appréciées ; une plus grande consultation des demandeurs est demandée ; les avocats recommandent la prudence lors de l'adaptation de la description, en particulier en cas de suppression ; une plus grande consultation est demandée.

1. Format du programme SQAP en 2023

Chacune des trois sessions des SQAP tenues en 2023 était composée de six groupes de discussion constitués de quatre experts (deux mandataires en brevets européens et deux experts de l'OEB, c'est-à-dire des experts seniors/auditeurs de qualité internes). Chaque groupe de discussion était spécialisé dans l'une des communautés de technologies de l'OEB : technologies numériques, électronique et physique, santé et agroalimentaire, infrastructure et mécanique, énergie, mobilité et technologies spatiales, et matériaux et production. Au cours de l'année 2023, 50 avocats et experts de l'OEB ont évalué la qualité de 108 dossiers (contre 36 en 2022).

Outre les assesseurs nommés par l'epi et BusinessEurope comme en 2022, les groupes en 2023 comptaient également des mandataires en brevets européens du groupe de travail du SACEPO sur la qualité (SACEPO WP/Q). Les dossiers sélectionnés pour l'évaluation par les groupes d'experts provenaient d'un ensemble aléatoire de brevets délivrés fournis par l'OEB. Les membres du SACEPO WP/Q et certains membres du personnel de l'OEB ont été invités à observer les discussions des groupes qui ont eu lieu les 20 et 21 juin et le 25 octobre 2023. Les réunions se sont déroulées dans une atmosphère professionnelle, ouverte et constructive, avec des discussions approfondies et spécifiques aux dossiers. Pour compléter le retour d'information qualitatif des groupes et faciliter la visualisation des résultats et le suivi des progrès, les assesseurs ont rempli un questionnaire pour chacun des dossiers qu'ils ont évalués. Les conclusions des groupes ont été présentées par les assesseurs des SQAP lors de la réunion du SACEPO WP/Q qui s'est tenue le 30 novembre 2023.

Les commentaires et suggestions des membres du SACEPO WP/Q, de l'epi, de BusinessEurope et des assesseurs SQAP sur le programme SQAP 2023 peuvent être résumés comme suit :

- offrir à davantage de mandataires en brevets et d'examineurs la possibilité de participer
- maintenir la recherche / l'avis au stade de recherche et la délivrance en tant que sujets des groupes de discussion annuels des SQAP, et élargir le champ du troisième groupe de discussion afin d'inclure d'autres aspects du processus de délivrance des brevets, par exemple "réputé retiré", "retiré", "rejeté" ou "révoqué"
- explorer des options pour la sélection des dossiers, par exemple les plus compliqués ou ceux pour lesquels les recherches n'ont pas été suivies d'un examen
- donner aux assesseurs plus de temps pour se préparer aux sessions SQAP
- réduire le temps nécessaire à chaque groupe SQAP pour rendre compte au SACEPO WP/Q
- accorder plus de temps aux assesseurs pour présenter leurs conclusions lors des réunions du SACEPO WP/Q
- développer des mesures basées sur les résultats des SQAP
- faire mieux connaître le concept et les résultats des SQAP

Ce retour d'information a été pris en compte dans l'élaboration du programme SQAP 2024.

2. Conclusions des SQAP sur les rapports de recherche et les opinions écrites

C'était la première fois en 2023 qu'une session des SQAP était consacrée à l'évaluation des rapports de recherche et des opinions écrites. L'évaluation s'est concentrée sur la pertinence des documents cités, le choix de la catégorie, la prise en compte des revendications indépendantes et des positions de repli à partir des revendications dépendantes ou de la description, la cohérence de l'opinion écrite avec le rapport de recherche, l'exactitude et la clarté des objections, et la fluidité de la procédure d'examen. La recherche d'état de la technique ne faisait pas partie du champ de cette session des SQAP.

Bonnes pratiques observées

- La plupart des rapports de recherche citent des documents très pertinents, y compris des documents non-brevets et des documents asiatiques.
- Les opinions écrites étaient cohérentes avec les rapports de recherche et traitaient efficacement les revendications indépendantes. Les opinions écrites constituaient une base utile pour la poursuite du dossier.
- Les opinions écrites étaient détaillées et utilisaient un langage clair, des objections bien motivées et un ton constructif. Les objections relatives aux revendications indépendantes ont été correctement étayées. La cartographie des caractéristiques pour les objections relatives à la nouveauté a été très utile.
- Les groupes d'experts ont largement approuvé l'appréciation de la brevetabilité par les examinateurs.
- Les indications de l'examineur sur l'objet brevetable ont facilité le traitement efficace de l'examen.

Domaines dans lesquels les avis divergent au sein des groupes de discussion

- Les avis divergent sur l'exactitude de la catégorisation des documents cités dans les rapports de recherche, en particulier lorsqu'il s'agit d'indiquer l'absence d'activité inventive en ce qui concerne une combinaison de documents (par exemple, l'utilisation de Y,Y ou X,A).
- Certains assesseurs estiment que les indications de l'examineur sur l'objet brevetable sont trompeuses, en particulier si la base des combinaisons de revendications n'est pas solide ou si la division n'a pas été pleinement consultée sur la suggestion positive. Cela peut conduire à un changement de position de la division au cours de la phase d'examen, après que le demandeur a apporté des modifications conformes à la suggestion initiale.
- Les avis divergent parfois sur la question de savoir dans quelle mesure les revendications doivent être limitées au domaine technologique des réalisations figurant dans la description.

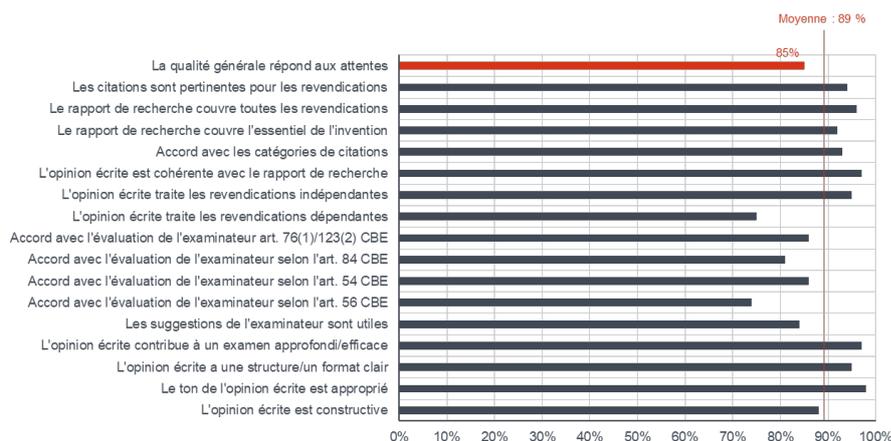
Consensus sur les perspectives d'amélioration

- Les références à "l'ensemble du document" dans le rapport de recherche ne sont pas utiles.
- Les priorités non valables sont parfois négligées.
- Des documents cités comme pertinents pour la brevetabilité dans les rapports de recherche établis par d'autres ISA ne sont pas mentionnés ou commentés.
- Extension excessive de la pertinence des documents cités pour les revendications dépendantes.
- Les revendications dépendantes ne sont parfois pas abordées dans le rapport de recherche ou dans l'opinion écrite.
- Objections non étayées pour les revendications dépendantes.
- Approche incohérente du traitement des technologies émergentes et des revendications reposant sur des paramètres.
- Les objections relatives à la clarté ne sont pas toujours faciles à comprendre.

Réponses des assesseurs des SQAP au questionnaire sur les rapports de recherche et les opinions écrites

Les réponses ci-dessous représentent les réponses globales données par chacun des 24 assesseurs pour chacun des six dossiers qu'ils ont évalués. Chaque groupe de quatre assesseurs a évalué les mêmes dossiers, de sorte que les résultats couvrent 36 dossiers distincts. Les barres indiquent le pourcentage de réponses qui sont en accord avec les affirmations ci-dessous "dans une très large mesure", "dans une large mesure" ou "dans une certaine mesure". Les pourcentages ne sont pas statistiquement significatifs.

Figure 59 : Résultats de l'enquête SQAP sur les rapports de recherche et les opinions écrites



Source : OEB

3. Résultats des SQAP sur les notifications intermédiaires

C'était la première fois en 2023 qu'une session des SQAP était consacrée aux notifications intermédiaires. L'évaluation s'est concentrée sur la rigueur dans le traitement de toutes les revendications avec des objections motivées, la prise en compte des arguments et des modifications des demandeurs constructifs pour faire avancer la procédure et la clarté du raisonnement et du format.

Bonnes pratiques observées

- De façon générale, les notifications étaient approfondies et répondaient aux arguments des demandeurs.
- Les revendications indépendantes ont été traitées en détail, des explications étant fournies lorsque les arguments des demandeurs n'étaient pas convaincants et que les objections étaient maintenues.
- Les groupes ont généralement approuvé l'appréciation de la nouveauté et de l'activité inventive faite par l'examinateur.
- Les objections ont été soulevées à un stade précoce, ce qui a permis d'éviter d'allonger les procédures par des modifications successives.
- La coopération constructive entre les demandeurs/mandataires et les divisions d'examen pour faire avancer la procédure était évidente dans les notifications.

Domaines dans lesquels les avis divergent au sein des groupes de discussion

- Des divergences d'opinion sont apparues sur la question de savoir si l'approche problème-solution avait été correctement appliquée et si les étapes avaient été suffisamment décrites dans les notifications.
- Les avis divergent quant au moment où un document de référence est nécessaire pour présenter des connaissances générales communes.
- Un débat a eu lieu sur les objections relatives à la clarté, sur les types d'objections considérées comme nécessaires pour satisfaire aux exigences de la CBE et sur ce qui était considéré comme trop pointilleux ou trop strict. Tous les participants ont convenu qu'il fallait adopter une approche équilibrée, mais les points de vue sur le terme "équilibré" varient.
- Les opinions des assesseurs varient quant au moment où une citation à une procédure orale devrait être envoyée.

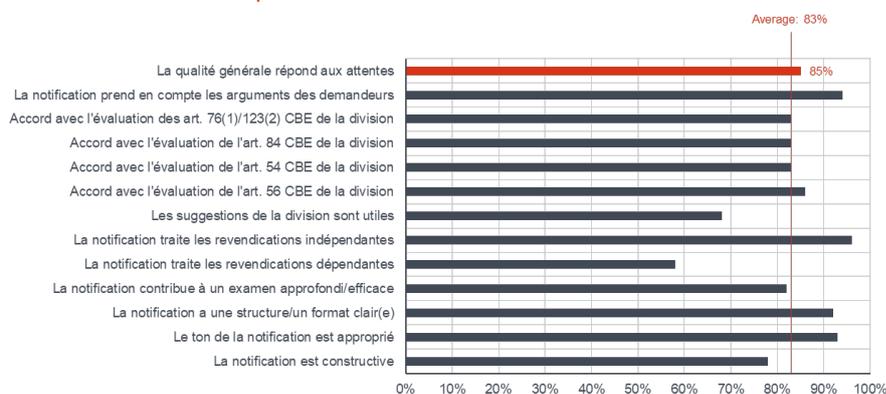
Consensus sur les perspectives d'amélioration

- La motivation concernant les revendications dépendantes manque souvent de détails, ce qui laisse planer un doute sur la brevetabilité des positions de repli.
- La citation de documents pertinents lors de l'examen suggère que les positions de repli n'ont pas été correctement prises en compte au stade de la recherche. Les raisons de l'introduction de nouveaux documents n'ont pas toujours été fournies.
- Certaines notifications manquaient d'une structure claire et d'une vue d'ensemble des objections, ce qui les rendait difficiles à comprendre.

Réponses des assesseurs des SQAP au questionnaire sur les notifications intermédiaires évaluées

Les réponses ci-dessous représentent les réponses globales données par chacun des 24 assesseurs pour chacun des six dossiers qu'ils ont évalués. Chaque groupe de quatre assesseurs a évalué les mêmes dossiers, de sorte que les résultats couvrent 36 dossiers distincts. Les barres indiquent le pourcentage de réponses qui sont en accord avec les affirmations ci-dessous "dans une très large mesure", "dans une large mesure" ou "dans une certaine mesure". Les pourcentages ne sont pas statistiquement significatifs.

Figure 60 : Résultats de l'enquête des SQAP sur les notifications intermédiaires



Source : OEB

4. Résultats des SQAP sur les brevets délivrés

C'était la deuxième fois qu'une session des SQAP tenue en 2023 était consacrée à l'évaluation des délivrances. Pour permettre une comparaison avec les résultats précédents, l'évaluation s'est concentrée sur les mêmes aspects de la qualité que ceux évalués en 2022. Il s'agissait des avis sur les exigences de la CBE au titre des articles 76(1)/123(2), 52(1)/54, 52(1)/56, 83 et 84, de l'adaptation de la description et des modifications proposées par la division d'examen au stade de la délivrance.

Bonnes pratiques observées

- Niveau élevé de concordance entre l'évaluation des experts de l'OEB et celle des avocats des groupes de discussion.
- Presque tous les brevets délivrés ont été jugés nouveaux et inventifs par les groupes.
- Les divisions d'examen ont suggéré une adaptation appropriée de la description aux revendications.
- Les modifications proposées par la division d'examen au stade de la délivrance ont été appréciées.
- Les examinateurs ont fait preuve d'engagement et d'initiative pour faire avancer la procédure.

Domaines dans lesquels les avis divergent au sein des groupes de discussion

- Les avis divergent sur le moment où les descriptions doivent être adaptées : après chaque soumission avec des revendications modifiées ou seulement après qu'un accord a été trouvé sur l'objet brevetable.
- Des points de vue différents ont également été exprimés sur la nécessité de supprimer un objet de la description.
- Les avis des assesseurs divergent quant aux modifications qui peuvent être apportées par la division d'examen au cours de la phase de délivrance, sans consultation du demandeur.

Consensus sur les perspectives d'amélioration

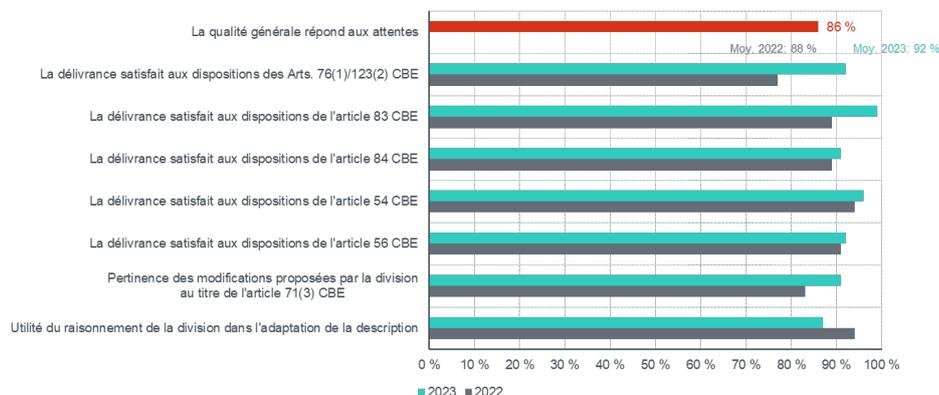
- Manque d'harmonisation en ce qui concerne l'adaptation de la description.
- Les objections relatives à l'adaptation de la description peuvent parfois être vagues et non fondées, ce qui rend difficile leur compréhension par les demandeurs.
- Parfois, les objections relatives à l'adaptation de la description sont soulevées tardivement, avec une notification au titre de la règle 71(3) CBE.
- Des modifications sont souvent proposées dans la notification au titre de la règle 71(3) CBE sans consultation du demandeur.

Réponses des assesseurs des SQAP au questionnaire sur les délivrances évaluées

Les réponses ci-dessous représentent les réponses agrégées de chacun des 24 assesseurs pour chacun des six dossiers qu'ils ont évalués. Chaque groupe de quatre assesseurs a évalué les mêmes dossiers, de sorte que les résultats couvrent 36 dossiers distincts. Les barres indiquent le pourcentage de réponses qui sont en accord avec les affirmations ci-dessous "dans une très large mesure",

"dans une large mesure" ou "dans une certaine mesure". Les pourcentages ne sont pas statistiquement significatifs.

Figure 61 : Résultats de l'enquête des SQAP sur les délivrances de brevets



Source : OEB

5. Actions découlant des conclusions des SQAP

Les résultats des SQAP font écho aux commentaires que nous recevons d'autres sources, par exemple notre dernière enquête de satisfaction des utilisateurs. Nous avons constaté un niveau élevé de convergence dans l'évaluation des membres des groupes, c'est-à-dire que les experts de l'OEB et les avocats sont d'accord sur de nombreux aspects. Sur la base de leurs conclusions, des mesures sont prises en fonction du retour d'information suivant :

- Prêter attention aux documents cités dans les rapports de recherche PCT provenant d'ISA qui ne sont pas l'OEB.
- Évaluer la priorité et rechercher les documents intermédiaires pertinents.
- Traiter les revendications dépendantes et indiquer où se trouvent les caractéristiques dans les documents cités.
- Promouvoir la collaboration et les divisions mixtes, en particulier pour les demandes couvrant plusieurs domaines techniques.
- Examiner la base des suggestions de l'examineur, en particulier pour les combinaisons de revendications. Se mettre d'accord avec la division avant de faire des suggestions.
- Promouvoir une structure claire et harmonisée pour les notifications. Indiquer l'article correspondant à chaque objection. Fournir une vue d'ensemble et une meilleure visibilité de l'état des objections.
- Faciliter le dialogue entre les demandeurs et les divisions dès le début de la procédure afin d'éviter les complications et de favoriser la compréhension mutuelle.
- Consulter le demandeur lorsqu'il propose des modifications au stade de la délivrance.
- Organiser un atelier avec nos utilisateurs sur la clarté et notre responsabilité partagée pour les demandes afin de répondre à cette exigence de la CBE.

6. Évolution des SQAP

Les SQAP ont été mis en place à l'OEB en 2019 dans le cadre du SACEPO WP/Q. Depuis lors, ils ont constitué un forum pour des échanges approfondis et spécifiques aux dossiers avec les utilisateurs sur la qualité quant au fond. La première évaluation conjointe de la qualité par les conseils en brevets européens a eu lieu en 2022 et, depuis lors, le programme a été considérablement élargi pour évaluer la qualité plus souvent au cours de la procédure de délivrance des brevets.

Figure 62 : Évolution des SQAP sur la période 2019-2023



Source : OEB

En 2024, nous organiserons à nouveau trois sessions des SQAP. Afin d'assurer un examen annuel de nos principaux produits, seront organisées une session sur les rapports de recherche et les opinions écrites ainsi qu'une session sur les délivrances. Ces sessions seront complétées par les premières sessions SQAP sur les rejets de brevets. Les commentaires et suggestions fournis par les membres du groupe de travail du SACEPO sur la qualité, de l'epi, de BusinessEurope et des assesseurs des SQAP ont été pris en compte dans le développement et l'organisation du programme SQAP 2024.